



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°76-2020-104

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2020

Sommaire

Centre pénitentiaire du Havre

76-2020-07-01-002 - GARNIER. L DELEGATION MATIERE DISCIPLINAIRE (1 page)	Page 4
76-2020-07-01-003 - GARNIER. L DELEGATION OFFICIER (4 pages)	Page 6

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2019-09-16-003 - 2019-129 Délégation signature F Lemaire (2 pages)	Page 11
76-2020-06-24-006 - 2020-107 Délégation de signature S Ménager (2 pages)	Page 14
76-2020-06-24-004 - 2020-108 CH Neufchâtel en Bray Délégation de signature (5 pages)	Page 17
76-2020-06-24-005 - 2020-109 CH Neufchâtel en Bray Délégation de signature (5 pages)	Page 23

Direction départementale de la protection des populations de Seine-Maritime

76-2020-06-25-006 - Habilitation sanitaire Dr Flinois Axelle (4 pages)	Page 29
--	---------

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2020-07-02-004 - Arrêté portant autorisation d'une manifestation canine d'épagneuls à Derchingny en juillet 2020 (2 pages)	Page 34
76-2020-06-30-009 - Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) (2 pages)	Page 37
76-2020-06-30-011 - Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la composition de la section "agri-environnement" de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) (2 pages)	Page 40
76-2020-06-30-010 - Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la composition de la section "structures et économie des exploitations" de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) (2 pages)	Page 43

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2020-06-22-011 - récépissé AIT ALI 76 pdf (1 page)	Page 46
76-2020-06-22-010 - récépissé HALE 76 (1 page)	Page 48
76-2020-06-30-006 - subdélégation 01 07 20 (2 pages)	Page 50

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-07-01-004 - Arrêté de subdélégation de signature en l'absence ou empêchement du directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime (4 pages)	Page 53
76-2020-07-02-003 - Arrêté du 2 juillet 2020 portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020 (3 pages)	Page 58
76-2020-07-02-001 - Arrêté du 2 juillet 2020 portant interdiction temporaire de la vente à emporter et de la consommation sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcoolisées pour les fêtes du 14 juillet 2020 (2 pages)	Page 62
76-2020-07-02-006 - Arrêté du 2 juillet 2020 portant réglementation de la vente de produits chimiques, inflammables ou explosifs et interdisant leur transport et leur utilisation sur la voie publique à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020 (2 pages)	Page 65

76-2020-06-23-005 - Médaille d'honneur agricole Promotion du 14 juillet 2020 (5 pages)	Page 68
76-2020-06-23-006 - Médaille d'honneur du travail Promotion du 14 juillet 2020 (43 pages)	Page 74
76-2020-06-23-004 - Médaille d'honneur régionale, départementale et communale Promotion du 14 juillet 2020 (15 pages)	Page 118
Préfecture de la Seine-Maritime - DCL	
76-2020-06-30-008 - Annexe à l'arrêté de désignation des délégués des conseils municipaux (17 pages)	Page 134
76-2020-07-01-001 - arrêté du 1er juillet 2020 autorisant le conseil départemental à pénétrer et à occuper temporairement des propriétés privées à Blosseville (10 pages)	Page 152
76-2020-07-02-005 - arrêté du 2 juillet 2020 autorisant le conseil départemental à pénétrer et à occuper temporairement des propriétés privées à Notre-Dame-de-Bliquetuit (5 pages)	Page 163
76-2020-06-30-007 - Arrêté relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 (2 pages)	Page 169
Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC	
76-2020-06-30-012 - Arrêté portant approbation de l'annexe ORSEC "plan de gestion des décès massifs en Seine-Maritime - 2020" (2 pages)	Page 172
Sous-préfecture de Dieppe	
76-2020-06-26-006 - Arrêté du 26 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale départementale et communale pour la promotion du 14 juillet 2020 (6 pages)	Page 175
76-2020-06-26-007 - arrêté du 26 juin 2020 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2018 accordant la médaille d'honneur du travail du 1er janvier 2019 (2 pages)	Page 182

Centre pénitentiaire du Havre

76-2020-07-01-002

**GARNIER. L DELEGATION MATIERE
DISCIPLINAIRE**

GARNIER. L DELEGATION MATIERE DISCIPLINAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Centre Pénitentiaire du Havre

A Le Havre,
Le 1er juillet 2020

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu les articles L312-1 et L312-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 16 septembre 2016 nommant Madame TABEAU Muriel en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire du Havre ;

DECIDE :

A compter du 1^{er} juillet 2020, délégation permanente de signature est donnée à Madame Léa GARNIER, Lieutenant au Centre Pénitentiaire du Havre, aux fins :

- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue.

La Directrice,
Muriel TABEAU



Centre Pénitentiaire du Havre

Lieu dit « La queue du grill »

RD 6015

76430 Saint Aubin Routot

Tél. : 02.76.89.81.00

Fax : 02.76.89.81.48

www.justice.gouv.fr



Centre pénitentiaire du Havre

76-2020-07-01-003

GARNIER. L DELEGATION OFFICIER

GARNIER. L DELEGATION OFFICIER

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (46 RI) Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération

Mesures de contrôle et de sécurité

Vu les articles R57-7-83 et R57-7-84, D.267 du CPP Ordonner l'armement des personnels dans des circonstances exceptionnelles et pour une intervention strictement définie et uniquement dans le cadre de l'astreinte après validation de la Direction

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (article 14 RI) Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (article 5 RI) Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité de vêtements et objets habituellement laissés en sa possession

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (article 10 RI type) Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue pour raisons d'ordre, de sécurité, d'hygiène de vêtements et objets habituellement laissés en sa possession

Vu les articles R.57-6-24 et R.57-6-20 du CPP Détermination et utilisation des moyens de contrainte en détention

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (article 20 RI) Suspension à titre conservatoire pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité

Discipline

Vu les articles R.57-7-5 et R.57-7-18 du CPP Décision de placement à titre préventif des personnes détenues en cellule disciplinaire ou en confinement en cellule individuelle ordinaire

Vu l'article R.57-7-15 du CPP Décision de poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues dans le cadre de l'astreinte et après validation de la Direction

Isolement

Vu l'article R.57-7-64 du CPP Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française

Gestion du patrimoine des détenus

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (24 III RI) Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans l'établissement

Centre Pénitentiaire du Havre

Lieu dit « La queue du grill »
RD 6015
76430 Saint Aubin Routot
Tél. : 02.76.89.81.00
Fax : 02.76.89.81.48
www.justice.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Vu l'article D.122 du CPP	Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté, bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortie, sont autorisées à détenir
Vu l'article D.332 du CPP	Retenue sur la part disponible du compte nominatif d'une personne détenue en réparation de dommages matériels causés
Vu l'article D.332.1 du CPP	Saisie de sommes d'argent trouvées en possession irrégulière des personnes détenues acquises ou introduites irrégulièrement
Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (14 II RI)	Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif

Organisation de l'assistance spirituelle

Vu l'article R 57-9-5 du CPP	Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire
Vu l'article 57-9-7 du CPP	Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement

Visites, correspondances, téléphone

Vu l'article R.57-6-5 du CPP	Décision, à titre conservatoire et uniquement dans le cadre de l'astreinte, après validation de la direction, de délivrance, retrait, suspension d'un permis de communiquer, y compris en cas d'hospitalisation (sauf HO, compétence préfectorale)
Vu l'article R 57-8- 10 du CPP	Décision, à titre conservatoire et uniquement dans le cadre de l'astreinte, après validation de la direction, de délivrance, retrait, suspension d'un permis de visite (sauf HO compétence préfectorale)
Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 (33 RI) du CPP	Autorisation pour une personne détenue condamnée et son visiteur de bénéficier d'une visite dans un local spécialement aménagé
Vu l'article R 57-8-23 du CPP	Autorisation, refus, suspension, retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées

Entrée et sortie d'objets

Vu l'article D.274 du CPP	Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets après validation du Chef de détention
---------------------------	--

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Vu l'annexe à l'article R 57-8-18 (19RI et 32RI) Autorisation, refus, de réception de l'extérieur et d'envoi d'objets à l'extérieur, réception et envoi de publications écrites et audiovisuelles après validation du Chef de détention

Activités

Vu les articles R.57-6-24 et D.446 du CPP Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités

Vu l'annexe à l'article R.57-6-18 du CPP (17 RI) Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale

Vu l'annexe à l'article R 57-6-18 (19RI) Retrait d'un équipement informatique

Vu les articles R.57-7-22, R.57-7-23 et l'article D 432-4 du CPP Décision de suspension à titre préventif de l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue

Mineurs

Vu l'article D 514 du CPP Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi des mineurs

Vu l'article R 57-6-20 du CPP (art 54) Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne détenue mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité

Vu l'article R 57-6-20 du CPP (art 57) Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne détenue mineure de 16 ans et plus aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures

Vu l'article R 57-6-20 du CPP (art 57) Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne détenue mineure de 16 ans et plus

Vu l'article R 57-6-20 du CPP (art 61) Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle

La Directrice du Centre Pénitentiaire,

La Directrice,
Muriel TABEAU



Centre Pénitentiaire du Havre

Lieu dit « La queue du grill »
RD 6015
76430 Saint Aubin Routot
Tél. : 02.76.89.81.00
Fax : 02.76.89.81.48
www.justice.gouv.fr



CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2019-09-16-003

2019-129 Délégation signature F Lemaire

DECISION N° 2019- 129
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2213 à R.2213-14 relatifs aux transports de corps avant mise en bière ;

VU la convention de direction commune du 4 mai 2017 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, à compter du 1er juillet 2017 ;

VU l'organigramme présenté à l'appui de la convention de direction commune ;

Considérant la nécessité d'une astreinte administrative ;

DECIDE

ARTICLE 1er

Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Générale de direction commune, délègue sa signature à Monsieur Frédéric LEMAIRE, Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde administrative de direction telles que définies à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2

Dans le cadre de la garde administrative, définie par le règlement intérieur et fixée par le tableau de garde administrative du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, Monsieur Frédéric LEMAIRE, Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, est autorisée, à ce titre, à prendre les décisions et signer les documents présentant un caractère d'urgence, dans les domaines de :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- L'admission des patients ;
- Le séjour, la sortie et le décès des patients, en particulier les demandes de transport de corps avant mise en bière ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;

- La gestion des problèmes touchant aux personnels et en particulier les assignations des personnels médicaux et non médicaux déclarés grévistes pour assurer un service minimum

ARTICLE 3

A l'issue de sa garde, Monsieur Frédéric LEMAIRE en tant qu'administrateur de garde, rendra compte au Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, ou en son absence à la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, des actes et des décisions prises, sous la forme d'un rapport de garde circonstancié consignant ces actes et ces décisions.

ARTICLE 4

La Directrice Générale de direction commune peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

ARTICLE 5

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

ARTICLE 6

La présente délégation de signature est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime, en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code la santé publique.

Par ailleurs, elle sera notifiée à Monsieur le Comptable public du Centre des Finances du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signatures antérieures relatives au même objet.

Elle prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

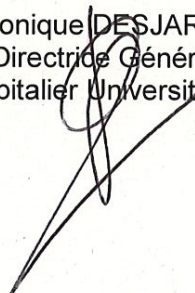
Fait à Rouen, le 16 septembre 2019

Le Délégant

Le Délégataire

Véronique DESJARDINS
Directrice Générale
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

Frédéric LEMAIRE
Adjoint des Cadres Hospitalier
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray



CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-24-006

2020-107 Délégation de signature S Ménager

DECISION N° 2020-107
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2213 à R.2213-14 relatifs aux transports de corps avant mise en bière ;

VU la convention de direction commune du 4 mai 2017 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, à compter du 1er juillet 2017 ;

VU l'organigramme présenté à l'appui de la convention de direction commune ;

Considérant la nécessité d'une astreinte administrative ;

DECIDE

ARTICLE 1er

Madame Véronique DESJARDINS, Directrice Générale de direction commune, délègue sa signature à Madame Shirley MENAGER, Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, aux seules fins de prendre toutes les dispositions réglementaires et individuelles nécessaires à l'exercice des compétences liées à la garde administrative de direction telles que définies à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2

Dans le cadre de la garde administrative, définie par le règlement intérieur et fixée par le tableau de garde administrative du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, Madame Shirley MENAGER, Adjoint des Cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, est autorisée, à ce titre, à prendre les décisions et signer les documents présentant un caractère d'urgence, dans les domaines de :

- L'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- La mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- L'admission des patients ;
- Le séjour, la sortie et le décès des patients, en particulier les demandes de transport de corps avant mise en bière ;
- La sécurité des personnes et des biens ;
- Le déclenchement des plans d'urgence et des cellules de crise ;

- La gestion des problèmes touchant aux personnels et en particulier les assignations des personnels médicaux et non médicaux déclarés grévistes pour assurer un service minimum

ARTICLE 3

A l'issue de sa garde, Madame Shirley MENAGER en tant qu'administrateur de garde, rendra compte au Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, ou en son absence à la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, des actes et des décisions prises, sous la forme d'un rapport de garde circonstancié consignant ces actes et ces décisions.

ARTICLE 4

La Directrice Générale de direction commune peut à tout moment retirer la présente délégation de signature au délégataire désigné.

Toute modification de la délégation de signature sera notifiée au délégataire désigné.

ARTICLE 5

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

ARTICLE 6

La présente délégation de signature est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime, en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code la santé publique.

Par ailleurs, elle sera notifiée à Monsieur le Comptable public du Centre des Finances du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signatures antérieures relatives au même objet.

Elle prend effet à compter sa publication.

Fait à Rouen, le 24 juin 2020.

Le Délégant

Véronique DESJARDINS
Directrice Générale
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen



Le Déléataire

Shirley MENAGER
Adjoint des Cadres Hospitalier
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray



CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-24-004

2020-108 CH Neufchâtel en Bray Délégation de signature

DECISION N° 2020-108
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2213 à R.2213-14 relatifs aux transports de corps avant mise en bière ;

VU de code d'action sociale et des familles, et notamment ses articles D.315-67 à D.315-69 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ;

VU la convention de direction commune du 4 mai 2017 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, à compter du 1er juillet 2017 ;

VU l'organigramme présenté à l'appui de la convention de direction commune ;

VU la convention de mise à disposition de Mme Charlotte ORSINI, pharmacien

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur Délégué ; Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière, reçoit délégation de signature, à ce titre, il signe :

- Les mandats de dépenses d'exploitation,
- Les titres de recettes,
- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé
- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif,
- Les actes relatifs à la gestion des effectifs, à l'exception des recrutements,
- La gestion des carrières (avancements d'échelons et grades des personnels),
- Les assignations de personnels en cas de grèves,
- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs à la formation continue,
- Les états de remboursements transmis à l'ANFH,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires,
- Les contrats de séjour ainsi que leurs annexes,
- Les tableaux de services.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur délégué, et, de Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière ; Monsieur Frédéric DANTAN, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, il signe :

- Les mandats de dépenses d'exploitation,
- Les titres de recettes,
- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé
- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.
- Les assignations de personnels en cas de grèves,
- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs à la formation continue,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires,
- Les contrats de séjour ainsi que leurs annexes,
- Les tableaux de services de soins.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur Adjoint, Directeur Délégué, de Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière, et de Monsieur Frédéric DANTAN, Cadre Supérieur de Santé ; Madame Valérie FREGARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle signe :

- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires.

ARTICLE 4 :

Madame Valérie FREGARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, en charge des services Economiques, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle :

- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé ;

- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, ainsi que les Groupes I et III pour le Budget N, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé.

ARTICLE 5 :

Madame Anne DIEU, Praticien Hospitalier Pharmacien des Hôpitaux au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature concernant la Pharmacie, à ce titre, elle :

- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé ;
- Gère la comptabilité des matières consommables des Comptes 602.1 – 602.2 – 602.661 – 606.6 – 615.61 – 615.151 – 615 161 des budgets H–E-N dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et conformément à l'application du nouveau plan comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DIEU ; Madame Véronique TERNAUX, Pharmacien au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle engage des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et dans le respect de la délégation de Madame Anne DIEU.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Anne DIEU et Madame Véronique TERNAUX, Madame Charlotte ORSINI, Pharmacien au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle engage des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et dans le respect de la délégation de Madame Anne DIEU.

ARTICLE 6 :

Madame Shirley MENAGER, Adjoint des cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation pour la gestion du Bureau de Admission, à ce titre, elle :

- Signe les contrats de séjour de l'EHPAD ;
- Signe, représentant es-qualité le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, le registre de l'état civil décès, à la mairie de Neufchâtel en Bray.

ARTICLE 7 :

Madame Audrey LEFAUX, Adjoint Administratif Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation pour la gestion de la formation, à ce titre, elle :

- Vise les convocations à formations pour les personnels non médicaux et médicaux salariés de l'établissement
- Vise les ordres de mission liés aux formations suivies par les personnels non médicaux et médicaux salariés de l'établissement

ARTICLE 8 :

Chaque délégataire rendra compte des actes pris dans l'exercice de la présente délégation de signature auprès du Directeur Délégué et de la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Toute modification sera notifiée à l'intéressé(e).

ARTICLE 9 :

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

ARTICLE 10 :

Le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray est membre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Rouen Cœur de Seine », à ce titre, les marchés publics et les achats, de façon générale, à partir du 1^{er} janvier 2018, sont traités dans le cadre de ce GHT, par son établissement support, soit le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, et, selon des modalités spécifiques pour les établissements parties au GHT. En conséquence, ces domaines font l'objet d'une délégation de signature spécifique dans le cadre du GHT « Rouen Cœur de Seine ».

ARTICLE 11 :

La présente délégation de signature est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine Maritime en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code de la santé publique.

Par ailleurs, elle sera notifiée à Monsieur le Comptable public du Centre des Finances du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet.

Elle prend effet à compter du 4 mai 2020 jusqu'au 26 juillet 2020 inclus.

Fait à Neufchâtel-en-Bray, le 24 juin 2020.

Le délégant
Véronique DESJARDINS

Directrice Générale
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

Le Délégué
Frédéric DANTAN

Cadre Supérieur de Santé
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Pascal BLONDE

Attaché d'Administration Hospitalière
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Valérie FREGARD

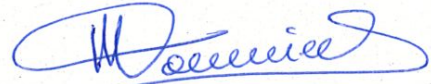
Adjoint des Cadres Hospitaliers
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Anne DIEU



Praticien Hospitalier Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Véronique TERNAUX



Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Charlotte ORSINI



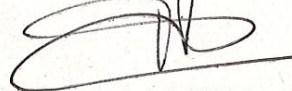
Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Shirley MENAGER



Adjoint des Cadres Hospitaliers
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégué
Audrey LEFAUX



Adjoint Administratif Hospitalier
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2020-06-24-005

2020-109 CH Neufchâtel en Bray Délégation de signature

DECISION N° 2020-109
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Véronique DESJARDINS, Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, conformément au décret de nomination du Président de la République en date du 30 mars 2018 ;

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R.2213 à R.2213-14 relatifs aux transports de corps avant mise en bière ;

VU de code d'action sociale et des familles, et notamment ses articles D.315-67 à D.315-69 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 modifiée, relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics ;

VU la convention de direction commune du 4 mai 2017 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen et le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, à compter du 1er juillet 2017 ;

VU l'organigramme présenté à l'appui de la convention de direction commune ;

VU la convention de mise à disposition de Mme Charlotte ORSINI, pharmacien

VU la convention de mise à disposition de M. Amaury DURAND, pharmacien assistant

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur Délégué ; Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière, reçoit délégation de signature, à ce titre, il signe :

- Les mandats de dépenses d'exploitation,
- Les titres de recettes,
- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé
- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif,
- Les actes relatifs à la gestion des effectifs, à l'exception des recrutements,
- La gestion des carrières (avancements d'échelons et grades des personnels),
- Les assignations de personnels en cas de grèves,
- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs à la formation continue,
- Les états de remboursements transmis à l'ANFH,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires,
- Les contrats de séjour ainsi que leurs annexes,
- Les tableaux de services.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur délégué, et, de Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière ; Monsieur Frédéric DANTAN, Cadre Supérieur de Santé au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, il signe :

- Les mandats de dépenses d'exploitation,
- Les titres de recettes,
- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé
- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.
- Les assignations de personnels en cas de grèves,
- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs à la formation continue,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires,
- Les contrats de séjour ainsi que leurs annexes,
- Les tableaux de services de soins.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Olivier DELAHAIS, Directeur Adjoint, Directeur Délégué, de Monsieur Pascal BLONDE, Attaché d'Administration Hospitalière, et de Monsieur Frédéric DANTAN, Cadre Supérieur de Santé ; Madame Valérie FREGARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle signe :

- Les missions et œuvres sociales,
- Les ordres de missions relatifs aux déplacements temporaires.

ARTICLE 4 :

Madame Valérie FREGARD, Adjoint des Cadres Hospitaliers au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, en charge des services Economiques, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle :

- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé ;
- Gère la comptabilité des matières consommables des Groupes II – III –pour les budgets H – E, ainsi que les Groupes I et III pour le Budget N, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé.

ARTICLE 5 :

Madame Anne DIEU, Praticien Hospitalier Pharmacien des Hôpitaux au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature concernant la Pharmacie, à ce titre, elle :

- Engage les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé ;
- Gère la comptabilité des matières consommables des Comptes 602.1 – 602.2 – 602.661 – 606.6 – 615.61 – 615.151 – 615 161 des budgets H-E-N dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et conformément à l'application du nouveau plan comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DIEU ; Madame Véronique TERNAUX, Pharmacien au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle engage des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et dans le respect de la délégation de Madame Anne DIEU.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Anne DIEU et Madame Véronique TERNAUX, Madame Charlotte ORSINI, Pharmacien au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, elle engage des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et dans le respect de la délégation de Madame Anne DIEU.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Anne DIEU, Madame Véronique TERNAUX et Madame Charlotte ORSINI, M. Amaury DURAND, Pharmacien assistant au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation de signature, à ce titre, il engage des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget primitif approuvé et dans le respect de la délégation de Madame Anne DIEU.

ARTICLE 6 :

Madame Shirley MENAGER, Adjoint des cadres Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation pour la gestion du Bureau de Admission, à ce titre, elle :

- Signe les contrats de séjour de l'EHPAD ;
- Signe, représentant es-qualité le Directeur Délégué du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, le registre de l'état civil décès, à la mairie de Neufchâtel en Bray.

ARTICLE 7 :

Madame Audrey LEFAUX, Adjoint Administratif Hospitalier au Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, reçoit délégation pour la gestion de la formation, à ce titre, elle :

- Vise les convocations à formations pour les personnels non médicaux et médicaux salariés de l'établissement
- Vise les ordres de mission liés aux formations suivies par les personnels non médicaux et médicaux salariés de l'établissement

ARTICLE 8 :

Chaque délégataire rendra compte des actes pris dans l'exercice de la présente délégation de signature auprès du Directeur Délégué et de la Directrice Générale du CHU de Rouen.

Toute modification sera notifiée à l'intéressé(e).

ARTICLE 9 :

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégataire désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

ARTICLE 10 :

Le Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray est membre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Rouen Cœur de Seine », à ce titre, les marchés publics et les achats, de façon générale, à partir du 1^{er} janvier 2018, sont traités dans le cadre de ce GHT, par son établissement support, soit le Centre Hospitalier Universitaire de Rouen, et, selon des modalités spécifiques pour les établissements parties au GHT. En conséquence, ces domaines font l'objet d'une délégation de signature spécifique dans le cadre du GHT « Rouen Cœur de Seine ».

ARTICLE 11 :

La présente délégation de signature est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine Maritime en application des articles D.6143-35 et R.6143-38 du code de la santé publique.

Par ailleurs, elle sera notifiée à Monsieur le Comptable public du Centre des Finances du Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray.

La présente délégation de signature annule et remplace toutes délégations de signature antérieures relatives au même objet.


Elle prend effet à compter du 27 juillet 2020.

Fait à Neufchâtel-en-Bray, le 24 juin 2020.


Le délégant
Véronique DESJARDINS


Directrice Générale
Centre Hospitalier Universitaire de Rouen

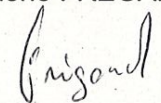
Le Délégataire
Pascal BLONDE


Attaché d'Administration Hospitalière
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray


Le Délégataire
Frédéric DANTAN


Cadre Supérieur de Santé
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

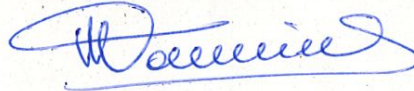
Le Délégataire
Valérie FREGARD


Adjoint des Cadres Hospitaliers
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

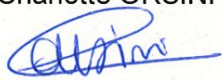
Le Délégataire
Anne DIEU


Praticien Hospitalier Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

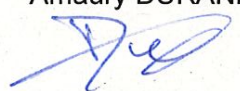
Le Délégataire
Véronique TERNAUX


Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

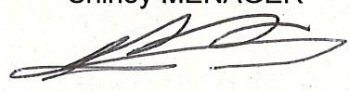
Le Délégataire
Charlotte ORSINI


Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

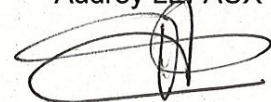
Le Délégataire
Amaury DURAND


Pharmacien
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégataire
Shirley MENAGER


Adjoint des Cadres Hospitaliers
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Le Délégataire
Audrey LEFAUX


Adjoint Administratif Hospitalier
Centre Hospitalier de Neufchâtel-en-Bray

Direction départementale de la protection des populations
de Seine-Maritime

76-2020-06-25-006

Habilitation sanitaire Dr Flinois Axelle



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de la
protection des populations**

Services vétérinaires - santé et protection
des animaux et de l'environnement

Affaire suivie par : Michaëlle Hauchard

**Arrêté n° DDPP 76-20-079 du 25 juin 2020
portant sur l'habilitation sanitaire du Dr FLINOIS Axelle**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND , préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 23 mars 2018 nommant M. Olivier DEGENMANN directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté n° 20-07 du 27 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Olivier DEGENMANN, directeur départemental de la protection des populations de la Seine-Maritime ;
- Vu la décision n° DDPP 76-2020-19 du 28 janvier 2020 portant subdélégation de signature de M. Olivier DEGENMANN, directeur départemental de la protection des populations à ses collaborateurs, en matière d'activités ;
- Vu la demande de l'habilitation sanitaire présentée par le Dr FLINOIS Axelle, née le 26 avril 1991 et domiciliée professionnellement à la clinique vétérinaire SELARL Mon véto – 101 Bld de l'Europe – 76100 Rouen

1/4

11 Avenue du Grand Cours – CS 41603 - 76107 ROUEN
Standard : 02 32 81 82 32
Courriel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Considérant que le Dr FLINOIS Axelle remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations de Seine-maritime ;

ARRÊTE

Article 1 -

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L.203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de 5 ans au Dr FLINOIS Axelle dont le domicile professionnel administratif est situé à la clinique vétérinaire SELARL Mon Véto-101 Bld de l'Europe 76100 Rouen

cette habilitation concerne les départements de : **Seine-Maritime 76 - Eure 27 - Nord 59 - Pas-de-Calais 62**

pour les activités majeures suivantes : **animaux de compagnie – lagomorphes – ruminants - équins**

Article 2 -

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Seine-Maritime du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R203-12 du code rural et de la pêche maritime.

Article 3 -

Le Dr FLINOIS Axelle s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L.203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 -

Le Dr Flinos Axelle pourra être appelé par le préfet de son département d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir ces opérations en application des dispositions de l'article L203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 -

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R.203-15, R228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

2/4

11 Avenue du Grand Cours – CS 41603 - 76107 ROUEN
Standard : 02 32 81 82 32
Courriel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Article 6 -

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le 25 juin 2020

POUR LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
ET PAR SUBDÉLÉGATION
LE CHEF DU SERVICE DE LA SANTÉ ET
ET DE LA PROTECTION DES ANIMAUX
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Arnaud VINCENT



Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

3/4

11 Avenue du Grand Cours – CS 41603 - 76107 ROUEN
Standard : 02 32 81 82 32
Courriel : ddpp@seine-maritime.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-07-02-004

Arrêté portant autorisation d'une manifestation canine
d'épagneuls à Derchingny en juillet 2020



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRÊTÉ DU **02 JUIL. 2020**
PORTANT AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION CANINE D'ÉPAGNEULS À
DERCHIGNY EN JUILLET 2020.

**Service Transitions, Ressources et Milieux
Bureau Nature, Biodiversité et Stratégie Foncière**

Affaire suivie par : Elodie Fleury
Tél. : 02 35 58 53 61
Fax : 02 35 58 55 63
Mél : elodie.fleury@seine-maritime.gouv.fr

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-43 du 15 juin 2020 portant délégation de signature à M. Jean KUGLER, directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, en matière d'activités ;
- Vu la décision n°20-038 du 16 juin 2020 portant subdélégation de signature en matière d'activités ;
- Vu l'article L420-3 du code de l'environnement,
- Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse.

CONSIDERANT :

- la demande présentée par M. Thierry BECK, en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser une épreuve de tests d'aptitudes naturelles le 26 juillet 2020 sur la commune de Derchigny sur les terrains de M. Arnaud DE BEAUNAY, cultivés par Monsieur Vattier.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/2

ARRÊTE

Article 1er - Le Club Français des Epagneuls Münsterländer, représenté par M. Thierry BECK est autorisé à organiser une épreuve de tests d'aptitudes naturelles le 26 juillet 2020 sur la commune de Derchingny (76310 Petit-Caux) sur les terrains de M. Arnaud DE BEAUNAY, cultivés par Monsieur Vattier.

Article 2ème - Cette autorisation est accordée sous les réserves suivantes:

- Les épreuves seront à la seule journée précitée.
- Les tirs seront effectués avec des munitions uniquement amorcées.
- Le gibier d'élevage sera utilisé captif sur le terrain, et pourra faire l'objet d'un lâcher uniquement s'il provient d'un élevage de catégorie A.
- Le représentant du C.F.E.M.L devra empêcher la destruction du gibier.

Article 3ème - Les droits des tiers et notamment ceux des propriétaires des terrains en cause sont expressément réservés.

Article 4ème - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié à M. Thierry BECK et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie est transmise au président de la fédération départementale des chasseurs de Seine-Maritime, au responsable du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ainsi qu'au responsable du groupement de gendarmerie départementale.

Fait à Rouen, le **02 JUIL. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
Le Responsable du Service
Transitions, Ressources et Milieux


Alexandre HERMENT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever,
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 58 53 27
<http://www.seine-maritime.gouv.fr>

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

2/2

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-30-009

Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la
composition de la Commission Départementale

Modification de la composition de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)
(CDOA)

Rouen, le **30 JUIN 2020**

Service économie agricole

Affaire suivie par : Guillaume PISANESCHI
Tél. : 02 32 18 94 36
Fax : 02 32 18 94 46
Mél : guillaume.pisaneschi@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté modificatif du 30 JUIN 2020

portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles R313-1 à R313-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment son article 15 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral 25 juillet 2019 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande de modification des membres représentant la fédération Jeunes agriculteurs de la Seine-Maritime, en date du 15 juin 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2019 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, est modifié comme suit :

« 9 - huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités :

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles / Jeunes agriculteurs :

2ème Titulaire : M. Guillaume LEROY

Suppléants : M. Gilles GOSSELIN
M. Geoffroy ALARD

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

5ème Titulaire : M. Adrien CARPENTIER

Suppléants : M. Guillaume CABOT
M. Geoffray ALARD

6ème Titulaire : M. Justin MARIE

Suppléants : M. Charles VIMBERT
M. Geoffray ALARD

(En cas d'absence simultanée de membres titulaires, M. ALARD ne pourra représenter qu'un seul membre titulaire). »

Article 2 - les autres articles de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2019 sus-visé demeurent inchangés.

Article 3 - le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **30 JUIN 2020**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-30-011

Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la
composition de la section "agri-environnement" de la
Modification de la composition de la section agri-environnement de la CDGA
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
(CDOA)

Rouen, le 30 JUIN 2020

Service économie agricole

Affaire suivie par : Guillaume PISANESCHI
Tél. : 02 32 18 94 36
Fax : 02 32 18 94 46
Mél : guillaume.pisaneschi@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté modificatif du 30 JUIN 2020

portant sur la composition de la section "agri-environnement" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles R313-1 à R313-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment son article 15 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral 25 juillet 2019 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral 31 juillet 2019 portant sur la composition de la section "agri-environnement" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande de modification des membres représentant la fédération Jeunes agriculteurs de la Seine-Maritime, en date du 15 juin 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 fixant la composition de la section "agri-environnement" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, est modifié comme suit :

« 9 - huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités :

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles / Jeunes agriculteurs :

2ème Titulaire : M. Guillaume LEROY

Suppléants : M. Gilles GOSSELIN

M. Geoffray ALARD

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

5ème Titulaire : M. Adrien CARPENTIER

Suppléants : M. Guillaume CABOT
M. Geoffray ALARD

6ème Titulaire : M. Justin MARIE

Suppléants : M. Charles VIMBERT
M. Geoffray ALARD

(En cas d'absence simultanée de membres titulaires, M. ALARD ne pourra représenter qu'un seul membre titulaire). »

Article 2 - les autres articles de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 sus-visé demeurent inchangés.

Article 3 - le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **30 JUIN 2020**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général.



Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2020-06-30-010

Arrêté préfectoral du 30 juin 2020 modifiant la
composition de la section "structures et économie des
Modification de la composition de la section "structures et économie des exploitations" de la
exploitations" de la Commission Départementale
CDOA
d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

Rouen, le

Service économie agricole

Affaire suivie par : Guillaume PISANESCHI
Tél. : 02 32 18 94 36
Fax : 02 32 18 94 46
Mél : guillaume.pisaneschi@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté modificatif du 30 JUIN 2020

portant sur la composition de la section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu les articles R313-1 à R313-8 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment son article 15 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral 25 juillet 2019 portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral 31 juillet 2019 portant sur la composition de la section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-154 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu la demande de modification des membres représentant la fédération Jeunes agriculteurs de la Seine-Maritime, en date du 15 juin 2020 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime

ARRÊTE

Article 1er - l'article 1er de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 fixant la composition de la section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du département de la Seine-Maritime, est modifié comme suit :

« 8 - huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilités :

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles / Jeunes agriculteurs :

2^{ème} Titulaire : M. Guillaume LEROY

Suppléants : M. Gilles GOSSELIN

M. Geoffroy ALARD

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

5ème Titulaire : M. Adrien CARPENTIER

Suppléants : M. Guillaume CABOT
M. Geoffray ALARD

6ème Titulaire : M. Justin MARIE

Suppléants : M. Charles VIMBERT
M. Geoffray ALARD

(En cas d'absence simultanée de membres titulaires, M. ALARD ne pourra représenter qu'un seul membre titulaire). »

Article 2 - les autres articles de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 sus-visé demeurent inchangés.

Article 3 - le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **30 JUIN 2020**

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Yvan CORDIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2020-06-22-011

récépissé AIT ALI 76 pdf

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECCTE NORMANDIE
Unité départementale de Seine Maritime

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP880472014**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de la Seine-Maritime

Constata :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Seine-Maritime le 9 mars 2020 par Mademoiselle Sabiha AIT ALI en qualité de gérante, pour l'organisme AIT ALI Sabiha dont l'établissement principal est situé 22 rue de Lessard CS101 76000 ROUEN et enregistré sous le N° SAP880472014 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Eyreux, le 22 juin 2020

Pour le Préfet et par subdélégation
La Directrice de l'Unité Départementale de
l'Eure

Véronique ALIÈS

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2020-06-22-010

récépissé HALE 76

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP882670912**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de la Seine-Maritime

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Seine-Maritime le 15 mai 2020 par Madame Véronique HALE en qualité de gérante, pour l'organisme HALE Véronique dont l'établissement principal est situé 40 route d'Epinay 76480 STE MARGUERITE SUR DUCLAIR et enregistré sous le N° SAP882670912 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Evreux, le 22 juin 2020

Pour le Préfet et par subdélégation
La Directrice de l'Unité Départementale de
l'Eure

Véronique ALIES

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

76-2020-06-30-006

subdélégation 01 07 20

Subdélégation de signature



UNITE DEPARTEMENTALE DE SEINE MARITIME

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Unité Départementale de la Seine Maritime de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, par intérim,

VU le Code du travail, notamment son article R.8122-2 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 portant délégation de signature ;

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives, notamment son article quatre ;

VU l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 portant nomination de Madame LAILLER-BEAULIEU, directrice du travail hors classe, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2020 nommant Monsieur Pascal DESILLE-LEGEAY, directeur du travail, sur l'emploi de directeur adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, chargé des fonctions de responsable de l'unité départementale de la Seine Maritime, à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

VU la décision de délégation de signature au responsable de l'unité départementale de Seine Maritime du 24 juin 2020 publiée au RAA le 25 juin 2020

DECIDE

Article premier : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal DESILLE-LEGEAY, responsable de l'unité départementale de la Seine-Maritime, la délégation de signature en matière de décisions, actes administratifs, avis et correspondances mentionnés dans l'article 1 de la délégation de signature du 24 juin 2020 est exercée par Madame Dominique GRARD, directrice adjointe du travail et par :

- Madame Delphine BRILLAND, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle Le Havre - Dieppe
- Monsieur Philippe GARBE, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle Le Havre
- Madame Corinne HUET, directrice adjointe du travail, responsable du service mutations économiques et main d'œuvre étrangère
- Monsieur David RIVE, Directeur adjoint du travail, responsable du service renseignements et de la section centrale travail
- Madame Mélissa VOLERY, Directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle Rouen Nord

Article 2 : La présente subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs pris dans le département et sera transmise à la DIRECCTE de Normandie.

Article 3 : Les délégataires susnommés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet.

Le Havre, le 30 juin 2020

Le Directeur de l'Unité Départementale
de la Seine Maritime, par intérim



Pascal DESILLE-LEGEAY

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-07-01-004

Arrêté de subdélégation de signature en l'absence ou
empêchement du directeur départemental de la sécurité
publique de la Seine-Maritime

*Arrêté de subdélégation de signature en l'absence ou empêchement du directeur départemental de
la sécurité publique de la Seine-Maritime*



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA SEINE-MARITIME

**LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
DE LA SEINE MARITIME**

VU :

- la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des directions départementales de la sécurité publique ;
- le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André Durand en qualité de Préfet de la région Normandie et Préfet du département de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté interministériel du 28 octobre 2010 fixant le montant de remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;
- l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;
- l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n°897-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1^{er} du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- l'arrêté ministériel du 12 juin 2020 nommant M. Pascal Belin, Directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime à compter du 17 juin 2020 ;
- l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2019, nommant M. Eric Maudier Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Seine-Maritime à Rouen et Commissaire central de la circonscription de Rouen-Elbeuf à compter du 4 mars 2019 ;
- L'arrêté ministériel du 21 août 2018, nommant M. Olivier Beauchamp Chef de District et Commissaire central de la circonscription du Havre à compter du 3 septembre 2018 ;
- l'arrêté préfectoral n°20-47 de M. Pierre-André Durand, Préfet de la région Normandie, Préfet du département de la Seine-Maritime, portant délégation de signature à M. Pascal Belin, Directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, subdélégation est donnée, par ordre de priorité, à :

- M. Eric Maudier, Commissaire général, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Seine-Maritime et Commissaire central de la circonscription de Rouen-Elbeuf
- Mme Stéphanie Rousselet, Commissaire divisionnaire, chef d'Etat Major

à l'effet de :

- signer les conventions concernant le remboursement des dépenses supportées par les services de police dans le cadre des services d'ordre de manifestations culturelles ou sportives et les escortes de convois exceptionnels ;
- établir et signer les certificats de travail concernant l'activité des adjoints de sécurité recrutés par la direction départementale de la sécurité publique de la Seine-Maritime ;
- prononcer les sanctions disciplinaires du premier groupe (avertissement et blâme) pour les personnels du corps d'encadrement et d'application ;
- signer les demandes motivées de protection juridique émanant des fonctionnaires en service à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

Sous les mêmes réserves d'absence ou d'empêchement du Directeur départemental de la Sécurité Publique de la Seine-Maritime, subdélégation est donnée, par ordre de priorité, à :

- M. Eric Maudier, Commissaire général, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Seine-Maritime et Commissaire Central de la circonscription de Rouen-Elbeuf
- Mme Jeannette Berrébou, Attachée principale d'administration de l'Etat, Chef du service de gestion opérationnelle

à l'effet de :

- signer les marchés publics et tout acte dévolu au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires de la DDSP de la Seine-Maritime dans la limite du seuil fixé par le II-1° de l'article 26 du code des marchés publics
- signer les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées sur le BOP 176 « Police Nationale » ; cette subdélégation portant sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses

Sont exclus de la présente délégation les ordres de réquisition du comptable assignataire et les décisions de passer outre.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, subdélégation est donnée, par ordre de priorité, à :

Pour le ressort de la circonscription Rouen-Elbeuf :

- M. Eric Maudier, Commissaire général, Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Seine-Maritime et Commissaire Central de la circonscription de Rouen-Elbeuf
- M. René Pichon, Commissaire divisionnaire, Commissaire central adjoint de la circonscription de Rouen-Elbeuf, Chef du Service d'intervention d'aide et d'assistance de proximité,

Pour le ressort du district du Havre :

- M. Olivier Beauchamp, Commissaire divisionnaire, Chef de District du Havre
- M. Evrard Rothe, Commissaire, adjoint au Chef de District du Havre, Chef du Service d'intervention d'aide et d'assistance de proximité,
- M. Philippe Lesage, Commandant divisionnaire fonctionnel, Chef de la circonscription de sécurité publique de Bolbec-Lillebonne pour le ressort de cette circonscription,
- M. Stéphane Eliot, Commandant divisionnaire fonctionnel, Chef de la circonscription de sécurité publique de Fécamp pour le ressort de cette circonscription,

Pour le ressort de la circonscription de Dieppe

- M. Jacques VIDAL, Commissaire divisionnaire, Chef de la circonscription de Dieppe
- M. Philippe COIGNARD, commandant de Police, Adjoint au Chef de la circonscription de Dieppe

à l'effet de :

- faire procéder à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule en application de l'article L.325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes sus-nommées en article 3, subdélégation est donnée aux cadres de permanence en fonction du calendrier de permanence.

à l'effet de :

- faire procéder à l'immobilisation et à la mise en fourrière d'un véhicule en application de l'article L.325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 5 :

Les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la Direction départementale de la sécurité publique de Seine-Maritime devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet de la Seine-Maritime et par subdélégation
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

ARTICLE 6 :

Cette subdélégation abroge les précédentes décisions de subdélégation en date du 24 avril 2019.

ARTICLE 7 :

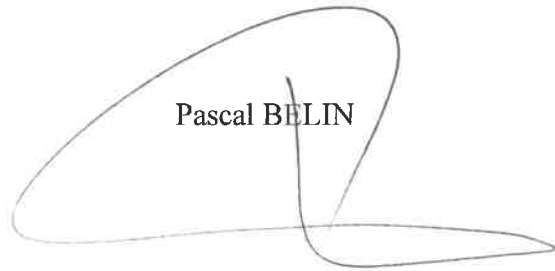
Le Directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime, le Directeur départemental adjoint de la sécurité publique de la Seine-Maritime, le Chef de l'Etat Major départemental, le Chef de District du Havre et le Chef du service de gestion opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Rouen, le 01 JUL. 2020

Pour le Préfet de la Seine-Maritime et par délégation

Le Contrôleur Général,
Directeur départemental de la sécurité publique
de la Seine-Maritime

Pascal BELIN



Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-07-02-003

Arrêté du 2 juillet 2020 portant interdiction de la vente et
de l'utilisation des artifices dits de divertissement à
l'occasion des festivités du 14 juillet 2020



Arrêté portant interdiction de la vente et de l'utilisation des artifices dits de divertissement à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code pénal ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;
- Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement impose des précautions particulières ;
- Considérant les nuisances sonores occasionnées par l'utilisation de ces artifices ;
- Considérant les dangers, les accidents, et les atteintes graves aux personnes et aux biens qui résultent chaque année de l'utilisation inconsidérée des artifices de divertissement, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;
- Considérant les risques d'utilisation par des individus isolés ou en réunion, contre les forces de l'ordre et les services publics, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, principalement ceux conçus pour être lancés par un mortier, ainsi que les incendies provoqués par ces mêmes individus contre des véhicules ou des biens publics, à l'occasion de la fête nationale ;

... / ...

Considérant la nécessité de prévenir ces désordres par des mesures adaptées et limitées dans le temps, complétant l'interdiction générale d'acquisition, de détention et d'utilisation des artifices de divertissement conçus pour être lancés par un mortier ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Est interdite sur le département de la Seine-Maritime pour la période du **mercredi 8 juillet 2020 (8h00) au mercredi 15 juillet 2020 (20h00)**

Toute cession ou vente d'artifices de divertissement des catégories F4 (ou C4), F3 (ou C3), F2 (ou C2), T2, P2, les bombes d'artifices, les bombes logées, ainsi que les fusées de catégorie F1 (ou C1), T1 et P1.

Article 2 – Toutefois et par dérogation à l'article 1^{er} du présent arrêté, la vente aux personnes titulaires du certificat de qualification F4-T2 (ou C4-T2) ou de l'agrément préfectoral F2-F3 (ou C2-C3), prévu à l'article 5 du décret du 31 mai 2010 susvisé demeure autorisée pendant ces périodes.

Article 3 – Sous réserve des dispositions de l'article 5 du décret du 31 mai 2010 susvisé, relatives aux artifices de la catégorie F4 (ou C4) et T2, l'utilisation des artifices de divertissement, qu'elle qu'en soit la catégorie, est interdite, sauf aux personnes titulaires du certificat de qualification F4-T2 (ou C4-T2) ou de l'agrément préfectoral F2-F3 (ou C2-C3), prévu à l'article 5 du décret du 31 mai 2010 susvisé :

- du **mercredi 8 juillet 2020 (8h00) au mercredi 15 juillet 2020 (20h00)** sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
- **en tout temps** :
 - dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes,
 - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Article 4 – Les commerçants proposant à la vente des artifices de divertissement apposent en permanence de manière visible et lisible dans leurs commerces, une affiche de format minimal 21 X 29,7 cm, conforme au modèle joint en annexe du présent arrêté.

Article 5 – Le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la Seine-Maritime, les maires du département de la Seine-Maritime, le contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le général, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, de la sous-préfecture du Havre et de la sous-préfecture de Dieppe.

Copie du présent arrêté sera transmise aux procureurs de la République territorialement compétents.

Fait à Rouen, le

- 2 JUIL. 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 INTERDIT

1) TOUTE CESSION OU VENTE d'artifices de divertissement des catégories F4 (ou C4), F3 (ou C3), F2 (ou C2), T2, P2, les bombes d'artifices, les bombes logées, ainsi que les fusées de catégorie F1 (ou C1), T1 et P1.

- du mercredi 8 juillet 2020 (8 heures) au mercredi 15 juillet 2020 (20 heures)

2) L'UTILISATION des pétards et artifices de divertissement :

- du mercredi 8 juillet 2020 (8 heures) au mercredi 15 juillet 2020 (20 heures) sur l'espace public ou en direction de l'espace public ;
- en tout temps :
 - dans tous les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes,
 - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers,

TOUTE VIOLATION DES INTERDICTIONS ÉDICTÉES AU PRÉSENT ARRÊTÉ SERA PUNIE DE L'AMENDE PRÉVUE POUR LES CONTRAVENTIONS DE LA 1^{ÈRE} CLASSE (38 €)

Publié au Recueil des Actes Administratifs
site : www.seine-maritime.gouv.fr

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-07-02-001

Arrêté du 2 juillet 2020 portant interdiction temporaire de la vente à emporter et de la consommation sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcoolisées pour les fêtes du 14 juillet 2020



Arrêté portant interdiction temporaire de la vente à emporter et de la consommation sur la voie publique et les terrains publics de toutes boissons alcoolisées pour les fêtes du 14 juillet 2020

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2214-4 et L.2215-1 ;
- Vu le code de la santé publique et notamment son article L.3321-1 ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté CAB / BAG du 08 novembre 2016 portant règlement général de la police des débits de boissons dans le département de la Seine-Maritime ;
- Considérant que de nombreux troubles à l'ordre public causés par des personnes sous l'emprise de l'alcool ont été constatés dans le département de la Seine-Maritime à plusieurs reprises, à l'occasion des périodes de fêtes et notamment lors des festivités du 14 juillet ;
- Considérant les risques de graves troubles à l'ordre public et d'accidents routiers engendrés par le phénomène croissant d'alcoolisation susceptibles de se produire à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020 ;

Considérant la nécessité d'interdire la vente à emporter et la consommation sur la voie publique et les terrains publics de boissons alcoolisées, pour prévenir la répétition de tels actes qui portent atteinte gravement à la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020 ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La vente à emporter de toutes boissons alcoolisées (appartenant aux 3^e, 4^e et 5^e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) est interdite, sur tout le département de la Seine-Maritime :

- du **lundi 13 juillet 2020 (18h00) jusqu'au mardi 14 juillet 2020 (8h00)**,
- du **mardi 14 juillet 2020 (18h00) jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 (8h00)**.

Article 2 – La consommation ou la détention de toutes boissons alcoolisées sur la voie publique et les terrains publics (appartenant aux 3^e, 4^e ou 5^e groupes définis par l'article L.3321-1 du code de la santé publique) est interdite sur tout le département de la Seine-Maritime :

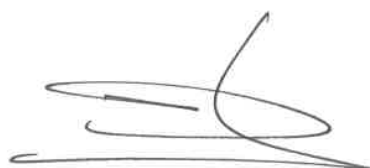
- du **vendredi 10 juillet 2020 (18h00) jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 (8h00)**.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Article 4 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, les maires du département de la Seine-Maritime, le contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le général, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, de la sous-préfecture du Havre et de la sous-préfecture de Dieppe.

Copie du présent arrêté sera transmise aux procureurs de la République territorialement compétents.

Fait à Rouen, le **- 2 JUIL. 2020**



Pierre-André DURAND

***Voies et délais de recours** - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application **Télérecours citoyens**, accessible par le site www.telerecours.fr*

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-07-02-006

Arrêté du 2 juillet 2020 portant réglementation de la vente de produits chimiques, inflammables ou explosifs et interdisant leur transport et leur utilisation sur la voie publique à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020



Arrêté portant réglementation de la vente de produits chimiques, inflammables ou explosifs et interdisant leur transport et leur utilisation sur la voie publique à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2215-1 3^{ème} alinéa ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- CONSIDÉRANT les dégradations aux biens publics et privés occasionnées à plusieurs reprises, par incendies, à l'occasion des périodes de fêtes et notamment lors des festivités du 14 juillet, par des personnes porteuses de récipients contenant des liquides inflammables ou explosifs ;
- CONSIDÉRANT la nécessité de prévenir la répétition de tels actes qui pourraient porter atteinte gravement à la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des festivités du 14 juillet 2020 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'acquisition par des particuliers de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) dans des établissements commerciaux ou dans les stations services implantés **sur tout le territoire du département de la Seine-Maritime**, est assujettie à la présentation d'une pièce d'identité. Le vendeur devra en enregistrer les éléments permettant d'identifier clairement son titulaire (numéro du document, nom, prénom, date de naissance, adresse).

Cette vente est interdite à toute personne mineure.

Article 2 – Cette mesure s'appliquera du **mercredi 8 juillet 2020 (8 heures) au mercredi 15 juillet 2020 (8 heures)**.

Article 3 – **Le transport ostensible et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse** (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler, aérosols et solvants) **et de carburant sous forme conditionnée** (jerricans, bidons, etc.) **sont interdits sur la voie publique dans le département de la Seine-Maritime :**

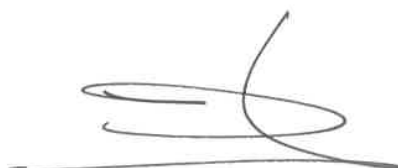
- du **vendredi 10 juillet 2020 (18h00) au mercredi 15 juillet 2020 (8h00)**.

Article 3 – Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Article 4 – Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, les maires du département de la Seine-Maritime, le contrôleur général, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Maritime, le général, commandant la région de gendarmerie de Normandie, commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Seine-Maritime, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et affiché dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, de la sous-préfecture du Havre et de la sous-préfecture de Dieppe. Copie du présent arrêté sera transmise aux procureurs de la République territorialement compétents.

Fait à Rouen, le

- 2 JUIL. 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication - le tribunal administratif peut être saisi par l'application **Télérecours citoyens**, accessible par le site www.telerecours.f

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-06-23-005

Médaille d'honneur agricole Promotion du 14 juillet 2020



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Arrêté du 23 juin 2020

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination de M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AGASSE Franck**
Chauffeur laitier
- **Monsieur BARROIS Arnaud**
Responsable Investissement Maintenance Prévention Risques Energie renouvelable
- **Madame BOCQUIER Karine**
Employée de banque Technicienne crédits
- **Monsieur BOULLY David**
Directeur de banque
- **Monsieur CAZÉ Gaëtan**
Conseiller en gestion de patrimoine
- **Madame CLATOT Peggy**
Employée de banque
- **Madame COUTHINO Maryse**
Assistante administrative Personnel et paie
- **Monsieur DESSAUX David**
Responsable de secteur commercial

- **Madame DEVAUX Karine**
Employée de banque
- **Madame DIDRY Delphine**
Adjointe au directeur d'agence
- **Madame DUFILS Sandra**
Directrice crédit agricole
- **Monsieur FUZEAU Matthias**
Informaticien
- **Monsieur GAUVAIN Olivier**
Adjoint au directeur d'agence
- **Monsieur HEDOUIN Franck**
Responsable silo
- **Madame LALLEMAND Magali**
Employée de comptabilité
- **Madame LECLERC Marion**
Adjointe au directeur d'agence
- **Monsieur MARTEL Jean-Paul**
Magasinier conseil
- **Monsieur MORIN Ludovic**
Conseiller affaires pro Entrepreneurs
- **Monsieur ROIX Stéphane**
Employé de banque
- **Madame SAULNIER Florence**
Technicienne en assurances
- **Monsieur TRONCHET Eric**
Magasinier conducteur d'installation
- **Monsieur VICAINNE Julien**
Chargé d'activités en assurances

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame EUGENE Marie**
Chargée de souscription Assurances
- **Madame GAILLARD Florence**
Employée de banque
- **Madame GUYOT Isabelle**
Employée de banque
- **Monsieur HEDOUIN Franck**
Responsable silo
- **Madame JARDIN Liliane**
Employée de banque

- **Monsieur LEGRAND Olivier**
Responsable magasin/silo
- **Madame LEMONNIER Maryline**
Conseillère clientèle
- **Madame LE PRINCE Corinne**
Employée de banque
- **Monsieur MARTEL Jean-Paul**
Magasinier conseil
- **Monsieur NORMOY Pierre**
Aide laborantin
- **Madame OULEY Bénédicte**
conseillère clientèle agricole
- **Monsieur PINEL Didier**
Monteur palettes
- **Madame POISSON Valérie**
Technicienne en assurances
- **Monsieur ROUSSELLES Régis**
Magasinier conseil
- **Monsieur TRONCHET Eric**
Magasinier conducteur d'installation
- **Madame VASSEUR Marie-Hélène**
Conseillère commerciale en assurances

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BURNEL Isabelle**
Analyste assurances
- **Monsieur CHIVOT Hervé**
Conducteur de véhicule
- **Monsieur DE GEUSER Thierry**
Cadre bancaire
- **Monsieur DELARUE François**
Assistant Direction des relations Adhérents
- **Madame DELARUE Myriam**
Assistante administrative planification
- **Monsieur DUBOIS Marceau**
Agent technico commercial
- **Monsieur DUMONT Christian**
Responsable silo

- **Monsieur FERRANT Alain**
Responsable de région
- **Madame GOSSELIN Michèle**
Employée de banque
- **Madame JARDIN Liliane**
Employée de banque
- **Monsieur MARTEL Jean-Paul**
Magasinier conseil
- **Madame PICHENOT Françoise**
Employée de bureau
- **Madame PLANQUAIS Pascale**
Conseillère commerciale assurances
- **Monsieur PUSTOC'H Thierry**
Adjoint responsable de région
- **Monsieur RIOULT Didier**
Responsable d'usine
- **Monsieur TRONCHET Eric**
Magasinier conducteur d'installation

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BAZILE Laurent**
Animateur commercial
- **Madame COLÉ Florence**
Conseillère banque assurance
- **Monsieur COURTHEUSE Thierry**
Analyste relation client
- **Monsieur DELARUE François**
Assistant Direction des relations Adhérents
- **Madame DUJARDIN Anne-Marie**
Conseillère en assurances
- **Madame FRICHOT Maryse**
Cadre bancaire
- **Monsieur GUICHARDON Franck**
Electromécanicien
- **Madame HUBY Véronique**
Commerciale particuliers
- **Madame LAMBERT Marie-France**
Conseillère commerciale
- **Monsieur LECLERC Hervé**
Responsable silo

- **Monsieur LECONTE Didier**
Responsable magasin/silo
- **Monsieur LECOSSAIS Hubert**
Magasinier conseil
- **Madame LELOUP Pascale**
Conseillère commerciale assurances
- **Monsieur MARTEL Jean-Paul**
Magasinier conseil
- **Monsieur PETREL Philippe**
Chef d'équipe
- **Madame PIQUOT Sylvie**
Secrétaire de région

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et Monsieur le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rouen, le 23 juin 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.521-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-06-23-006

Médaille d'honneur du travail Promotion du 14 juillet 2020



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Arrêté du 23 juin 2020

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret du Président de la République en date du 1er avril 2019, portant nomination de M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AFONSO José**, Chef d'équipe
- **Madame AKABA Gizarazeth**, Responsable d'équipe
- **Monsieur ALLEAUME Frédéric**, Conducteur receveur
- **Monsieur ALLOT Franck**, Technicien
- **Madame ANGER Corinne**, Monteuse
- **Madame ANTOINE Catherine**, Hôtesse d'accueil
- **Madame ARNOULD Véronique**, Journaliste

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur AUBERT Pascal**, Agent de sécurité - Chef de poste
- **Madame AUBRY Armelle**, Conseillère en assurances
- **Madame AUPOIX Claire**, Conductrice receveuse
- **Madame AUVRAY Catherine**, Commis de cuisine
- **Monsieur AUZOU Nicolas**, Opérateur lyophilisation
- **Monsieur AVRIL Dominique**, Employé libre service
- **Monsieur BAKIC Zoran**, Responsable commercial
- **Monsieur BARBOT René**, Responsable de service
- **Madame BARDEL Nathalie**, Superviseuse
- **Madame BARQ Laëtitia**, Préparatrice carrosserie
- **Madame BEAUDOUIN Carole**, Chimiste
- **Monsieur BEAUDOUIN Maurice**, Adjoint au Secrétaire Général
- **Madame BEAUFILS Sophie**, Assistante demande de logement
- **Monsieur BÈGUE Jérôme**, Journaliste reporter d'images
- **Madame BELLIN Hélène**, Employée de banque
- **Monsieur BÉNARD Bertrand**, Contrôleur client fournisseur
- **Monsieur BENARD Cyrille**, Conseiller à l'emploi
- **Monsieur BENARD Fabrice**, Chef d'équipe
- **Monsieur BENOIT-DEVILLEPOIX Rudy**, Approvisionneur
- **Monsieur BERNIER Aymeric**, Bobineur
- **Madame BERTIN Marie-Hélène**, Employée de restauration
- **Monsieur BERTIN Pierre**, Directeur régional des ventes
- **Madame BERTRAND Nathalie**, Animatrice qualité
- **Madame BESNARD Véronique**, Agent de propreté
- **Monsieur BIENAIME Laurent**, Directeur de région
- **Madame BILLES Marie-Élise**, Cadre en assurances
- **Madame BINEL HANGARD**, Comptable
- **Monsieur BLAISE Fabrice**, Commercial
- **Madame BLANQUART Nathalie**, Conseillère à l'emploi

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame **BLONDEL Laurence**, Commerciale
- Monsieur **BLUTEAU Philippe**, Logisticien de production
- Monsieur **BOISSIERE Vincent**, Responsable de service
- Madame **BONNEAU Fabienne**, Gestionnaire paies
- Madame **BOUCHARD Eliane**, Technicienne
- Monsieur **BOUCHARD Jean-Michel**, Chargé de sécurité
- Monsieur **BOULEN Pascal**, Agent de quai
- Monsieur **BOUTARD Sylvain**, Agent polyvalent
- Monsieur **BRAULT Frédéric**, Chef de centre
- Monsieur **BREUQUE Didier**, Responsable des ressources humaines
- Monsieur **BRÊZINA Frédéric**, Micro mécanicien horlogerie
- Monsieur **BRIFFAULT Cyril**, Papetier
- Monsieur **BROCHET Guillaume**, Opérateur consoliste
- Monsieur **BRUBION Sylvain**, Contremaître de production
- Monsieur **BRUMENT Jérôme**, Chef d'équipe
- Monsieur **BRUN George**, Préparateur matériel confirmé
- Monsieur **BULOT Patrick**, Employé d'immeuble
- Monsieur **BULTE Jérôme**, Responsable technique
- Madame **BUNEL Anita**, Team Leader
- Madame **BUNO Alexandra**, Spécialiste qualité produit
- Madame **BUREL Séverine**, Secrétaire
- Monsieur **CALINE Henri**, Pharmacien
- Monsieur **CAMEL Patrice**, Responsable d'affaires
- Madame **CANCHON Christelle**, Responsable adjointe magasin
- Monsieur **CAPRON Patrice**, Technicien motoriste
- Madame **CARAMELLO Anne**, Coordinatrice de formation
- Madame **CARDON Virginie**, Employée commerciale
- Madame **CARÉ Virginie**, Technicienne qualité interne

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur CARLE Léon**, Chef de groupe technique
- **Monsieur CHARLES Richard**, Magasinier
- **Madame CHAUVIN Asa**, Superviseure garantie
- **Madame CHERIF Jessica**, Responsable d'exploitation
- **Madame CHOULANT Sabine**, Technicienne Approvisionnement
- **Monsieur COCAGNE Pascal**, Grutier
- **Madame COCATRIX JERUZAL Céline**, Agent service logistique et moyens généraux
- **Monsieur COGNARD Christophe**, Employé service technique catégorie supérieure
- **Monsieur COLLEY Franck**, Gérant d'actifs
- **Monsieur COLOMBIER-VERNEUIL Jean-charles**, Professeur
- **Monsieur COQUEMONT Ludovic**, Chauffeur
- **Monsieur COTTARD Aldo**, Responsable météorologie et étalonnage
- **Madame COTTARD Stéphanie**, Ouvrière
- **Madame COUDRAY Sandrine**, Adjointe chef d'équipe
- **Monsieur COURONNET Pierre**, Agent de développement et communication
- **Monsieur COURSAUX Thierry**, Chargé de projets distribution
- **Monsieur COUTANT Stéphane**, Employé commercial
- **Madame CROISSANT-MOREL Laëtitia**, Assistante de gestion locative
- **Monsieur DACHEUX Frédéric**, Directeur qualité
- **Monsieur DARTOIS Guillaume**, Directeur commercial
- **Monsieur DAVID Vincent**, Responsable ressources humaines
- **Madame DE AZEVEDO RIBEIRO Karine**, Technicienne de laboratoire
- **Monsieur DECAEN Franck**, Pilote de production
- **Madame DECHERENCE Laurence**, Chargé de relation client
- **Madame DECOENE Isabelle**, Technicienne chimiste
- **Monsieur DEHAIS William**, Ouvrier spécialisé
- **Madame DELAHAIS Marlène**, Assistante
- **Monsieur DELALANDRE Nicaise**, Technico-commercial
- **Monsieur DELALONDE Lionel**, Conducteur d'installation

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame DELANIS Estelle, Assistante de direction et responsable ADV
- Madame DELANOS Valérie, Ouvrière
- Monsieur DELAPORTE Frédéric, Opérateur en raffinerie
- Madame DELAS Carole, Attachée commerciale
- Madame DELAUNAY Florence, Infirmière
- Monsieur DELESTRE Sylvain, Conducteur receveur
- Monsieur DÉLÈZE Gérald, Correspondant en assurance
- Monsieur DELMARLE Sébastien, Employé
- Madame DEMANNEVILLE Anne, Employée
- Madame DEMAREST Magalie, Comptable
- Monsieur DEMEILLERS Thierry, Ingénieur logiciel
- Monsieur DERÔME Michel, Opérateur
- Monsieur DESCAMPS François, Technicien
- Madame DESCHAMPS-BERNARD Sophie, Productrice TV
- Monsieur DESNEUX Jérôme, Chef contrôleur
- Monsieur DESTRÉS Jean-Marie, Cadre bancaire
- Monsieur DEULEY Vincent, Electricien
- Monsieur DEVERRE Michel, Mécanicien PL
- Madame DEVORST Isabelle, Technicienne de fabrication
- Monsieur DIAS Carlos, Maitre compagnon
- Madame DIEPOIS Delphine, Avocate
- Monsieur DOUVILLE Cédric, Informaticien
- Monsieur DROUHIN Olivier, Agent de maitrise
- Monsieur DUFOUR Grégory, Planificateur
- Madame DUGAL Valérie, Technicien de prestation
- Monsieur DUMAS Fabrice, Conducteur installation confirmé
- Monsieur DUMONT Ludovic, Responsable fiabilisation
- Monsieur DUMONT Ludovic, Conducteur de car

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur DUMONT Mallory**, Technicien qualité
- **Madame DUMORT Elisabeth**, Assistante commerciale
- **Madame DUPRESSOIR Stéphanie**, Employée commerciale
- **Madame DURAND Béatrice**, Principale contentieux
- **Monsieur DURAND Laurent**, Agent de sécurité - Chef de poste
- **Madame DUTHIL Marie-Christine**, Assistante export
- **Monsieur DUVAL Florian**, Agent essai
- **Monsieur DUVAL Willy**, Acheteur approvisionnement
- **Madame EDDE Claudine**, Aide médico psychologique
- **Monsieur ELIE-DUHEIN Pascal**, Conducteur receveur
- **Monsieur EL KARRAZ Moussa**, Employé qualifié
- **Monsieur FATRAS Ludovic**, Opérateur manutention colisage
- **Monsieur FAUCHEUX François**, Analyste
- **Madame FAUVEL Mélina**, Référente administrative du personnel
- **Monsieur FAVÉ Laurent**, Coordonnateur d'actions de formation
- **Monsieur FÉRET Eric**, Agent d'ordonnancement
- **Monsieur FESSARD Fabrice**, Conducteur règleur de fabrication
- **Monsieur FESSARD Mario**, Approvisionneur
- **Madame FLEURY Carole**, Cadre
- **Madame FLEXAS Nathalie**, Hôtesse de caisse
- **Madame FOLLIET Delphine**, Conseillère en assurances
- **Monsieur FOLLOPPE Laurent**, Pilote
- **Monsieur FOUQUES Eric**, Responsable des ventes cuisine
- **Monsieur FOURBÉ Guillaume**, Technicien informatique connectique
- **Monsieur FRANCISCO Laurent**, Employé
- **Monsieur FRESNEAU Jérôme**, Animateur formation
- **Monsieur FRUCTUS Arnaud**, Chauffeur livreur
- **Madame GALLE Estelle**, Hôtesse services clients
- **Monsieur GARNIER Michel**, Commercial

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur GASCOIN Xavier**, Mécanicien dépanneur
- **Monsieur GAYET Nohan**, Maçon
- **Monsieur GIANA Franck**, Conseiller en assurance
- **Madame GIEZEK Thérèse**, Agent de service
- **Monsieur GIFFARD Xavier**, Conducteur règleur de fabrication
- **Madame GIMENEZ Isabelle**, Experte assurance qualité
- **Monsieur GLATIGNY Emmanuel**, Règleur technicien qualifié moulage
- **Monsieur GODARD Cyril**, Conducteur
- **Madame GODARD Géraldine**, Gestionnaire assurance
- **Monsieur GODARD Jean-Christophe**, Responsable gestion de la demande
- **Monsieur GODEFROY Olivier**, Préparateur Technicien de fabrication
- **Monsieur GOIRAND Thierry**, Inspecteur d'assurances
- **Monsieur GONÇALVES Michel**, Mécanicien rectifieur
- **Monsieur GRENET Eric**, Cadre administratif
- **Monsieur GUERINOT Stéphane**, Conducteur installation
- **Madame GUÉRIN Valérie**, Employée de banque
- **Madame GUÉROULT Nadège**, Gestionnaire conseil prestations spécialisées
- **Madame GUILBART Mélanie**, Opticienne
- **Madame GUILLEMOT Ghislaine**, Agent de service hôtelier
- **Monsieur HALLEUR Thibault**, Manager logistique
- **Monsieur HAMEL Hervé**, Technicien formateur conseil en informatique
- **Monsieur HARDY Pascal**, Agent de quai
- **Madame HAREL Patricia**, Ouvrière qualifiée
- **Madame HAULLE Emmanuelle**, Conseillère clientèle en assurances
- **Madame HAUWELLE Valérie**, Contrôleuse risques opérationnels
- **Monsieur HERMIER Christophe**, Docker
- **Madame HERVIEU Clara**, Conseillère emploi
- **Monsieur HEUX Mickaël**, Chef de secteur Manager opérationnel

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame HODE Jocelyne**, Secrétaire - Hôtesse d'accueil
- **Madame HOINVILLE Karine**, Technicienne supérieure préparations magistrales et emploi qualifié logistique
- **Monsieur HONORÉ Franck**, Conducteur d'engins
- **Monsieur HONTSCHOOTE Olivier**, Chargé de la réglementation sinistres
- **Monsieur HOUEVILLE Guy**, Chauffeur cuve
- **Monsieur HUET André**, Employé
- **Monsieur HUGOT Eric**, Magasinier
- **Monsieur HULIN Sylvain**, Chaudronnier
- **Monsieur JEANNE Olivier**, Technicien développement produit
- **Monsieur JOSSET Olivier**, Technicien d'entretien
- **Madame JULIN Françoise**, Gestionnaire de copropriété
- **Monsieur KHORAMIFAR Morteza**, Gestionnaire des pièces détachées Assemblage
- **Monsieur KIM Christophe**, Technicien conseil
- **Madame LABBÉ Sergine**, Secrétaire technique
- **Madame LACOINTE Yasmine**, Manager expertise comptable
- **Madame LAFILÉ Marie-Pierre**, Pilote de procédé
- **Monsieur LAFOREST Benoît**, Electronicien
- **Madame LAGNIER Corinne**, Notaire assistante
- **Madame LAHBICHI Zohra**, Conseillère en assurances
- **Madame LAINNE Virginie**, Technicienne supérieure contrôle qualité
- **Monsieur LAMBART Guillaume**, Responsable BEO
- **Monsieur LAMBERT Baptiste**, Responsable d'exploitation
- **Madame LAMBERT Mélanie**, Technicienne
- **Madame LAMOTTE Virginie**, Technicienne prestations
- **Monsieur LANFRAY Marc**, Chef de chantier
- **Monsieur LANGRENE Amory**, Ingénieur
- **Madame LANQUEST Véronique**, Ouvrière
- **Madame LARONCE Stéphanie**, Assistante ressources humaines

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur LATROCHE Saada**, Peintre
- **Monsieur LAURENCE Patrick**, Maitre chien
- **Madame LAURENT Nathalie**, Assistante ressources humaines
- **Monsieur LAURENT Thierry**, Cariste Responsable logistique
- **Madame LAVIOS Stéphanie**, Employée commerciale
- **Monsieur LAVOINE Anthony**, Chargé d'affaires professionnels
- **Monsieur LEBARC Dany**, Plaquiste
- **Monsieur LE BLANC Alan**, Ingénieur de recherche
- **Monsieur LEBON Jean**, chef de chantier retraité
- **Monsieur LEBOURGEOIS Hermann**, Chef d'équipe
- **Monsieur LEBOUVIER Dave**, Inspecteur
- **Madame LECERF Alexandra**, Télé-conseillère
- **Madame LECLERCQ Isabelle**, Responsable région Normandie
- **Monsieur LECLERCQ Olivier**, Assistant comptable
- **Monsieur LE COMTE DU COLOMBIER Hervé**, Gérant de portefeuilles
- **Monsieur LECOQ Pascal**, Tuyauteur
- **Monsieur LECOURT Didier**, Chef de chantier
- **Madame LEFEBVRE Maryse**, Agent d'entretien
- **Monsieur LEFEVRE Gérard**, Opérateur voirie
- **Monsieur LEFEVRE Gino**, Cariste
- **Monsieur LEFORT Bruno**, Manutentionnaire
- **Madame LEFRANCOIS Estelle**, Aide-soignante
- **Monsieur LEGALLAIS Bruno**, Plombier chauffagiste
- **Monsieur LEGRAND Jean-Paul**, Responsable travaux
- **Monsieur LE GUENNEC Philippe**, Directeur commercial
- **Monsieur LEGUILLON Didier**, Chef d'équipe en tuyauterie
- **Madame LEMARCHAND Eugénie**, Employée commerciale
- **Madame LEMARCHAND Sophie**, Technicienne supérieure spécialisée
- **Madame LEMESLE Corinne**, Gestionnaire import export

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur LEMETAIS Didier**, Agent de maitrise
- **Monsieur LEMOISSON François**, Coordinateur d'entrepôt
- **Monsieur LEMONNIER Bruno**, Spécialiste garanties après-vente retraité
- **Monsieur LENFANT Gilles**, Chauffeur grutier
- **Monsieur LENÔTRE Xavier**, Technicien qualité fournisseur
- **Madame LEPAGE Florence**, Commis de cuisine
- **Monsieur LEPRÊTRE Tony**, Responsable pôle services
- **Monsieur LEPREVOST Jean**, Canalisateur
- **Monsieur LEPRIEUR Yann**, Agent de tri
- **Madame LEROUX-QUILLARD Alexandra**, Responsable commerciale
- **Monsieur LEROYER Lionel**, Assistant communication
- **Monsieur LEROY Frédéric**, Agent de production alimentaire Pâtisserie
- **Monsieur LEROY Jean-Marc**, Technicien supérieur d'ordonnancement
- **Monsieur LEROY Thomas**, Comptable
- **Madame LESBET Nesrine**, Gestionnaire bancaire
- **Madame LESIEUR Marie-Lyne**, Conseillère de vente spécialiste
- **Madame LESUEUR Maryline**, Gestionnaire de trésorerie
- **Monsieur LESUEUR Sylvain**, Assistant logistique
- **Monsieur LESVENAN Xavier**, Cadre commercial
- **Madame LEVESQUE Christelle**, Cadre Responsable de service
- **Madame LEVISTRE Nathalie**, Secrétaire
- **Madame LOISEL Béatrice**, Technicienne de laboratoire
- **Monsieur LOISEL Philippe**, Directeur de caisse
- **Monsieur LOIZET Stéphane**, Chauffeur livreur préparateur
- **Madame LONGEVIALLE Claire**, Conseillère en insertion professionnelle
- **Monsieur LOUVEL David**, Technicien supérieur d'exploitation
- **Monsieur LUCAS Patrice**, Technicien de maintenance
- **Monsieur MACUR Olivier**, Ingénieur d'études

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur MAILLARD Pascal**, Règleur
- **Monsieur MARCHAND Yvan**, Electricien
- **Monsieur MARIETTE Stéphane**, Technicien qualité électronique
- **Monsieur MARQUES Jean-Claude**, Directeur de zone
- **Monsieur MARSEAU Frédéric**, Expert véhicules d'occasion
- **Monsieur MARTEL Eric**, Technicien
- **Monsieur MARTIN Christophe**, Manager
- **Monsieur MARTIN David**, Papetier
- **Monsieur MASSIF Eric**, Chef d'atelier
- **Madame MAURY Jocelyne**, Employée
- **Monsieur MECHOUMA Karim**, Agent d'entretien
- **Monsieur MÉNARD Christophe**, Adjoint Chef de quai
- **Monsieur MICHAUX Sébastien**, Concepteur responsable bureau d'étude
- **Monsieur MICHELIZZA Sébastien**, Responsable DT et laboratoire
- **Madame MICHEL Virginie**, Conseillère à l'emploi
- **Monsieur MISSIMILLY Claude**, Responsable schéma directeur réseau distribution
- **Madame MOKBEL Roseline**, Conductrice installation confirmée
- **Madame MOREAU Chrytèle**, Technicienne de laboratoire
- **Madame MOREIRA-DIAS Lizette**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur MORTREUIL Patrick**, Opérateur
- **Monsieur MORVAN Christophe**, Chef des ventes
- **Madame MORVAN Isabelle**, Responsable production
- **Madame MOTTE Audrey**, Assistante ressources humaines
- **Monsieur NAOUI Omar**, Magasinier
- **Monsieur NICAISE Bruno**, Opérateur règleur
- **Madame NICLOT Emilie**, Agent qualifié de production
- **Monsieur OMARI Emmanuel**, Chauffeur livreur
- **Madame OURIK Lalla**, Employée commerciale
- **Madame PAIN Carine**, Conductrice d'installation

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame PALAU Régine**, Visiteuse médicale
- **Monsieur PANEL Philippe**, Opérateur
- **Monsieur PASQUALINI Jean-Philippe**, Ingénieur
- **Madame PASSEMAR Séverine**, Cheffe de groupe Agent de transit
- **Madame PECQUEUR Claire**, Quality project leader
- **Madame PENNA Isabelle**, Technicienne de laboratoire
- **Madame PÉRONIAT MOYOU Armelle**, Directrice régionale des ventes
- **Monsieur PERSIDAT Christophe**, Technicien de laboratoire
- **Monsieur PETIT Yves**, Chargé d'affaires
- **Monsieur PICARD David**, Cariste
- **Monsieur PICHEREAU Cyrille**, Assistant technique services clients
- **Monsieur PIGACHE Hervé**, Agent de production
- **Monsieur PINÇON Ludovic**, Administrateur systèmes et réseaux
- **Madame PINEL Victorine**, Chargée d'études risque financier
- **Madame PLANTROU Céline**, Cadre bancaire
- **Monsieur PLOQUIN Olivier**, Directeur clientèle commerciale
- **Monsieur PODEVIN Olivier**, Chef d'équipe au service commercial
- **Monsieur POUDEVIGNE Cyril**, Monteur soudeur
- **Madame POULINGUE Anne-Marie**, Réceptionnaire retraitée
- **Monsieur POUILLAIN Fabien**, Tuyauteur
- **Madame POUILLAIN Jennifer**, Technicienne conseil
- **Monsieur PREIZAL Michel**, Tourneur
- **Monsieur PREVOST Henri**, Opérateur contrôleur moulage
- **Monsieur PRIEUR Pascal**, Cadre commercial
- **Monsieur PROTAIS Luc**, Journaliste
- **Madame PUPIN Claire**, Technicienne
- **Monsieur QUESSE Martial**, Docker
- **Monsieur RAULIN Hugues**, Chef de chantier Electricien industriel

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame **RENARD-LEMARCHAND Annie**, Vendeur polyvalent
- Monsieur **RENAULT Yannis**, Fiabiliste
- Monsieur **RIBEIRO Joaquim**, Technicien méthodes maintenance
- Monsieur **RICHARD Sébastien**, Chargé d'affaires
- Madame **RICO Peggy**, Employée de transit
- Madame **RIO Corrine**, Conseillère commerciale
- Monsieur **RIVIÈRE Désiré**, Agent de montage et rénovation
- Monsieur **ROGÉ Cédric**, Cadre dirigeant
- Monsieur **ROMAGNE-CLEVERS Eric**, Ingénieur maintenance
- Monsieur **ROUMIER Jérémie**, Papetier
- Madame **ROUSSEL Béatrice**, Technicienne de production
- Monsieur **ROUSSELIN Stéphane**, Agent de maîtrise
- Madame **ROUSSELLE Annick**, Employée commerciale
- Madame **RUEDOLF Hélène**, Régleuse sinistres prévoyance
- Monsieur **SANCHEZ Laurent**, Technicien d'exploitation
- Madame **SANTOS COELHO Sylvia**, Comptable
- Monsieur **SARAIVA Adélino**, Cariste magasin
- Monsieur **SAUCÉ Guillaume**, Technicien de maintenance
- Monsieur **SAVALLE Laurent**, Menuisier plaquiste
- Madame **SEHIER Marie-Christine**, Responsable d'agence
- Monsieur **SENET Christophe**, Avocat
- Madame **SOARES Sylvie**, Directrice d'établissement
- Madame **SOUDET Fabienne**, Educatrice spécialisée
- Monsieur **SOYER Vincent**, Informaticien
- Monsieur **SURPLIE Pascal**, Responsable d'équipe installations
- Madame **TALEB Laurence**, Délégué médical sénior
- Monsieur **TARSIA Rosario**, Electricien
- Monsieur **TELITCHKO Marc**, Tableautiste
- Monsieur **TERNISIEN Hervé**, Opérateur centre d'affinage

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur THORN Patrick**, Magasinier
- **Madame TIERCELIN Amélie**, Coiffeuse
- **Madame TOURNAIRE Virginie**, Agent Conseillère fonction allocataire
- **Monsieur TOUSSAINT François**, Conducteur receveur
- **Monsieur TRAINEAU David**, Affréteur
- **Monsieur TREBERT Benoît**, Coordinateur opérationnel
- **Madame TREBERT Rachel**, Responsable d'activité laboratoire
- **Monsieur TREMEGE Stéphane**, Technicien installation/maintenance
- **Monsieur TRIFAULT-PATRY Patrick**, Conducteur polyvalent
- **Monsieur TROTTIER Pierre-Yves**, Technicien
- **Monsieur TRUMEL Nicolas**, Ingénieur en électronique et informatique
- **Monsieur TURQUER Bruno**, Chauffeur opérateur
- **Madame VAILLANT Johanna**, Opératrice
- **Madame VALET Nadège**, formatrice interne
- **Monsieur VANEL Laurent**, Cadre technique
- **Madame VASSEUR Déborah**, Employée comptabilité
- **Monsieur VATON Michel**, Directeur financier
- **Monsieur VAUCHEL Nicolas**, Préparateur process
- **Madame VAUCHÉ Sandrine**, Auxiliaire de vie
- **Madame VAUQUELIN Cathy**, Employée administrative
- **Monsieur VAUQUELIN Patrick**, Mécanicien
- **Monsieur VAUTARD Frédéric**, Conseiller patrimonial
- **Madame VERDURE Céline**, Aide-soignante
- **Monsieur VERSAVEL Régis**, Informaticien
- **Monsieur VÉTEL Sylvain**, Responsable de réseaux
- **Monsieur VIANDER Patrick**, Aide tolier magasinier
- **Monsieur VICTORIA Bruno**, Superviseur camionnage
- **Monsieur VIGNOLLES Alain**, Analyste de résultats

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur VILLEROY Fabrice**, Employé de banque
- **Monsieur VILLEZ Laurent**, Responsable de maintenance
- **Monsieur VOIDIE Simon**, Technicien d'exploitation
- **Madame VULSON Stéphanie**, Conseillère commerciale
- **Monsieur WOINET Rémy**, Ingénieur
- **Madame ZAFRA Pascaline**, Chargée d'affaires entreprises
- **Madame ZELFIN Valérie**, Comptable
- **Monsieur ZENGLI Farouk**, Conducteur routier

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ABERBOUR Emilia**, Employée commerciale
- **Monsieur ALLEAUME Frédéric**, Conducteur receveur
- **Monsieur ALLOT Franck**, Technicien
- **Madame ARGENTIN Danièle**, Technicienne de production
- **Monsieur ARGENTIN Michel**, Magasinier outillage
- **Monsieur AUBERT Pascal**, Agent de sécurité - Chef de poste
- **Monsieur AUBERT Richard**, Chargé de relation avec les particuliers
- **Madame AUPOIX Claire**, Conductrice receveuse
- **Madame AUVAGE Carmen**, Employée de banque
- **Madame AUVRAY Catherine**, Commis de cuisine
- **Madame AUVRAY Nathalie**, Conductrice d'installation confirmée
- **Monsieur AVENNE Dominique**, Responsable produits Responsable fabrications
- **Monsieur AVRIL Dominique**, Employé libre service
- **Monsieur BACQUEZ Dominique**, Technicien en planification
- **Monsieur BAILLY Didier**, Peintre
- **Madame BAILLY Souad**, Opératrice
- **Madame BALLAGNY Sandrine**, Conseillère spécialisée en immobilier
- **Monsieur BANCTEL Thierry**, Chargé d'études Process
- **Monsieur BARBOT René**, Responsable de service

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame **BARDEL Christelle**, Assistante commerciale
- Monsieur **BAUDRY Christophe**, Chef d'équipe
- Madame **BECQUET Fabienne**, Employée de banque
- Monsieur **BÈGUE Jérôme**, Journaliste reporter d'images
- Madame **BELLEST Estelle**, Gestionnaire logistique
- Monsieur **BELLET Olivier**, Technicien maintenance fiabilité
- Madame **BELLIN Hélène**, Employée de banque
- Monsieur **BELLONCLE Bruno**, Règleur
- Monsieur **BEN AISSA Amor**, Maçon
- Monsieur **BENARD Fabrice**, Chef d'équipe
- Madame **BERTIN Marie-Hélène**, Employée de restauration
- Madame **BERTRAND Nathalie**, Animatrice qualité
- Monsieur **BESNIER Olivier**, Responsable projets
- Madame **BEUCHER Isabelle**, Cadre laboratoire - Directrice qualité sécurité
- Monsieur **BIENAIME Laurent**, Directeur de région
- Monsieur **BIGOT Didier**, Webmaster infographiste
- Madame **BILLOT Lydie**, Hôtesse de caisse
- Madame **BLONDEL Laurence**, Commerciale
- Madame **BLONDEL Maryline**, Conseillère dispositifs individuels
- Monsieur **BLOT Bruno**, Electricien de maintenance
- Monsieur **BLUTEAU Philippe**, Logisticien de production
- Madame **BOCKSTIEGEL Heike**, Assistante
- Madame **BONNEAU Fabienne**, Gestionnaire paies
- Madame **BONNEVEAU Laurence**, Directrice marchés restauration collective
- Monsieur **BOTTOIS Frédéric**, Cariste d'atelier
- Madame **BOUCHARD Eliane**, Technicienne
- Monsieur **BOUCHARD Jean-Michel**, Chargé de sécurité
- Monsieur **BOUCHER Jean-Michel**, Préparateur matériel principal
- Monsieur **BOULEN Pascal**, Agent de quai

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame BOUST Muriel**, Chargée de la conception et de l'intégration de l'offre des services
- **Madame BOYER Sabine**, Cadre commerciale
- **Monsieur BRARD Pascal**, Ajusteur
- **Monsieur BREUQUE Didier**, Responsable des ressources humaines
- **Monsieur BROQUET Ghislain**, Mécanicien
- **Monsieur BROUTIN Frédéric**, Chauffeur
- **Madame BUREL Barbara**, Assistante commerciale filiales
- **Monsieur CAHAGNE Jean-Luc**, Employé
- **Monsieur CALINE Henri**, Pharmacien
- **Monsieur CAMEL Patrice**, Responsable d'affaires
- **Monsieur CAPRON Patrice**, Technicien motoriste
- **Madame CAMELLO Anne**, Coordinatrice de formation
- **Monsieur CARLE Léon**, Chef de groupe technique
- **Monsieur CARRERE Alain**, Responsable de point de vente
- **Madame CARRÈRE Géraldine**, Chargée d'affaires
- **Madame CARTIER Yannick**, Employée de banque
- **Madame CASETTA Sylvie**, Chargée de prestations clients
- **Monsieur CATHERINE Gilles**, Technicien méthodes maintenance
- **Monsieur CAVARO Dominique**, Technicien testeur flowline
- **Monsieur CHAPRON Marc**, Chef de projet
- **Monsieur CHARLES Richard**, Magasinier
- **Monsieur CHICOT Eric**, Conducteur d'engins
- **Madame CHIFFLARD Christine**, Chef de projet informatique
- **Monsieur CHIFFLARD Patrick**, Contrôleur de gestion
- **Monsieur CLÉPOINT Dominique**, Directeur d'agence
- **Madame COAT Pascale**, Conductrice de bus
- **Monsieur COCAGNE Pascal**, Grutier
- **Monsieur COGNARD Christophe**, Employé service technique catégorie supérieure

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur COGO Pietro**, Assistant social retraité
- **Monsieur CONSTANTIN Ludovic**, Moniteur d'atelier de 2ème classe
- **Monsieur CORNU Hervé**, Chargé d'études
- **Monsieur COUSARIER Frédéric**, Chef de secteur automation
- **Madame COUVREUX Nancy**, Conseillère financière
- **Madame COVIN Sandrine**, Responsable administrative des ventes
- **Madame CREVISY Nathalie**, Conseillère en développement relation client
- **Monsieur DALLET Olivier**, Responsable
- **Monsieur DARSIF Driss**, Employé commercial
- **Madame DEBRAY Sophie**, Employée de banque
- **Madame DECOENE Isabelle**, Technicienne chimiste
- **Monsieur DECULTOT Manuel**, Tuyauteur instrumentation
- **Monsieur DEHAIS Emmanuel**, Ouvrier autoroutier
- **Monsieur DELAHAYES Patrick**, Technicien informatique
- **Monsieur DELALANDRE Denis**, Personnel administratif et de service
- **Monsieur DELALLEAU Raynald**, Directeur d'agence bancaire
- **Monsieur DELALONDE Lionel**, Conducteur d'installation
- **Madame DELAMARE Sylvie**, Secrétaire - Hôtesse d'accueil
- **Monsieur DELAPORTE Frédéric**, Opérateur en raffinerie
- **Monsieur DELBART Jérôme**, Chef de ventes
- **Monsieur DELESTRE Sylvain**, Conducteur receveur
- **Monsieur DEMEILLERS Thierry**, Ingénieur logiciel
- **Madame DE PINHO Sandrine**, Responsable d'action sociale
- **Madame DE SIMONE Sophie**, Secrétaire
- **Monsieur DESMONTS Hervé**, Technicien
- **Monsieur DESNEUX Jérôme**, Chef contrôleur
- **Monsieur DEVAUX Franck**, Cadre bancaire
- **Madame DEVAUX Myriam**, Cadre bancaire
- **Monsieur DEVEDEUX Pierre**, Chef de projet travaux neufs

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur DEVERRE Michel**, Mécanicien PL
- **Madame DEVORST Isabelle**, Technicienne de fabrication
- **Monsieur DIAS Carlos**, Maitre compagnon
- **Madame DIEU Lara**, Secrétaire
- **Madame DI GIACOMO Anna**, Chargée d'appui aux pilotages des activités
- **Madame DONNEGER Sandrine**, Conductrice d'équipement de production
- **Madame DOUBLET Claude**, Assistante de direction
- **Monsieur DUBOIS Fabrice**, Chargé de conception
- **Monsieur DUBOIS Joël**, Technicien
- **Monsieur DUCHEMIN Armand**, Chef de région
- **Monsieur DUFROY Franck**, Chauffeur de navette
- **Madame DUHEM Maryline**, Comptable
- **Monsieur DUMONT Jean-Claude**, Conducteur installation confirmé
- **Monsieur DURAMÉ Didier**, Responsable d'agence
- **Madame DURAND Béatrice**, Principale contentieux
- **Monsieur DURAND Laurent**, Agent de sécurité - Chef de poste
- **Madame DUTHIL Ghislaine**, Agent administratif documentaliste
- **Monsieur DUTREIX Reynald**, Technicien projets
- **Monsieur DUVAL Florian**, Agent essai
- **Madame EDDE Claudine**, Aide médico psychologique
- **Madame EDDE Stéphanie**, Technicienne de laboratoire packaging
- **Monsieur EUDES Vincent**, Opérateur
- **Madame FANNACHI Joëlle**, Assistante de direction
- **Madame FELICITÉ Sandrine**, Secrétaire d'agence
- **Monsieur FERAY Arnaud**, Ingénieur fonctionnel
- **Monsieur FÉRET Eric**, Agent d'ordonnancement
- **Monsieur FERRAND Joël**, Chauffeur Agent de réseau
- **Monsieur FERREZ Lorenzo**, Ouvrier spécialisé

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur FESSARD Mario**, Approvisionneur
- **Monsieur FIQUET Noël**, Réceptionnaire
- **Monsieur FLAMENT Christophe**, Responsable des services facturation
- **Madame FLEURY Carole**, Cadre
- **Madame FLEXAS Nathalie**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur FOUGUES Eric**, Responsable des ventes cuisine
- **Monsieur FRANÇOIS Emmanuel**, Comptable
- **Madame FRELAND Patricia**, Assistante commerciale
- **Monsieur FROMAGER Vincent**, Conducteur règleur
- **Monsieur GAFFÉ Jean-Luc**, Dessinateur industriel
- **Monsieur GANGLOFF Laurent**, Technicien SAV
- **Monsieur GANON Jean-Jacques**, Responsable de formation
- **Madame GANTIER Valérie**, Technicienne
- **Monsieur GARNIER Michel**, Commercial
- **Madame GAUTIER Sylvie**, Télévendeuse
- **Monsieur GAZE Laurent**, Responsable d'affaires
- **Monsieur GERVAIS Sylvain**, Electricien
- **Madame GEULIN Chantal**, Agent de transit
- **Monsieur GEULIN Emmanuel**, Technicien de maintenance
- **Madame GIEZEK Thérèse**, Agent de service
- **Monsieur GIFFARD Xavier**, Conducteur règleur de fabrication
- **Madame GIGNOUX Laure**, Agent de planification
- **Monsieur GIRARD Thierry**, Ouvrier
- **Monsieur GNATIOUK Serge**, Approvisionneur
- **Monsieur GODARD Jean-Christophe**, Responsable gestion de la demande
- **Monsieur GOIRAND Thierry**, Inspecteur d'assurances
- **Monsieur GONÇALVES Michel**, Mécanicien rectifieur
- **Madame GOULÉ Valérie**, Superviseure logistique
- **Madame GRESSER Christine**, Chargée de communication

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame GRIBOVAL Sylvie, Cadre en industrie pharmaceutique
- Monsieur GRIMOIN Frédéric, Agent de logistique réception
- Monsieur GROZ Daniel, Agent de logistique
- Madame GUERARD Sophie, Conseillère
- Monsieur GUÉRIN Bernard, Ingénieur génie civil
- Madame GUÉRIN Valérie, Employée de banque
- Monsieur GUILLOU Jacky, Marin
- Madame GUILLOU Sophie, Assistante de direction
- Monsieur HAMEL Hervé, Technicien formateur conseil en informatique
- Monsieur HARDY Pascal, Agent de quai
- Madame HAVÉ Corinne, Gestionnaire recouvrement en surendettement
- Madame HENRIET Anne, Cheffe de projet process commerciaux
- Madame HENRY Françoise, Conseillère à l'emploi
- Madame HÉRANVAL Marie-Christine, Directrice de supermarché
- Monsieur HITTLER Luc, Electricien d'équipement industriel
- Madame HMITTI Anne, Auditrice
- Monsieur HOCQUIGNY Pascal, Cadre
- Monsieur HOUCHARD Sylvain, Conducteur d'installation confirmé
- Monsieur HOUEVILLE Guy, Chauffeur cuve
- Madame HOUIS Isabelle, Opératrice
- Madame HOUSSAYE France, Cadre bancaire
- Madame HUEBER Christine, Assistante de direction
- Monsieur HUE Thierry, Projeteur électrotechnique
- Monsieur HUGOT Eric, Magasinier
- Madame JOLY Liliane, Opératrice de saisie
- Monsieur KHORAMIFAR Morteza, Gestionnaire des pièces détachées Assemblage
- Monsieur KILLMANN William, Agent de maitrise
- Madame KOCH Laurence, Gestionnaire réclamations clients

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame KREMER Chantal**, Monitrice éducatrice
- **Monsieur LACHÈVRE Pierre**, Agent de maîtrise portuaire
- **Madame LAGNIER Corinne**, Notaire assistante
- **Madame LAIR Béatrice**, Cadre bancaire
- **Madame LAMBERT Laurence**, Responsable projet client
- **Monsieur LAMY Stéphane**, Concepteur
- **Monsieur LANGANAY Olivier**, Chauffeur livreur confirmé
- **Madame LANGUILLET Isabelle**, Superviseure qualité logistique
- **Monsieur LARÇON Yves**, Ajusteur
- **Madame LARGILLET Coralie**, Laborantine
- **Monsieur LARGILLET Luc**, Technicien automatisme
- **Madame LAROSE Valérie**, Agent administratif
- **Monsieur LAURENCE Patrick**, Maître chien
- **Monsieur LAURENT Thierry**, Cariste Responsable logistique
- **Monsieur LEBAILLY Pierre-Yves**, Employé de banque
- **Monsieur LEBARC Claude**, Monteur électricien
- **Monsieur LEBARC Dany**, Plaquiste
- **Monsieur LEBLANC Christophe**, Assistant contrôle
- **Monsieur LEBON Jean**, chef de chantier retraité
- **Madame LEBRET Muriel**, Secrétaire comptable
- **Monsieur LE BRUN David**, Employé de banque
- **Monsieur LECLERC Benoit**, Electricien
- **Madame LECLERCQ Isabelle**, Responsable région Normandie
- **Monsieur LECOQ Laurent**, Responsable de production
- **Madame LÉCOSSAIS Isabelle**, Technicienne de gestion
- **Monsieur LECOURT Didier**, Chef de chantier
- **Monsieur LEFAUX Jean-Christophe**, Conducteur pulpeur
- **Monsieur LEFEBVRE Dominique**, Employé
- **Madame LEFEBVRE Nathalie**, Cadre

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur LEFEVRE Gérard**, Opérateur voirie
- **Monsieur LEGALLAIS Bruno**, Plombier chauffagiste
- **Monsieur LEGRAND Jean-Paul**, Responsable travaux
- **Monsieur LE GUENNEC Philippe**, Directeur commercial
- **Monsieur LEGUILLON Didier**, Chef d'équipe en tuyauterie
- **Monsieur LELEU Frédéric**, Technicien de maintenance
- **Monsieur LEMETAIS Didier**, Agent de maîtrise
- **Monsieur LEMONNIER Bruno**, Spécialiste garanties après-vente retraité
- **Madame LEONARDO Claire**, Infirmière DE
- **Monsieur LEPRÊTRE Olivier**, Technicien en raffinerie
- **Madame LEROI Valérie**, Technicienne administrative
- **Monsieur LEROY Jean-Marc**, Technicien supérieur d'ordonnancement
- **Monsieur LETELLIER Frédéric**, Conducteur emballeur
- **Monsieur LEVREUX Dominique**, Agent technique centre de recherche
- **Monsieur LIMARE Jean-Pierre**, Chef de chantier
- **Madame LOISEL Béatrice**, Technicienne de laboratoire
- **Monsieur LOISEL Philippe**, Directeur de caisse
- **Madame LONGEVIALLE Claire**, Conseillère en insertion professionnelle
- **Monsieur LORSOLD Bernard**, Ouvrier
- **Monsieur LUCAS Patrice**, Technicien de maintenance
- **Monsieur MACÉ Frédéric**, Chef d'unité
- **Monsieur MAISONNEUVE Franck**, Expert sécurité
- **Monsieur MALHEUVRE Pascal**, Technicien de fabrication
- **Monsieur MARCEL Franck**, Employé principal
- **Monsieur MARCHAND Yvan**, Electricien
- **Monsieur MARQUES Jean-Claude**, Directeur de zone
- **Monsieur MARSEAU Frédéric**, Expert véhicules d'occasion
- **Monsieur MARTEL Christophe**, Chef de projet informatique

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur MARTIN Christophe**, Directeur de magasin
- **Monsieur MÉRAND Jean-Yves**, Technicien de gestion
- **Monsieur MESLIN Valéry**, Responsable service reprographie
- **Monsieur MEYER Christophe**, Chercheur
- **Monsieur MISSIMILLY Claude**, Responsable schéma directeur réseau distribution
- **Madame MOGIS Florence**, Gestionnaire contentieux
- **Madame MORCILLO Nadia**, Femme de ménage Chef d'équipe
- **Monsieur MOREIRA DIAS Joaquim**, Coffreur
- **Monsieur MOREL Emmanuel**, Technicien essai et expertise
- **Monsieur MOYON Emmanuel**, Manutentionnaire
- **Monsieur NEYT Bruno**, Coffreur
- **Monsieur NUNES FERREIRA José**, Chef d'équipe coffrage
- **Monsieur OLIVEIRA Alain**, Magasinier cariste
- **Madame PAIN Sandrine**, Responsable développement professionnel
- **Madame PALAU Régine**, Visiteuse médicale
- **Monsieur PARISET Christophe**, Contremaître
- **Monsieur PARIS Philippe**, Convoyeur de fonds
- **Madame PARRA Nadia**, Responsable de service
- **Monsieur PASQUALINI Jean-Philippe**, Ingénieur
- **Madame PASQUIER Brigitte**, Conductrice de machine
- **Monsieur PASSERON Sylvain**, Responsable de maintenance
- **Monsieur PEREIRA-CARNEIRO Patrick**, Chef du service exploitation thermique et technologies
- **Monsieur PETEL Alain**, Agent de maîtrise sécurité
- **Monsieur PETITEAU-NORMAND Christophe**, Directeur de région
- **Monsieur PETIT Guillaume**, Préparateur maintenance
- **Monsieur PETREL Patrice**, Architecte matériel
- **Madame PIERRE Christine**, Chargée d'affaires personnes protégées
- **Madame PIERRE Delphine**, Gestionnaire contentieux
- **Monsieur PIGACHE Hervé**, Agent de production

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame **PIQUER Corine**, Conseillère commerciale d'agence
- Madame **PLANKE Catherine**, Agent de résidence qualifié
- Madame **PLANTROU Céline**, Cadre bancaire
- Madame **POULINGUE Anne-Marie**, Réceptionnaire retraitée
- Monsieur **POULLAIN Philippe**, Ajusteur Monteur
- Monsieur **PREIZAL Michel**, Tourneur
- Madame **PRÉVOST Carole**, Technicienne d'informations médicales
- Monsieur **PREVOST Henri**, Opérateur contrôleur moulage
- Monsieur **PRIEUR Pascal**, Cadre commercial
- Monsieur **RACINE Patrick**, Technicien
- Monsieur **RAINLET Didier**, Référent master DATA et interface IT
- Monsieur **REMY Henri**, Convoyeur de fonds
- Monsieur **RENAUD Jean-Christophe**, Chef des ventes
- Madame **RENAULT Josiane**, Manager opérationnel
- Madame **RENOUF Valérie**, Opératrice sur machine
- Monsieur **RENVOISÉ Christian**, Agent de maîtrise
- Monsieur **RESSE Hervé**, Magasinier vendeur
- Monsieur **RIDEL Eddy**, Agent funéraire
- Madame **ROBERT Laure**, Assistante de caisse
- Monsieur **ROGER Christophe**, Cariste
- Monsieur **ROMAGNE-CLEVERS Eric**, Ingénieur maintenance
- Monsieur **ROUSSEL Jean-François**, Chef d'équipe
- Monsieur **ROUX François**, Carrossier peintre
- Madame **SAINT-GILLES Valérie**, Responsable de communication
- Monsieur **SALLIO Laurent**, Agent technique
- Monsieur **SANCHEZ Alain**, Ingénieur
- Monsieur **SAUVAGE Béatrice**, Secrétaire comptable
- Monsieur **SAVALLE Laurent**, Menuisier plaquiste

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame SAVAY Sandrine**, Assistante de rédaction
- **Madame SAVREUX Florence**, Acheteuse Gestionnaire administrative de la dépense
- **Madame SÉJALON Anita**, Pilote de production
- **Monsieur SÉNÉCA Emmanuel**, Ingénieur cadre
- **Madame SÉNÉCAL Valérie**, Assistante administrative
- **Monsieur SINAÈVE Hervé**, Cariste
- **Monsieur SOQUET Laurent**, Magasinier
- **Madame SOUDAIS Sandrine**, Préparatrice de programmes
- **Madame SOUDET Fabienne**, Educatrice spécialisée
- **Madame SPITZ Corinne**, Employée de banque
- **Monsieur TABOUELLE Pascal**, Conducteur installation confirmé
- **Monsieur TELITCHKO Marc**, Tableautiste
- **Monsieur TERNISIEN Hervé**, Opérateur centre d'affinage
- **Monsieur THOMAS Sébastien**, Chimiste
- **Monsieur TIERCELIN Denis**, Electricien
- **Madame TIERCELIN Sylvie**, Secrétaire
- **Monsieur TIQUET Thierry**, Technicien contrôle qualité
- **Monsieur TOUTAIN Thierry**, Cariste
- **Monsieur TRAVERS Olivier**, Gestionnaire ressources humaines
- **Monsieur TRÉPORT Léonard**, Ouvrier Conducteur machine
- **Monsieur TRIFAULT-PATRY Patrick**, Conducteur polyvalent
- **Madame TURGARD Corinne**, Responsable douane
- **Monsieur TURGE Damien**, Psychologue du travail
- **Monsieur TURQUER Bruno**, Chauffeur opérateur
- **Madame VALLERAN Gina**, Adjointe technique principale de 1ère classe retraitée
- **Monsieur VANEL Laurent**, Cadre technique
- **Madame VAN EXTERGHEM Agnès**, Cadre administrative
- **Monsieur VARIN Hugues**, Informaticien
- **Monsieur VATON Michel**, Directeur financier

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur VAUQUELIN Patrick**, Mécanicien
- **Monsieur VERBRIGGHE Laurent**, Chargé d'affaires
- **Monsieur VERSAVEL Régis**, Informaticien
- **Monsieur VEURE Christophe**, Contremaître
- **Monsieur VIANDER Patrick**, Aide tolier magasinier
- **Monsieur VIDAL José**, Opérateur d'exploitation
- **Monsieur VIGNOLLES Alain**, Analyste de résultats
- **Madame VIGNOLLES Géraldine**, Souscripteuse
- **Madame VILLETTE Isabelle**, Employée commerciale
- **Monsieur VOITURIER François**, Coupeur
- **Madame VULSON Stéphanie**, Conseillère commerciale
- **Madame WALLON Anne**, Conseillère clientèle
- **Monsieur WENDING Eric**, Technicien
- **Monsieur WOINET Rémy**, Ingénieur

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur ADAM Xavier**, Ingénieur
- **Monsieur AGNELLI Stéphane**, Chef de chantier
- **Monsieur ANDRIEU Benoît**, Responsable restauration
- **Madame ANQUETIL Martine**, Technicienne de laboratoire packaging
- **Monsieur ARNAUD Didier**, Responsable de laboratoire
- **Monsieur AUBERT Pascal**, Agent de sécurité - Chef de poste
- **Madame AUGER Catherine**, Préparatrice de commandes
- **Madame AUPOIX Claire**, Conductrice receveuse
- **Monsieur AVRIL Dominique**, Employé libre service
- **Monsieur BADIN Jean**, Technicien
- **Monsieur BAILLEUX Stéphane**, Acheteur
- **Madame BALLUET Catherine**, Employée de bureau Technicienne ressources
- **Monsieur BAPAUME Christian**, Papetier

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur BAPE Thierry**, Règleur
- **Madame BARBEY Maryline**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur BARBOT René**, Responsable de service
- **Monsieur BEN AISSA Amor**, Maçon
- **Madame BÉNARD Ghislaine**, Gestionnaire de prestation
- **Madame BÉRENGER Marie-Claude**, Responsable du centre de documentation
- **Madame BIDAUX Martine**, Employée qualifiée
- **Monsieur BIGOT Didier**, Webmaster infographiste
- **Madame BILLOT Lydie**, Hôtesse de caisse
- **Madame BLONDEL Laurence**, Commerciale
- **Madame BLONDEL Maryline**, Conseillère dispositifs individuels
- **Monsieur BLOT Manuel**, Technicien de maintenance
- **Madame BODIN Françoise**, Agent polyvalent
- **Monsieur BOILLET Giovanni**, Responsable de travaux
- **Monsieur BOISSAY Romain**, Ingénieur électronicien
- **Monsieur BONHOMME Patrice**, Responsable parc informatique et helpdesk
- **Madame BOQUELET Florence**, Facturière opératrice
- **Madame BOUCHARD Eliane**, Technicienne
- **Monsieur BOUGON Frédéric**, Contôleur de gestion
- **Madame BREHAM Peggy**, Conseillère à l'emploi
- **Monsieur BRET Patrick**, Responsable Division filières
- **Monsieur BRIFFAUT MARRICK**, Chef unité services généraux
- **Monsieur BUCHY Jérôme**, Employé de bureau
- **Monsieur BUREL François**, Conseiller informatique service
- **Monsieur CAHOUR Xavier**, Responsable d'affaires
- **Monsieur CAMEL Patrice**, Responsable d'affaires
- **Monsieur CANDELA Didier**, Commercial
- **Monsieur CANNESANT Robert**, Employé manutentionnaire

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame CARPENTIER Fabienne**, Responsable d'agence
- **Madame CARTIER Yannick**, Employée de banque
- **Monsieur CARVALHO Paul**, Ingénieur
- **Monsieur CAUCHY Dominique**, Boucher retraité
- **Monsieur COGO Pietro**, Assistant social retraité
- **Madame COQUELIN Agnès**, Cadre informatique
- **Monsieur COURTEUX-FOUZARI Alain**, Employé
- **Madame COURTHEOUX Isabelle**, Directrice financière
- **Monsieur DAGORNE Philippe**, Conducteur machine outils
- **Madame DEBEC Florence**, Agent administratif Technicien identification
- **Madame DEBLANGY Sylvie**, Chargée contentieux
- **Monsieur DECHAMP Bruno**, Technicien utilités industrielles
- **Madame DECONIHOUT Nadia**, Responsable du service administratif comptabilité
- **Monsieur DEKEYSER Jean-Pierre**, Chauffeur
- **Monsieur DELAHAYE Didier**, Contrôleur qualité
- **Monsieur DELAHAYES Patrick**, Technicien informatique
- **Monsieur DELALANDE Pascal**, Mécanicien ajusteur
- **Monsieur DELALONDE Lionel**, Conducteur d'installation
- **Madame DELIMBEUF Sophie**, Assistante de direction qualité
- **Madame DELSAUT Isabelle**, Assistante commerciale
- **Monsieur DEMEILLERS Thierry**, Ingénieur logiciel
- **Madame DERYCKE Murielle**, Employée d'assurances
- **Madame DESCHAMPS Doriane**, Assistante règlementaire
- **Monsieur DESCROIX Frédéric**, Responsable maintenance préventive
- **Monsieur DESRUES Arnaud**, Technicien maintenance
- **Madame DEULEY Corinne**, Magasinière réceptionnaire
- **Monsieur DEVERRE Michel**, Mécanicien PL
- **Monsieur DOËGLE Pierre-Yves**, Assistant social
- **Monsieur DRUAUX Gilles**, Métallier serrurier

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame DUBOIS Corinne**, Assistante d'exploitation
- **Monsieur DUBUS Pascal**, Technicien expert
- **Monsieur DUHAMEL Ludovic**, Responsable réceptions/expéditions et transports
- **Madame DUHAMEL Marie-Christine**, Responsable services généraux
- **Madame DUPONT Elise**, Opératrice
- **Madame DUQUESNE Florence**, Assistante administrative
- **Monsieur DURAMÉ Didier**, Responsable d'agence
- **Madame FACON Nicole**, Assistante maternelle retraitée
- **Madame FAUCON Muriel**, Hôtesse de caisse
- **Madame FERET Thérèse**, Conductrice de ligne
- **Monsieur FERNANDEZ Franck**, Technicien de maintenance informatique
- **Monsieur FERRAND Joël**, Chauffeur Agent de réseau
- **Monsieur FERREIRA Domingos**, Maçon coffreur
- **Monsieur FESSARD Mario**, Approvisionneur
- **Madame FILLET Maryline**, Caissière principale
- **Monsieur FLAMANT Fabrice**, Cadre
- **Monsieur FLEURY Didier**, Technicien
- **Madame FLEXAS Nathalie**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur FOUILLEUL Hervé**, Magasinier cariste référent
- **Monsieur GALINDO Philippe**, Responsable d'équipe
- **Monsieur GANGLOFF Laurent**, Technicien SAV
- **Monsieur GARNIER Michel**, Commercial
- **Madame GILLES Laurence**, Employée de banque
- **Madame GIRARD Colette**, Assistante commerciale
- **Monsieur GIRY-DELOISON Edouard**, Cadre de banque
- **Monsieur GOIRAND Thierry**, Inspecteur d'assurances
- **Monsieur GONÇALVES Michel**, Mécanicien rectifieur
- **Monsieur GONNET Philippe**, Cadre en assurances

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur GOUGEARD Gilles**, Chef de quai
- **Monsieur GUEDES Henri**, Mécanicien de maintenance
- **Madame GUENET Céline**, Animatrice réseau relais assistants maternelles
- **Monsieur GUÉRIN Bernard**, Ingénieur génie civil
- **Monsieur GUILLAUME Philippe**, Cadre dirigeant
- **Madame GUINET Chrystèle**, Responsable de clientèle privée
- **Madame GUYADER Sylvie**, Employée de bureau
- **Madame HANCHARD Isabelle**, Opératrice de fabrication
- **Madame HARTOUT Annie**, Assistante technique administrative
- **Monsieur HELOUIS Patrick**, Commercial restauration
- **Madame HENRY Catherine**, Agent
- **Monsieur HÉQUET Jean-François**, Directeur commercial
- **Monsieur HERAUD Thierry**, Conseiller accueil
- **Madame HEURTEL Pascale**, Employée commerciale
- **Madame HEUZE Ghislaine**, Employée administrative des ventes
- **Madame HINFRAY Marie-Paule**, Contrôleuse de gestion
- **Monsieur HOCQUIGNY Pascal**, Cadre
- **Monsieur HOUEVILLE Guy**, Chauffeur cuve
- **Monsieur HOULLIEZ Yves**, Employé commercial
- **Madame HUEBER Christine**, Assistante de direction
- **Monsieur HUGOT Eric**, Magasinier
- **Monsieur HULIN Pascal**, Ajusteur Monteur
- **Madame HUMPHRIES Isabelle**, Gestionnaire de recouvrement
- **Madame JOUTEL Corinne**, Assistante de direction
- **Monsieur KURRIMBOCCUS Mohammad**, Directeur d'agence
- **Monsieur LACAILLE Rémy**, Agent d'exploitation
- **Madame LANDRIEU Véronique**, Secrétaire
- **Monsieur LANGLOIS Laurent**, Acheteur
- **Monsieur LAPHA Patrice**, Directeur de magasin

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur LATEURTRE Lucien**, Monteur brasseur 3D
- **Monsieur LAURENCE Patrick**, Maitre chien
- **Monsieur LEBARC Dany**, Plaquiste
- **Monsieur LEBON Jean**, chef de chantier retraité
- **Monsieur LECERF Michel**, Analyste fonctionnel
- **Monsieur LECOQ Dominique**, Opérateur en production chimique
- **Monsieur LECOURT Didier**, Chef de chantier
- **Madame LECOURTOIS Catherine**, Employée de commerce
- **Monsieur LEFEBVRE Dominique**, Employé
- **Madame LEFEBVRE Valérie**, Vendeuse
- **Monsieur LEGENDRE Sylvain**, Chef gérant restauration collective
- **Monsieur LEGRAND Jean-Paul**, Responsable travaux
- **Monsieur LE GUENNEC Philippe**, Directeur commercial
- **Monsieur LEGUILLON Didier**, Chef d'équipe en tuyauterie
- **Madame LE MAREUIL Carole**, Employée de banque
- **Monsieur LEMEASLE Pascal**, Responsable postes périphériques
- **Monsieur LEMELLE Didier**, Technicien
- **Monsieur LEMONNIER Bruno**, Spécialiste garanties après-vente retraité
- **Monsieur LEMONNIER Gilles**, Informaticien
- **Madame LEMONNIER Sylvie**, Agent administratif
- **Madame LEMONNIER Valérie**, Employée commerciale
- **Monsieur LEPAGE Etienne**, Technicien supérieur
- **Monsieur LEPINE Stéphane**, Commercial
- **Monsieur LEPRÊTRE Sylvain**, Contrôleur de gestion
- **Monsieur LEROY Daniel**, Contrôleur de sécurité
- **Monsieur LEROY Jean-Marc**, Technicien supérieur d'ordonnancement
- **Monsieur LESUEUR Arnault**, Standardiste
- **Monsieur LEVASSEUR Didier**, Référent maintenance

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur LE YOUDEC Gérald**, Technicien de laboratoire
- **Monsieur LOISEL Philippe**, Directeur de caisse
- **Madame LONGEVIALLE Claire**, Conseillère en insertion professionnelle
- **Monsieur LOPEZ Hervé**, Responsable expéditions
- **Monsieur LORIN DE LA GRANDMAISON François**, Ingénieur civil aéronautique retraité
- **Monsieur LORSOLD Bernard**, Ouvrier
- **Madame LUCAS Martine**, Conseillère de vente confirmée
- **Monsieur LUCAS Patrice**, Technicien de maintenance
- **Monsieur MACHECOURT Pascal**, Gestionnaire client entreprise
- **Monsieur MAHIER Gilles**, Superviseur de travaux
- **Madame MAINGOT Nadège**, Merchandiser
- **Madame MALET Catherine**, Régleuse sinistre
- **Monsieur MARAQUIN Serge**, Chef de région
- **Monsieur MARCEL Franck**, Employé principal
- **Monsieur MARSEAU Frédéric**, Expert véhicules d'occasion
- **Madame MARTINOT Claudine**, Préparatrice en pharmacie
- **Madame MASSELINE Marielle**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur MASSON Patrick**, Règleur opérateur
- **Madame MÉNÉEC Isabelle**, Contrôleuse de gestion
- **Monsieur MÉRAND Jean-Yves**, Technicien de gestion
- **Monsieur MERCIER Michel**, Monteur dépanneur
- **Monsieur MICHAUD Pierre-Yves**, Ingénieur expertise matériel
- **Monsieur MOISAN Jean-Paul**, Technicien supérieur de fabrication
- **Monsieur MOLLARD Philippe**, Agent d'entretien des espaces verts et des travaux publics
- **Monsieur MOREIRA DIAS Joaquim**, Coffreur
- **Monsieur MUTEL Frédéric**, Responsable maintenance
- **Monsieur NEYT Bruno**, Coffreur
- **Madame NICE Monique**, Gestionnaire
- **Madame NIOT Isabelle**, Assistante

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur NORMAND Stéphane**, Commercial
- **Monsieur NOTTRELET Bruno**, Technicien bureau d'études
- **Madame ONFROY Christine**, Employée administrative
- **Monsieur ORTIE Pascal**, Responsable postes périphériques
- **Madame OUKSEL Louisa**, Assistante commerciale
- **Madame PALAU Régine**, Visiteuse médicale
- **Madame PAON Nathalie**, Coordinatrice
- **Monsieur PEREIRA-CARNEIRO Patrick**, Chef du service exploitation thermique et technologies
- **Monsieur PESQUET Dominique**, Chef de chantier Conducteur de travaux adjoint
- **Monsieur PETEL Alain**, Agent de maîtrise sécurité
- **Monsieur PETIT Alain**, Marbrier
- **Monsieur PETIT Jérôme**, Ingénieur
- **Monsieur PETIT Richard**, Ingénieur
- **Monsieur PETRY Pascal**, Foreur
- **Madame PICHARD Christine**, Secrétaire médico-sociale
- **Monsieur PIGACHE Hervé**, Agent de production
- **Madame PLANCQUEEL Nathalie**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur PLET Franck**, Chauffeur
- **Madame POULINGUE Anne-Marie**, Réceptionnaire retraitée
- **Madame POUPART Sandrine**, Technicienne méthode industrielle
- **Madame PRÉVOST Carole**, Technicienne d'informations médicales
- **Madame RAGEAU Nicole**, Employée caisse centrale
- **Monsieur RECHER Christian**, Conducteur receveur
- **Madame RECHER Patricia**, Comptable
- **Monsieur RENAULT Denis**, Responsable contrôle de gestion
- **Madame RENAULT Josiane**, Manager opérationnel
- **Madame RENAULT Marie-Claude**, Secrétaire aide-comptable
- **Madame RENSING Annette**, Ouvrière d'ESAT

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame REVEL Brigitte**, Infirmière
- **Madame ROBERT Laure**, Assistante de caisse
- **Monsieur ROMAGNE-CLEVERS Eric**, Ingénieur maintenance
- **Madame ROUSSEL Christel**, Technicienne de trésorerie
- **Madame SAINT-GILLES LANDAIS**, Responsable de communication
- **Madame SALIOU Armelle**, Chargée de relation avec les entreprises
- **Monsieur SAPINHO Thierry**, Mécanicien
- **Monsieur SAVALLE Laurent**, Menuisier plaquiste
- **Monsieur SAVIGNAT Olivier**, Inspecteur d'assurances
- **Monsieur SEYMOUR Claude**, Métrologue technicien
- **Monsieur SIMÉON Pascal**, Conducteur superviseur
- **Monsieur SINA EVE Hervé**, Cariste
- **Monsieur STOMBOLI Thierry**, Employé logistique
- **Monsieur TALBOT Sylvain**, Technicien expert
- **Monsieur TESTU Joël**, Maître ouvrier
- **Madame THIBAUT Chantal**, Agent de service hospitalier retraité
- **Monsieur THIEBAUT Yannick**, Contremaître
- **Monsieur TIHI Thierry**, Poste polyvalent
- **Monsieur TIQUET Thierry**, Technicien contrôle qualité
- **Monsieur TONDELIER Benoit**, Ouvrier tolier
- **Monsieur TRIFAULT-PATRY Patrick**, Conducteur polyvalent
- **Monsieur VADCAR Stéphane**, Responsable télécom
- **Monsieur VADEBLÉ Arnaud**, Technicien laboratoire
- **Monsieur VALLÉE Eric**, Chef de projet
- **Madame VALLERAN Gina**, Adjointe technique principale de 1ère classe retraitée
- **Monsieur VANEL Laurent**, Cadre technique
- **Madame VAN HOORDE Anne**, Responsable service clients
- **Monsieur VAUQUELIN Patrick**, Mécanicien
- **Madame VENDANGE Agnès**, Caissière

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur VÉRITÉ Hubert**, Chef de projets immobiliers
- **Monsieur VIANDER Patrick**, Aide tolier magasinier
- **Madame VIGNERON Ida**, Assistante de pôle
- **Monsieur VIGNOLLES Alain**, Analyste de résultats
- **Madame VIGREUX Maria**, Agent d'accueil optique
- **Monsieur VIVET Jean-François**, Contrôleur
- **Madame WARENGHIEN Marie-Christine**, Régleuse sinistres

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ANTOR Didier**, Conducteur d'installation
- **Monsieur AUBRY Jean-Claude**, Développeur d'outils informatiques
- **Madame AUPOIX Claire**, Conductrice receveuse
- **Madame BARD Denise**, Secrétaire commerciale
- **Monsieur BELLILI Kameldine**, Contremaitre
- **Madame BENARD Brigitte**, Assistante commerciale administrative
- **Monsieur BETTENCOURT Raymond**, Agent de maîtrise
- **Madame BEUZELIN Chantal**, Référente technique retraite
- **Madame BÉZIRARD Josiane**, Opératrice
- **Monsieur BIENAIME Eric**, Informaticien
- **Madame BIGOT Marie-José**, Assistante de direction
- **Monsieur BIGOT Pascal**, Cadre - Contrôleur de gestion
- **Monsieur BILLAUX Fabrice**, Technicien de maintenance
- **Madame BILLOT Lydie**, Hôtesse de caisse
- **Madame BLONDEL Maryline**, Conseillère dispositifs individuels
- **Monsieur BOILLET Giovanni**, Responsable de travaux
- **Monsieur BONHOMME Patrice**, Responsable parc informatique et helpdesk
- **Madame BORDAT Véronique**, Assistante de direction
- **Madame BOUCHARD Eliane**, Technicienne
- **Monsieur BOULENGER Dominique**, Cariste

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur BOUVIE Pascal**, Electromécanicien
- **Monsieur BRIC Philippe**, Conducteur d'installation
- **Monsieur BUREL François**, Conseiller informatique service
- **Monsieur CAMEL Patrice**, Responsable d'affaires
- **Monsieur CANU Thierry**, Pilote de production
- **Monsieur CARPENTIER Joël**, Employé
- **Monsieur CAUCHY Dominique**, Boucher retraité
- **Madame CAUCHY Joëlle**, Caissière retraitée
- **Madame CAURETTE Lydie**, Chargée d'études statistiques
- **Madame CLAVIER Anne-Marie**, Assistante de direction
- **Madame COLAS Catherine**, Employée de banque
- **Madame COQUELIN Agnès**, Cadre informatique
- **Monsieur COUFFRANT Daniel**, Comptable
- **Madame COURRAEY Véronique**, Employée commerciale caissière
- **Madame COUSIN Martine**, Agent indemnisation
- **Madame CUVELLIER Marie-Christine**, Technicienne
- **Monsieur DAGORNE Philippe**, Conducteur machine outils
- **Monsieur DARDELLE Jacques**, Responsable engagements
- **Monsieur DECHAMP Bruno**, Technicien utilités industrielles
- **Madame DEFRANCE Brigitte**, Cadre
- **Madame DELACROIX Marie-Paule**, Responsable régionale Adjointe service social
- **Monsieur DELAHAYES Patrick**, Technicien informatique
- **Monsieur DELALONDE Lionel**, Conducteur d'installation
- **Monsieur DELAMOTTE Bruno**, Coliseur
- **Monsieur DENIS François**, Assistant en gestion de production
- **Madame DEPERROIS Corinne**, Gestionnaire planificatrice en formation professionnelle
- **Madame DESANNAUX Béatrice**, Assistante de direction
- **Monsieur DEVAUX Fabrice**, Magasinier Réceptionnaire

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame DI LUZIO Martine**, Secrétaire
- **Monsieur DONAT Dominique**, Chaudronnier
- **Monsieur DONAT Michel**, Agent de production
- **Monsieur DOUCET Bruno**, Employé de banque
- **Monsieur DRONIOU Olivier**, Responsable bureau d'étude
- **Monsieur DRUAUX Gilles**, Métallier serrurier
- **Monsieur DUCRET Lionel**, Carrossier peinture
- **Madame DUMOUCHEL Isabelle**, Assistante administrative
- **Madame DURAND Catherine**, Responsable des ressources humaines
- **Monsieur DUVAL Manuel**, Technicien immobilier
- **Monsieur EDDE Jean-Luc**, Technicien réseaux électriques
- **Monsieur ESSE Jean-François**, Responsable relation client
- **Monsieur FERRAND Joël**, Chauffeur Agent de réseau
- **Monsieur FIQUET Jacky**, Cuisinier gérant
- **Madame FOISON Josiane**, Assistante administrative
- **Madame GARCIA Muriel**, Responsable de service
- **Monsieur GARNIER Michel**, Commercial
- **Monsieur GENET Gérald**, Marbrier
- **Monsieur GÉRARD François**, Responsable des sites ouest
- **Monsieur GONÇALVES Michel**, Mécanicien rectifieur
- **Monsieur GRESSER Paul**, Gestionnaire recouvrement amiable Pro-BDR
- **Madame GUÉDIN Patricia**, Comptable
- **Monsieur GUÉRIN Bernard**, Ingénieur génie civil
- **Monsieur GUÉRIN Xavier**, Conseiller clientèle livraison
- **Madame GUICHAUX Marie-France**, Maintenance
- **Monsieur GUIRAUD Philippe**, Employé de banque
- **Madame HAREL Isabelle**, Gestionnaire appui
- **Monsieur HAUVILLE Gaël**, Jardinier en chef retraité
- **Monsieur HÉBERT Didier**, Chef d'équipe monteur tuyauteur

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame HENOC Dominique**, Gardienne d'immeuble
- **Monsieur HÉQUET Jean-François**, Directeur commercial
- **Madame HEURTEL Pascale**, Employée commerciale
- **Monsieur HOUDEVILLE Guy**, Chauffeur cuve
- **Monsieur HUGOT Eric**, Magasinier
- **Madame JACQUEMIN-GUILLAUME Patricia**, Auxiliaire de bloc
- **Madame JIBEAUX Véronique**, Caissière
- **Monsieur JONQUAIS Eric**, Technicien Procédés
- **Monsieur JULES Thierry**, Ingénieur
- **Monsieur KERGARAVAT Hervé**, coordonnateur production informatique
- **Madame KOSCIEN WALCKER Brigitte**, Responsable service caisse
- **Madame LACAILLE Christine**, Gardienne d'immeuble
- **Monsieur LACAILLE Rémy**, Agent d'exploitation
- **Monsieur LAGISQUET Jacques**, Conducteur d'installation
- **Madame LAGUERRE Catherine**, Hôtesse de caisse
- **Monsieur LANGLOIS Pascal**, Chauffeur livreur
- **Madame LARDANT Sylvie**, Technico-commerciale
- **Monsieur LATEURTRE Lucien**, Monteur braseur 3D
- **Monsieur LAUMONNIER Pierre**, Chauffeur poids lourd
- **Monsieur LAURENCE Patrick**, Maitre chien
- **Monsieur LAURENT Dominique**, Gestionnaire de ressources
- **Madame LAURENT Lydie**, Responsable département relation clients
- **Monsieur LEBARC Dany**, Plaquiste
- **Monsieur LEBON Jean**, chef de chantier retraité
- **Madame LEBRET Martine**, Employée de banque
- **Madame LÉCOSSOIS Corinne**, Support d'équipe technique
- **Monsieur LECOURT Didier**, Chef de chantier
- **Madame LEDUCQ Corinne**, Employée d'assurance

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Madame LEFEBVRE Chantal**, Chargée d'études Gestionnaire formation et procédures retraite
- **Monsieur LEFEBVRE Michel**, Technicien de magasinage
- **Monsieur LEFEBVRE Sylvain**, Cadre commercial
- **Monsieur LEFEBVRE Vincent**, Employé de banque
- **Monsieur LEGRAND Jean-Paul**, Responsable travaux
- **Monsieur LE GUENNEC Philippe**, Directeur commercial
- **Monsieur LEGUILLON Didier**, Chef d'équipe en tuyauterie
- **Madame LELOUARD Catherine**, Employée de banque
- **Monsieur LEMERCIER Jean-Luc**, Technicien
- **Madame LE MEUR Yolande**, Conductrice de ligne
- **Monsieur LE MOIGNE Jean-Michel**, Chef d'équipe exploitation
- **Monsieur LEMONNIER Bruno**, Spécialiste garanties après-vente retraité
- **Madame LEMONNIER Edwige**, Aide comptable
- **Madame LEMONNIER Maryvonne**, Employée de bureau Technicienne identification
- **Madame LEMPEREUR Sylvie**, Conseillère en gestion des droits
- **Monsieur LE RAT Rémy**, Mécanicien
- **Madame LEROUX Ghislaine**, Secrétaire commerciale
- **Monsieur LEROY Jean-Marc**, Technicien supérieur d'ordonnancement
- **Madame L'ESCOPI Marie-Laure**, Informaticienne
- **Monsieur LEVASSEUR Pascal**, Magasinier cariste
- **Madame LEVESQUE Fabienne**, Assistante centre de formation
- **Madame LOISEAU Geneviève**, Technicienne traitement de l'information
- **Madame LONGEVIALLE Claire**, Conseillère en insertion professionnelle
- **Monsieur LORIN DE LA GRANDMAISON François**, Ingénieur civil aéronautique retraité
- **Monsieur LORSOLD Bernard**, Ouvrier
- **Monsieur LUCAS Patrice**, Technicien de maintenance
- **Monsieur MAHIER Gilles**, Superviseur de travaux
- **Monsieur MARCOTTE Alain**, Cariste
- **Madame MARTEL Nathalie**, Employée de banque

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- Madame **MARTINOT Claudine**, Préparatrice en pharmacie
- Madame **MARTIN Patricia**, Opératrice de saisie
- Madame **MARTIN Sophie**, Employée
- Madame **MELOCCO Vonie**, Agent administratif
- Monsieur **MERCIER Michel**, Monteur dépanneur
- Monsieur **MESSIER Thierry**, Technicien
- Monsieur **MEZERETTE Thierry**, Technicien
- Monsieur **MOISAN Jean-Paul**, Technicien supérieur de fabrication
- Madame **MONCOND'HUY Patricia**, Assistante commerciale
- Monsieur **MORERO Eric**, Conducteur d'installation Electricien Gardien
- Monsieur **MORIN Gaëtan**, Employé de banque
- Monsieur **MOTTELAY Patrice**, Ingénieur méthodes
- Monsieur **OLIVIER Bruno**, Technicien d'exploitation
- Madame **ONFROY Christine**, Employée administrative
- Madame **PÉCOUL Carole**, Technicienne
- Monsieur **PESQUET Dominique**, Chef de chantier Conducteur de travaux adjoint
- Monsieur **PETEL Alain**, Agent de maîtrise sécurité
- Monsieur **PETERMANN Michel**, Ouvrier spécialisé
- Monsieur **POLICE Bruno**, Mécanicien
- Monsieur **PREMPAIN Bruno**, Coordonnateur
- Monsieur **PROCHAZKA Patrick**, Directeur informatique
- Madame **QUINZANOS Catherine**, Gestionnaire parc informatique
- Madame **RADE Catherine**, Préparatrice en pharmacie
- Monsieur **RADE Gérard**, Directeur opérationnel
- Madame **RAPHALEN Christine**, Technicienne prestations
- Monsieur **REBUFFAUD Joël**, Contrôleur de sécurité
- Madame **RECHER Patricia**, Comptable
- Monsieur **RENARD Lionel**, Monteur soudeur

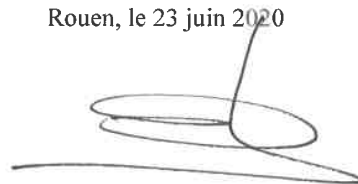
Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

- **Monsieur RENIER Patrick**, Responsable de fabrication adjoint
- **Madame RIVILLE Catherine**, Référente technique
- **Madame ROBERT Laure**, Assistante de caisse
- **Monsieur ROULAND Lionel**, Chargé d'affaires professionnels
- **Monsieur SADOUNI Hocine**, Agent de banque
- **Madame SAILLARD Sylvie**, Chargée d'opération
- **Monsieur SAINT-LEGER Gérard**, Chargé de projets
- **Madame SELLIER Sylvie**, Technicienne conseil
- **Monsieur SERMONNE Marc**, Cariste
- **Monsieur SEYMOUR Claude**, Métrologue technicien
- **Monsieur SINAÈVE Hervé**, Cariste
- **Monsieur SOUDET Philippe**, Mécanicien entretien
- **Monsieur STOMBOLI Thierry**, Employé logistique
- **Madame TESSIER Marie-José**, Cheffe d'équipe
- **Monsieur TESTU Joël**, Maître ouvrier
- **Madame THIERRY Sylvie**, Agent de transit
- **Madame THOREL Yolande**, Cheffe de salle
- **Monsieur THUILIER Gilles**, Ajusteur
- **Madame TIPHAGNE Dominique**, Conseiller en accueil bancaire
- **Monsieur TRIFAULT-PATRY Patrick**, Conducteur polyvalent
- **Madame TROUVÉ Fabienne**, Responsable de secteur confirmée retraitée
- **Madame VALET Christine**, Employée de bureau
- **Madame VANDAMME Marie-Josée**, Conductrice installation confirmée
- **Monsieur VAUQUELIN Alain**, Technicien qualité interne
- **Monsieur VAUQUELIN Patrick**, Mécanicien
- **Madame VÉRITÉ Sylvie**, Contrôleuse
- **Monsieur VILLIER Philippe**, Chauffeur livreur
- **Madame ZARDY Estelle**, Agent technique accueil

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00
 Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.seine-maritime.gouv.fr

Article 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et Monsieur le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rouen, le 23 juin 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.521-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2020-06-23-004

Médaille d'honneur régionale, départementale et
communale Promotion du 14 juillet 2020



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

CABINET

Arrêté du 23 juin 2020

portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019, portant nomination de M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Monsieur JOBIN Marc**
Conseiller municipal, MESNIL-RAOUL

Médaille d'argent

- **Madame COËFFIER Eliane**
Première adjointe au maire, BOIS-HÉROULT

- **Monsieur DELAMARE Henri**
Premier adjoint au maire, CAUDEBEC-EN-CAUX

- **Monsieur DELANGE Bernard**
Maire honoraire, BOIS GUILBERT

- **Monsieur LAMY Philippe**
Conseiller municipal, JUMIEGES

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame ANCEL Corinne**
Agent technique principal d'établissement d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame ANCELIN Catherine**
Rédactrice principale de 1ère classe, COMMUNE DE BARENTIN

- **Monsieur BELLAMY Stéphane**
Premier capitaine, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur BELLARD Denis**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame BIS Brigitte**
Ouvrière principale de 2ème classe, EHPAD LE VILLAGE DES AUBEPINS

- **Madame BOUTARD Florence**
Rédactrice territoriale principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame BUNEL Sonia**
Assistante socio-éducative de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame CANTREL Carole**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame CORBILLON Corinne**
Rédactrice principale de 2ème classe, MAIRIE D'ELBEUF

- **Madame CORDIER Sylviane**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur CURÉ Stéphane**
Adjoint technique territorial principal des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DARCY Liliane**
Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Monsieur DEMELUN Philippe**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DOLPHENS Isabelle**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DUFOUR Claire**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DUNOGENT Marie-Christine**
Bibliothécaire territoriale, COMMUNE DE BARENTIN

- **Madame FOUQUET Nathalie**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur GABRIELS William**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur GIROT René**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame GUÉRARD Catherine**
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur GUILLAUMAT Pascal**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame HINFRAY Véronique**
Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE DOUDEVILLE

- **Madame JAFFRY Marie-Paule**
Assistante de conservation principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame JOLY Danielle**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur JOUEN Bruno**
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LACAILLE Isabelle**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LAILHEUGUE Emmanuel**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LELEU Sonia**
Assistante socio-éducative classe 1, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LE SAGE Thierry**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Monsieur LEVASSEUR Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur MACÉ Gérard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE D'ELBEUF

- **Madame MARAVAL Isabelle**
Directrice territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame MIOT Sandra**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame OLIVIER Claudine**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame PASDELOUP Michèle**
Adjointe technique territoriale principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur PINCHON Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur PINOT José**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DE SERVAVILLE SALMONVILLE

- **Madame PRUNIER Yvonne**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE LA VAUPALIERE

- **Madame REQUENA Sylvie**
Ingénieure en chef, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur RICHAUD Jean-Luc**
Adjoint technique des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame ROQUIGNY Sylvie**
Agent de maîtrise, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame SAINT JUST Chantal**
Attachée territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur TAILLEUR Florent**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CANTELEU

- **Madame VASSEUR Marie-Christine**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame VESPIER Patricia**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

Médaille de vermeil

- Madame ANQUETIL Martine

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE RIVES EN SEINE

- Madame ANSQUER Béatrice

Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Madame ARENT Carole

Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Madame AUDOUIN Sandrine

Adjointe administrative principale de 1ère classe, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- Madame AUGER Valérie

Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Madame BAILEY Brigitte

Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Monsieur BELLIER Fabien

Agent maîtrise principal, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- Madame BLONDEL Dominique Ghislaine

Rédactrice principale de 1ère classe, MAIRIE DE PISSY-POVILLE

- Madame BOYER Corinne

Puéricultrice, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Madame BROCHET Marie-Dominique

Agent social principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT

- Madame BRUNET Brigitte

Infirmière, DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

- Madame BRUNY Annie

Adjointe technique principale de 2ème classe, MAIRIE D'YVETOT

- Monsieur CARPENTIER Michel

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- Monsieur CHABARDIN Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CANTELEU

- Madame CHESNEAU Delphine

Adjointe administrative principale de 1ère classe, MAIRIE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

- Madame CHEVALLIER Christine

Rédactrice principale de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame CHRETIEN Karine**
Adjointe technique principale de 2ème classe, MAIRIE D'YVETOT

- **Monsieur DAVID Christophe**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOUVETOT

- **Madame DAVID Marylène**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur DELAFENESTRE Richard**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DU TRAIT

- **Madame DEVAUX DIT LALANDE Nadine**
Travailleuse sociale spécialisée en économie sociale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DORMÉVAL Marie-Claude**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame ECK Anya**
Rédactrice, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FACON Jacqueline**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FERDINAND Josiane**
Assistante familiale retraitée, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FEUILLOLEY Corinne**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame GUILLOU Nathalie**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DE BARENTIN

- **Monsieur HAMEL PATRICE**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE JUMIEGES

- **Madame HÉRANVAL Rose-Marie**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur HERTEL Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

- **Madame HEURTEVENT Sandrine**
Adjointe administrative territoriale principale de 1ère classe, MAIRIE D'ESLETTES

- **Monsieur HOULLET Marc**
Adjoint technique de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur HUET Olivier**
Technicien, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame JACQUELINE Nathalie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame JOURNEAUX Isabelle**
Assistante socio-éducative principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur KRAUSKOPF Dominique**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE PETIT COURONNE

- **Monsieur LACUISSE Gérard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LAINÉ Catherine**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE BOOS

- **Madame LAJOIE Béatrice**
Assistante de conservation principale de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame LANNIER Isabelle**
Rédactrice, MAIRIE D'ELBEUF

- **Monsieur LAVOISIÈRE Philippe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Madame LE COËNT Véronique**
Rédactrice principale de 1ère classe, METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE

- **Madame LECOMTE Christine**
Adjointe technique de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LECORNU Patrick**
Brigadier chef principal, MAIRIE D'ORIVAL

- **Madame LEGRAND Nathalie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LEMARIÉ Michel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LE PANSE François**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame LERAT Marie-Claire**
Adjointe technique de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LORENTE Fabrice**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame MACENKO Corinne**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame MALLET Sandrine**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE GISORS

- **Madame MARCEL Sophie**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame MARTIN Laurence**
Adjointe technique principale de 2ème classe, MAIRIE D'ANNEVILLE AMBOURVILLE

- **Madame MEKKI KHARROUBI Elisabeth**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Madame MÉTAIRIE Fabienne**
Educatrice jeunes enfants de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Madame NOËL Barbara**
Adjointe du patrimoine de 2ème classe, MAIRIE DE JUMIEGES

- **Madame PASSET Corinne**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE GISORS

- **Monsieur POUPARDIN Stéphane**
Assistant d'enseignement artistique de 1ère de classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame PRÉMEL Elisabeth**
Attachée territoriale, MAIRIE DE SAINT JACQUES SUR DARNETAL

- **Madame PRIEUX Sophie**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur RAGOT Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame RAILLOT Corinne**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur RAS Olivier**
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame RATTEZ Martine**
Médecin territorial hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur RIDEL Pascal**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame TANNAY Nadine**
Adjointe administrative territoriale principale de 1ère classe, MAIRIE D'ESLETTES

- **Madame VAUTIER Murielle**
Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE CLERES

- **Madame VAUTOR Anita**
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE BOOS

- **Madame WULF Maria**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

Médaille d'argent

- **Madame ABSIRE Nathalie**
Adjointe technique principale de 2ème classe, MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON

- **Monsieur ANDREASSI Lino**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame BACHELET Sylviane**
Assistante familiale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame BEAUFILS Linda**
Commerciale, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'EURE

- **Monsieur BEDALLAOUI IDRISSI Hafid**
Animateur, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame BENOIST Muriel**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur BEUZIT David**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PETIT COURONNE

- **Madame BLANCHARD Stéphanie**
Adjointe technique de 2ème classe, MAIRIE DE CANTELEU

- **Madame BLANDEL Lydie**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur BLANQUET Alain**
Agent de maîtrise régisseur, MAIRIE DE CANTELEU

- **Monsieur BLONDEL Cyril**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE DE CANTELEU

- **Monsieur BOMY Jean-François**
Attaché hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame BOUGON Hélène**
Rédactrice principale de 2ème classe, DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

- **Madame BUMEL Sandra**
Animatrice principale de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Monsieur CANOEN Germain**
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame CAUMONT Nathalie**
Rédactrice principale de 2ème classe, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Monsieur COUTEY Guillaume**
Collaborateur de cabinet, MAIRIE DE CANTELEU

- **Madame CURTO Laurence**
Rédactrice de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur DAHBI Karim**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CANTELEU

- **Madame DANCKAERT Nathalie**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE VILLERS ECALLES

- **Madame D'ANDRÉ Fariza**
Attachée territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame DAUPHAS Nicole**
Adjointe technique principale de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame DAVESNE Ana**
Adjointe technique principale de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT LEGER DU BOURG DENIS

- **Madame DEKONINCK Muriel**
Adjointe technique principale de 1ère classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame DELAROQUE Mélanie**
Rédactrice, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Madame DEMEILLERS Blandine**
Adjointe administrative de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame DOUBREMELLE Marie-Hélène**
Assistante socio-éducative principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame ESSE Nathalie**
Agent de maîtrise, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame FILLASTRE-EMO Claire**
Médecin de protection maternelle et infantile hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FINN Floriane**
Infirmière de classe supérieure, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FLEURY Laurence**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FOHRER Nathalie**
Animatrice principale de 1ère classe, MAIRIE D'YVETOT

- **Madame FORESTIER Vanessa**
Attachée territoriale principale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame FOUCHER Valérie**
Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Monsieur FUSSIEN Laurent**
Attaché principal, MAIRIE DE MALAUNAY

- **Madame GARLAN Christine**
Assistante socio-éducative classe 1, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame GAUTRON Corinne**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Madame GOUGEARD Françoise**
Agent social, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT

- **Madame GROUT Carine**
Assistante socio-éducative classe 1, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur GROUT Philippe**
Attaché territorial, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame HÉBERT Audrey**
Assistante socio-éducative classe 1, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur HELOUIN Bruno**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Monsieur HENAUX David**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ELBEUF

- **Madame HOUTI Jamila**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame HUGUENIN Armelle**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame JACQUEMIN Marie-Josée**
Adjointe technique, MAIRIE DE SAINT PAER

- **Madame JOUEN Sandrine**
Adjointe d'animation territoriale, MAIRIE DE JUMIEGES

- **Madame KERRAB Souad**
Rédactrice principale de 1ère classe, MAIRIE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF

- **Madame KHALDI Dalila**
Adjointe administrative territoriale principale de 1ère classe, MAIRIE DE MONT SAINT AIGNAN

- **Monsieur KHALDI Majid**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Monsieur KHALDI René**
Brigadier chef principal, MAIRIE DE PETIT COURONNE

- **Madame LABIT Nathalie**
Agent de maîtrise, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame LACROIX Jasmine**
Attachée, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT

- **Madame LAGNIER Yasmine**
Adjointe technique, MAIRIE DE QUINCAMPOIX

- **Madame LALLEMANT Nathalie**
Infirmière hors classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LAMBERT Stéphane**
Agent de maîtrise Chef de cuisine, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LAVENU Philippe**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT PAER

- **Madame LEBORGNE Aurélie**
Adjointe technique principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LEBRET Delphine**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LE CLERC Mireille**
Attachée territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LECOEUR Francis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LCONTE Mickaël**
Agent de maîtrise principal, COMMUNE DE BARENTIN

- **Madame LECUNF Marie-Paule**
Rédactrice territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LE FLOCH Richard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DU TRAIT

- **Madame LEFRANC Sylvie**
Adjointe technique territoriale, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame LEGENDRE Ghislaine**
Agent administratif principal de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Monsieur LEMARCHAND Ludovic**
Agent de maîtrise, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LEMENU Bruno**
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame LEMOINE Gladys**
Ingénieure territoriale, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LENORMAND Christophe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'YVETOT

- **Madame LEPORC Camille**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE JUMIEGES

- **Monsieur LE ROY Christophe**
Agent de maîtrise principal, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Madame LESCAUT Catherine**
Agent de service hospitalier qualifié de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE GISORS

- **Madame LESIEUTRE Karine**
Animatrice, MAIRIE DE LA VAUPALIERE

- **Madame LETELLIER Sylvie**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE SAINT JACQUES SUR DARNETAL

- **Madame LÉVÊQUE Valérie**
Adjointe technique des établissements d'enseignement de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur LOTTIN Emmanuel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Madame MABIRE Nathalie**
Adjointe technique principale de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame MAGNIEZ Christelle**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame MARIETTE Nadine**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE JUMIEGES

- **Madame MARVIN Delphine**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, SDIS DE LA SEINE-MARITIME

- **Madame MAUBERT Nadine**
Adjointe technique principale des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame MAZIRE Corinne**
Adjointe technique, MAIRIE DE MALAUNAY

- **Monsieur M'BARKE Abou Siby**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Monsieur MOTTE Martial**
Agent de maîtrise, COMMUNE DE FRESQUIENNES

- **Madame OMNES Florence**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE BOOS

- **Madame PANIER Héloïse**
Assistante socio-éducative de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame PAPORÉ Brigitte**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame PASEK Mikaële**
Rédactrice principale de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame PECOT Florence**
Adjointe technique territoriale principale 2ème classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame PETIT Carine**
Adjointe technique territoriale, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Monsieur PIOU Stéphane**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Madame PONCET Christelle**
Adjointe technique territoriale principale de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT PIERRE LES ELBEUF

- **Monsieur PRIGENT Yvon**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur REBBACHE Farid**
Adjoint animation principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE

- **Madame RECHER Catherine**
Rédactrice principale de 2ème classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Madame SALHORGNE Nathalie**
Adjointe administrative principale de 2ème classe, MAIRIE D'ELBEUF

- **Monsieur SAOULA Mohamed**
Brigadier-chef principal, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame SERVIAN Sandrine**
Adjointe administrative principale de 1ère classe, MAIRIE DE GISORS

- **Madame SIAB Christelle**
Animatrice principale de 2ème classe, COMMUNE DU PETIT QUEVILLY

- **Madame STEINER Christelle**
Ingénieure principale, PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

- **Monsieur THOMAS Christian**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'ELBEUF

- **Madame TORCHY FRANCINE**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE MALAUNAY


- **Monsieur VICOMTE Sébastien**
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur VIOLANTE Antonio**
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME

- **Monsieur VORANGER Vincent**
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE

Article 3 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et Monsieur le directeur de cabinet du Préfet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rouen, le 23 juin 2020



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.521-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la Seine-Maritime - DCL

76-2020-06-30-008

Annexe à l'arrêté de désignation des délégués des conseils
municipaux

Commune	Population municipale 2020	Effectif légal du conseil municipal	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués supplémentaires	Nombre de suppléants
Communes de moins de 1000 habitants					
Alvimare	615	15	3	0	3
Ambrumesnil	472	11	1	0	3
Amfreville-les-Champs	171	11	1	0	3
Anceaumeville	647	15	3	0	3
Ancourt	653	15	3	0	3
Ancourteville-sur-Héricourt	333	11	1	0	3
Ancretiéville-Saint-Victor	381	11	1	0	3
Ancretteville-sur-Mer	170	11	1	0	3
Angerville-Bailleul	191	11	1	0	3
Angiens	516	15	3	0	3
Anglesqueville-l'Esneval	598	15	3	0	3
Anglesqueville-la-Bras-Long	117	11	1	0	3
Anneville-sur-Scie	432	11	1	0	3
Annouville-Vilmesnil	477	11	1	0	3
Anquetierville	341	11	1	0	3
Anvéville	295	11	1	0	3
Ardouval	162	11	1	0	3
Argueil	341	11	1	0	3
Aubéguimont	197	11	1	0	3
Aubermesnil-aux-Érables	203	11	1	0	3
Aubermesnil-Beaumais	468	11	1	0	3
Auberville-la-Manuel	130	11	1	0	3
Auberville-la-Renault	462	11	1	0	3
Auppegard	716	15	3	0	3
Authieux-Ratiéville	405	11	1	0	3
Autigny	313	11	1	0	3
Auvilliers	101	11	1	0	3
Auzouville-l'Esneval	358	11	1	0	3
Auzouville-sur-Ry	733	15	3	0	3
Auzouville-sur-Saône	152	11	1	0	3
Avesnes-en-Bray	301	11	1	0	3
Avesnes-en-Val	279	11	1	0	3
Bailleul-Neuville	216	11	1	0	3
Baillolet	106	11	1	0	3
Bailly-en-Rivière	526	15	3	0	3
Baons-le-Comte	349	11	1	0	3
Bardouville	639	15	3	0	3
Baromesnil	228	11	1	0	3
Bazinval	415	11	1	0	3
Beaubec-la-Rosière	498	11	1	0	3
Beaumont-le-Hareng	265	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Beaurepaire	497	11	1	0	3
Beaussault	411	11	1	0	3
Beautot	147	11	1	0	3
Beauval-en-Caux	491	11	1	0	3
Beauvoir-en-Lyons	617	15	3	0	3
Bec-de-Mortagne	661	15	3	0	3
Bellencombre	680	15	3	0	3
Bellengreville	476	11	1	0	3
Belleville-en-Caux	711	15	3	0	3
Belmesnil	457	11	1	0	3
Bénarville	265	11	1	0	3
Bénesville	195	11	1	0	3
Bénouville	179	11	1	0	3
Bernières	641	15	3	0	3
Bertheauville	106	11	1	0	3
Bertreville	120	11	1	0	3
Bertreville-Saint-Ouen	345	11	1	0	3
Bertrimont	219	11	1	0	3
Berville-En-Caux	649	15	3	0	3
Berville-sur-Seine	559	15	3	0	3
Beuzeville-la-Guéraud	225	11	1	0	3
Beuzevillette	647	15	3	0	3
Bézancourt	352	11	1	0	3
Bierville	317	11	1	0	3
Biville-la-Baignarde	656	15	3	0	3
Biville-la-Rivière	106	11	1	0	3
Blacqueville	707	15	3	0	3
Blosseville	254	11	1	0	3
Bois-d'Ennebourg	563	15	3	0	3
Bois-Guilbert	315	11	1	0	3
Bois-Hérault	200	11	1	0	3
Bois-Himont	460	11	1	0	3
Bois-l'Évêque	554	15	3	0	3
Boissay	406	11	1	0	3
Bolleville	580	15	3	0	3
Bordeaux-Saint-Clair	666	15	3	0	3
Bornambusc	260	11	1	0	3
Bosc-Bérenger	190	11	1	0	3
Bosc-Bordel	452	11	1	0	3
Bosc-Édeline	360	11	1	0	3
Bosc-Guéraud-Saint-Adrien	948	15	3	0	3
Bosc-Hyons	419	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Bosc-Mesnil	312	11	1	0	3
Bosville	579	15	3	0	3
Boudeville	210	11	1	0	3
Bouelles	276	11	1	0	3
Bourdainville	463	11	1	0	3
Bourville	297	11	1	0	3
Bouville	982	15	3	0	3
Brachy	768	15	3	0	3
Bracquetuit	336	11	1	0	3
Bradiancourt	217	11	1	0	3
Brametot	206	11	1	0	3
Brémontier-Merval	459	11	1	0	3
Bretteville-Saint-Laurent	159	11	1	0	3
Bully	916	15	3	0	3
Bures-en-Bray	323	11	1	0	3
Butot	281	11	1	0	3
Butot-Vénesville	247	11	1	0	3
Cailleville	264	11	1	0	3
Cailly	790	15	3	0	3
Challengeville	511	15	3	0	3
Calleville-les-Deux-Églises	332	11	1	0	3
Campneuseville	476	11	1	0	3
Canehan	364	11	1	0	3
Canouville	335	11	1	0	3
Canville-les-Deux-Églises	328	11	1	0	3
Carville-la-Folletière	425	11	1	0	3
Carville-Pot-de-Fer	106	11	1	0	3
Catenay	678	15	3	0	3
Cideville	386	11	1	0	3
Clais	259	11	1	0	3
Clasville	326	11	1	0	3
Claville-Motteville	279	11	1	0	3
Cleuville	194	11	1	0	3
Cléville	159	11	1	0	3
Cliponville	277	11	1	0	3
Colleville	759	15	3	0	3
Colmesnil-Manneville	107	11	1	0	3
Compainville	180	11	1	0	3
Conteville	491	11	1	0	3
Contremoulins	155	11	1	0	3
Cottévrard	470	11	1	0	3
Crasville-la-Mallet	154	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- ciple 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de dél- gués titulaires	Nombre de dél- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Crasville-la-Rocquefort	214	11	1	0	3
Criquebeuf-en-Caux	404	11	1	0	3
Criquetot-le-Mauconduit	176	11	1	0	3
Criquetot-sur-Longueville	228	11	1	0	3
Criquetot-sur-Ouville	811	15	3	0	3
Criquiens	651	15	3	0	3
Critot	465	11	1	0	3
Croisy-sur-Andelle	554	15	3	0	3
Croix-Mare	803	15	3	0	3
Croixdalle	307	11	1	0	3
Cropus	249	11	1	0	3
Crosville-sur-Scie	248	11	1	0	3
Cuerville	351	11	1	0	3
Cuerville-sur-Yères	199	11	1	0	3
Cuy-Saint-Fiacre	659	15	3	0	3
Dampierre-en-Bray	453	11	1	0	3
Dampierre-Saint-Nicolas	472	11	1	0	3
Dancourt	229	11	1	0	3
Daubeuf-Serville	393	11	1	0	3
Dénestanville	266	11	1	0	3
Doudeauville	87	7	1	0	3
Douvrend	522	15	3	0	3
Drosay	198	11	1	0	3
Écalles-Alix	533	15	3	0	3
Écretteville-lès-Baons	387	11	1	0	3
Écretteville-sur-Mer	159	11	1	0	3
Ectot-l'Auber	677	15	3	0	3
Ectot-lès-Baons	394	11	1	0	3
Elbeuf-en-Bray	415	11	1	0	3
Elbeuf-sur-Andelle	473	11	1	0	3
Életot	645	15	3	0	3
Ellecourt	147	11	1	0	3
Émanville	707	15	3	0	3
Envronville	343	11	1	0	3
Épinay-sur-Duclair	529	15	3	0	3
Épretot	735	15	3	0	3
Ermenouville	140	11	1	0	3
Ernemont-la-Villette	180	11	1	0	3
Ernemont-sur-Buchy	299	11	1	0	3
Esclavelles	378	11	1	0	3
Esteville	495	11	1	0	3
Étaimpuis	805	15	3	0	3

Commune	Popula- tion muni- ci- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délé- gués titulaires	Nombre de délé- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Étalleville	454	11	1	0	3
Étoutteville	807	15	3	0	3
Fallencourt	188	11	1	0	3
Fesques	119	11	1	0	3
Flamanville	492	11	1	0	3
Flamets-Frétils	162	11	1	0	3
Flocques	711	15	3	0	3
Fongueusemare	189	11	1	0	3
Fontaine-en-Bray	176	11	1	0	3
Fontaine-le-Dun	903	15	3	0	3
Fontaine-sous-Préaux	508	15	3	0	3
Foucarmont	817	15	3	0	3
Foucart	354	11	1	0	3
Fréauville	132	11	1	0	3
Freneuse	932	15	3	0	3
Fresles	236	11	1	0	3
Fresnay-le-Long	331	11	1	0	3
Fresne-le-Plan	609	15	3	0	3
Fresnoy-Folny	699	15	3	0	3
Fresquiennes	997	15	3	0	3
Freulleville	364	11	1	0	3
Frichemesnil	412	11	1	0	3
Fry	148	11	1	0	3
Fultot	220	11	1	0	3
Gancourt-Saint-Étienne	228	11	1	0	3
Ganzeville	477	11	1	0	3
Gerponville	398	11	1	0	3
Gerville	424	11	1	0	3
Gommerville	738	15	3	0	3
Gonfreville-Caillet	359	11	1	0	3
Gonnetot	197	11	1	0	3
Gonneville-sur-Scie	465	11	1	0	3
Gonzeville	115	11	1	0	3
Goupillières	417	11	1	0	3
Gouy	869	15	3	0	3
Graimbouville	615	15	3	0	3
Grainville-sur-Ry	446	11	1	0	3
Grainville-Ymauville	439	11	1	0	3
Grand-Camp	708	15	3	0	3
Grandcourt	341	11	1	0	3
Graval	155	11	1	0	3
Grèges	838	15	3	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Grémonville	433	11	1	0	3
Greuville	379	11	1	0	3
Grigneuseville	368	11	1	0	3
Gruchet-Saint-Siméon	687	15	3	0	3
Grumesnil	441	11	1	0	3
Guerville	473	11	1	0	3
Gueures	535	15	3	0	3
Gueutteville	85	7	1	0	3
Gueutteville-les-Grès	370	11	1	0	3
Harcanville	510	15	3	0	3
Hattenville	724	15	3	0	3
Haucourt	207	11	1	0	3
Haudricourt	416	11	1	0	3
Haussez	278	11	1	0	3
Hautot-l'Auvray	329	11	1	0	3
Hautot-le-Vatois	354	11	1	0	3
Hautot-Saint-Sulpice	678	15	3	0	3
Hautot-sur-Seine	413	11	1	0	3
Héberville	116	11	1	0	3
Héricourt-en-Caux	955	15	3	0	3
Hermanville	116	11	1	0	3
Hermeville	366	11	1	0	3
Héronchelles	139	11	1	0	3
Heugleville-sur-Scie	637	15	3	0	3
Heuqueville	718	15	3	0	3
Heurteauville	310	11	1	0	3
Hodeng-au-Bosc	575	15	3	0	3
Hodeng-Hodenger	279	11	1	0	3
Houdetot	180	11	1	0	3
Houquetot	353	11	1	0	3
Hugleville-en-Caux	428	11	1	0	3
Illois	407	11	1	0	3
Imbleville	307	11	1	0	3
Ingouville	270	11	1	0	3
La Bellière	57	7	1	0	3
La Bouille	753	15	3	0	3
La Chapelle-du-Bourgay	130	11	1	0	3
La Chapelle-Saint-Ouen	130	11	1	0	3
La Chapelle-sur-Dun	160	11	1	0	3
La Chaussée	549	15	3	0	3
La Crique	350	11	1	0	3
La Ferté-Saint-Samson	466	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- ci- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
La Fontelaye	31	7	1	0	3
La Gaillarde	386	11	1	0	3
La Hallotière	221	11	1	0	3
La Haye	381	11	1	0	3
La Houssaye-Béranger	534	15	3	0	3
La Poterie-Cap-d'Antifer	453	11	1	0	3
La Rue-Saint-Pierre	785	15	3	0	3
La Trinité-du-Mont	798	15	3	0	3
La Vieux-Rue	571	15	3	0	3
Lamberville	192	11	1	0	3
Lammerville	335	11	1	0	3
Landes-Vieilles-et-Neuves	137	11	1	0	3
Le Bocasse	666	15	3	0	3
Le Bois-Robert	351	11	1	0	3
Le Bourg-Dun	431	11	1	0	3
Le Catelier	261	11	1	0	3
Le Caule-Sainte-Beuve	487	11	1	0	3
Le Hanouard	249	11	1	0	3
Le Héron	252	11	1	0	3
Le Mesnil-Durdent	18	7	1	0	3
Le Mesnil-Lieubray	99	7	1	0	3
Le Mesnil-Réaume	793	15	3	0	3
Le Mesnil-sous-Jumièges	639	15	3	0	3
Le Thil-Riberpré	219	11	1	0	3
Le Tilleul	695	15	3	0	3
Le Torp-Mesnil	441	11	1	0	3
Les Cent-Acres	64	7	1	0	3
Les Ifs	75	7	1	0	3
Les Trois-Pierres	751	15	3	0	3
Lestanville	95	7	1	0	3
Limpville	370	11	1	0	3
Lindebeuf	399	11	1	0	3
Lintot	449	11	1	0	3
Lintot-les-Bois	181	11	1	0	3
Longmesnil	52	7	1	0	3
Longroy	634	15	3	0	3
Longueil	561	15	3	0	3
Longuerue	327	11	1	0	3
Longueville-sur-Scie	980	15	3	0	3
Louvetot	738	15	3	0	3
Lucy	189	11	1	0	3
Malleville-les-Grès	202	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de dél- gués titulaires	Nombre de dél- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Manéhouville	226	11	1	0	3
Maniquerville	411	11	1	0	3
Manneville-ès-Plains	280	11	1	0	3
Mannevillette	868	15	3	0	3
Marques	232	11	1	0	3
Martainville-Épreville	697	15	3	0	3
Martigny	439	11	1	0	3
Massy	343	11	1	0	3
Mathonville	319	11	1	0	3
Maucombe	415	11	1	0	3
Maulévrier-Sainte-Gertrude	987	15	3	0	3
Mauny	172	11	1	0	3
Mauquenchy	352	11	1	0	3
Mélamare	889	15	3	0	3
Melleville	264	11	1	0	3
Ménerval	173	11	1	0	3
Ménonval	221	11	1	0	3
Mentheville	301	11	1	0	3
Mésangueville	164	11	1	0	3
Mesnières-en-Bray	927	15	3	0	3
Mesnil-Follemprise	128	11	1	0	3
Mesnil-Mauger	247	11	1	0	3
Mesnil-Panneville	719	15	3	0	3
Meulers	563	15	3	0	3
Millebosc	247	11	1	0	3
Mirville	335	11	1	0	3
Molagnies	167	11	1	0	3
Monchaux-Soreng	654	15	3	0	3
Monchy-sur-Eu	587	15	3	0	3
Mont-Cauvaire	741	15	3	0	3
Montérolier	596	15	3	0	3
Montreuil-en-Caux	507	15	3	0	3
Montroty	273	11	1	0	3
Morienne	179	11	1	0	3
Mortemer	83	7	1	0	3
Morville-sur-Andelle	345	11	1	0	3
Motteville	791	15	3	0	3
Moulineaux	944	15	3	0	3
Muchedent	131	11	1	0	3
Nesle-Hodeng	349	11	1	0	3
Nesle-Normandeuse	546	15	3	0	3
Neuf-Marché	667	15	3	0	3

Commune	Popula- tion munici- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Neufbosc	403	11	1	0	3
Neuville-Ferrières	579	15	3	0	3
Nolléval	447	11	1	0	3
Normanville	669	15	3	0	3
Norville	987	15	3	0	3
Notre-Dame-d'Aliermont	771	15	3	0	3
Notre-Dame-de-Bliquetuit	754	15	3	0	3
Notre-Dame-du-Bec	452	11	1	0	3
Notre-Dame-du-Parc	172	11	1	0	3
Nullemont	135	11	1	0	3
Ocqueville	449	11	1	0	3
Oherville	228	11	1	0	3
Omonville	262	11	1	0	3
Orival	913	15	3	0	3
Osmoy-Saint-Valery	324	11	1	0	3
Ouainville	527	15	3	0	3
Oudalle	440	11	1	0	3
Ouville-l'Abbaye	672	15	3	0	3
Ouville-la-Rivière	495	11	1	0	3
Paluel	432	11	1	0	3
Parc-d'Anxtot	567	15	3	0	3
Pierrecourt	476	11	1	0	3
Pierrefiques	135	11	1	0	3
Pierreval	555	15	3	0	3
Pleine-Sève	133	11	1	0	3
Pommereux	96	7	1	0	3
Pommeréval	463	11	1	0	3
Ponts-et-Marais	799	15	3	0	3
Prétot-Vicquemare	224	11	1	0	3
Preuseville	137	11	1	0	3
Puisenval	25	7	1	0	3
Quevillon	598	15	3	0	3
Quévreville-la-Poterie	992	15	3	0	3
Quiberville	552	15	3	0	3
Quièvecourt	448	11	1	0	3
Raffetot	503	15	3	0	3
Rainfreville	69	7	1	0	3
Réalcamp	627	15	3	0	3
Rebets	147	11	1	0	3
Rétonval	195	11	1	0	3
Reuville	123	11	1	0	3
Ricarville-du-Val	169	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- ci- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Richemont	453	11	1	0	3
Rieux	632	15	3	0	3
Riville	293	11	1	0	3
Robertot	215	11	1	0	3
Rocquefort	315	11	1	0	3
Rocquemont	802	15	3	0	3
Roncherolles-en-Bray	479	11	1	0	3
Ronchois	175	11	1	0	3
Rosay	267	11	1	0	3
Routes	273	11	1	0	3
Rouville	617	15	3	0	3
Rouvray-Catillon	228	11	1	0	3
Royville	282	11	1	0	3
Ry	712	15	3	0	3
Saâne-Saint-Just	159	11	1	0	3
Sainneville	846	15	3	0	3
Saint-Aignan-sur-Ry	348	11	1	0	3
Saint-André-sur-Cailly	857	15	3	0	3
Saint-Aubin-de-Crétot	522	15	3	0	3
Saint-Aubin-le-Cauf	853	15	3	0	3
Saint-Aubin-sur-Mer	170	11	1	0	3
Saint-Clair-sur-les-Monts	591	15	3	0	3
Saint-Crespin	295	11	1	0	3
Saint-Denis-d'Aclon	132	11	1	0	3
Saint-Denis-le-Thibout	504	15	3	0	3
Saint-Denis-sur-Scie	674	15	3	0	3
Saint-Georges-sur-Fontaine	911	15	3	0	3
Saint-Germain-d'Étables	263	11	1	0	3
Saint-Germain-des-Essourts	406	11	1	0	3
Saint-Germain-sous-Cailly	344	11	1	0	3
Saint-Germain-sur-Eaulne	207	11	1	0	3
Saint-Gilles-de-Crétot	434	11	1	0	3
Saint-Gilles-de-la-Neuville	645	15	3	0	3
Saint-Hellier	459	11	1	0	3
Saint-Honoré	208	11	1	0	3
Saint-Jacques-d'Aliermont	349	11	1	0	3
Saint-Jean-de-Folleville	827	15	3	0	3
Saint-Jean-de-la-Neuville	587	15	3	0	3
Saint-Laurent-en-Caux	771	15	3	0	3
Saint-Léger-aux-Bois	497	11	1	0	3
Saint-Lucien	245	11	1	0	3
Saint-Maclou-de-Folleville	632	15	3	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Saint-Maclou-la-Brière	477	11	1	0	3
Saint-Mards	194	11	1	0	3
Saint-Martin-au-Bosc	251	11	1	0	3
Saint-Martin-aux-Arbres	324	11	1	0	3
Saint-Martin-aux-Buneaux	660	15	3	0	3
Saint-Martin-du-Bec	609	15	3	0	3
Saint-Martin-l'Hortier	278	11	1	0	3
Saint-Martin-le-Gaillard	298	11	1	0	3
Saint-Maurice-d'Ételan	305	11	1	0	3
Saint-Michel-d'Halescourt	122	11	1	0	3
Saint-Nicolas-de-la-Haie	413	11	1	0	3
Saint-Ouen-du-Breuil	778	15	3	0	3
Saint-Ouen-le-Mauger	302	11	1	0	3
Saint-Ouen-sous-Bailly	220	11	1	0	3
Saint-Pierre-Bénouville	379	11	1	0	3
Saint-Pierre-de-Manneville	921	15	3	0	3
Saint-Pierre-des-Jonquières	74	7	1	0	3
Saint-Pierre-en-Port	831	15	3	0	3
Saint-Pierre-le-Vieux	192	11	1	0	3
Saint-Pierre-le-Viger	257	11	1	0	3
Saint-Rémy-Boscrocourt	803	15	3	0	3
Saint-Riquier-en-Rivière	148	11	1	0	3
Saint-Riquier-ès-Plains	585	15	3	0	3
Saint-Saire	611	15	3	0	3
Saint-Sylvain	179	11	1	0	3
Saint-Vaast-d'Équieville	750	15	3	0	3
Saint-Vaast-Dieppedalle	368	11	1	0	3
Saint-Vaast-du-Val	471	11	1	0	3
Saint-Victor-l'Abbaye	771	15	3	0	3
Saint-Vincent-Cramesnil	655	15	3	0	3
Sainte-Agathe-d'Aliermont	310	11	1	0	3
Sainte-Austreberthe	612	15	3	0	3
Sainte-Beuve-en-Rivière	183	11	1	0	3
Sainte-Colombe	215	11	1	0	3
Sainte-Croix-sur-Buchy	697	15	3	0	3
Sainte-Foy	593	15	3	0	3
Sainte-Geneviève	270	11	1	0	3
Sainte-Hélène-Bondeville	709	15	3	0	3
Sainte-Marguerite-sur-Mer	477	11	1	0	3
Sainte-Marie-au-Bosc	367	11	1	0	3
Sandouville	801	15	3	0	3
Sassetot-le-Malgardé	116	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Sasseville	273	11	1	0	3
Sauchay	415	11	1	0	3
Saumont-la-Poterie	412	11	1	0	3
Sauqueville	345	11	1	0	3
Saussay	376	11	1	0	3
Saussezemare-en-Caux	435	11	1	0	3
Senneville-sur-Fécamp	882	15	3	0	3
Sept-Meules	193	11	1	0	3
Serqueux	991	15	3	0	3
Sigy-en-Bray	515	15	3	0	3
Smermesnil	407	11	1	0	3
Sommery	809	15	3	0	3
Sommesnil	103	11	1	0	3
Sorquainville	185	11	1	0	3
Sotteville-sous-le-Val	791	15	3	0	3
Sotteville-sur-Mer	390	11	1	0	3
Thérouldeville	664	15	3	0	3
Theuville-aux-Maillots	554	15	3	0	3
Thiergeville	406	11	1	0	3
Thiétreville	371	11	1	0	3
Thil-Manneville	608	15	3	0	3
Thiouville	309	11	1	0	3
Tocqueville-en-Caux	121	11	1	0	3
Tocqueville-les-Murs	278	11	1	0	3
Torcy-le-Grand	773	15	3	0	3
Torcy-le-Petit	485	11	1	0	3
Touffreville-la-Corbeline	826	15	3	0	3
Touffreville-sur-Eu	209	11	1	0	3
Tourville-les-lfs	613	15	3	0	3
Toussaint	717	15	3	0	3
Trémauville	106	11	1	0	3
Trouville	632	15	3	0	3
Val-de-la-Haye	710	15	3	0	3
Valmont	847	15	3	0	3
Varengeville-sur-Mer	957	15	3	0	3
Varneville-Bretteville	324	11	1	0	3
Vassonville	455	11	1	0	3
Vatierville	133	11	1	0	3
Vattetot-sous-Beaumont	576	15	3	0	3
Vattetot-sur-Mer	319	11	1	0	3
Veauville-lès-Quelles	130	11	1	0	3
Vénestanville	205	11	1	0	3

Commune	Popula- tion muni- ci- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Ventes-Saint-Rémy	226	11	1	0	3
Vergetot	442	11	1	0	3
Veules-les-Roses	605	15	3	0	3
Veulettes-sur-Mer	275	11	1	0	3
Vibeuf	608	15	3	0	3
Vieux-Manoir	736	15	3	0	3
Vieux-Rouen-sur-Bresle	564	15	3	0	3
Villainville	294	11	1	0	3
Villers-sous-Foucarmont	193	11	1	0	3
Villy-sur-Yères	194	11	1	0	3
Vinnemerville	216	11	1	0	3
Virville	357	11	1	0	3
Vittefleur	655	15	3	0	3
Wanchy-Capval	356	11	1	0	3
Yport	798	15	3	0	3
Ypreville-Biville	573	15	3	0	3
Yquebeuf	238	11	1	0	3
Yvecrique	644	15	3	0	3
Yville-sur-Seine	451	11	1	0	3
Communes de 1000 à 8 999 habitants					
Allouville-Bellefosse	1 157	15	3	0	3
Amfreville-la-Mi-Voie	3 273	23	7	0	4
Angerville l'Orcher	1 426	15	3	0	3
Angerville-la-Martel	1060	15	3	0	3
Anneville-Ambourville	1 190	15	3	0	3
Arques-la-Bataille	2 583	23	7	0	4
Aumale	2 024	19	5	0	3
Auzebosc	1 123	15	3	0	3
Avremesnil	1 016	15	3	0	3
Bacqueville-en-Caux	1 901	19	5	0	3
Belbeuf	2 201	19	5	0	3
Beuzeville-la-Grenier	1 227	15	3	0	3
Bihorel	8 398	29	15	0	5
Blainville-Crevon	1 209	15	3	0	3
Blangy-sur-Bresle	2 972	23	7	0	4
Bonsecours	6 462	29	15	0	5
Boos	3 810	27	15	0	5
Bosc-le-Hard	1 462	15	3	0	3
Bréauté	1 340	15	3	0	3
Bretteville-du-Grand-Caux	1 345	15	3	0	3
Cany-Barville	3 052	23	7	0	4
Cauville-sur-Mer	1 547	19	5	0	3
Cléon	4 994	27	15	0	5

Commune	Popula- tion muni- cipale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Clères	1 369	15	3	0	3
Criel-sur-Mer	2 680	23	7	0	4
Criquetot-l'Esneval	2 567	23	7	0	4
Doudeville	2 484	19	5	0	3
Duclair	4 198	27	15	0	5
Ecrainville	1 022	15	3	0	3
Envermeu	2 097	19	5	0	3
Epouville	2 686	23	7	0	4
Epreville	1 022	15	3	0	3
Eslettes	1 567	19	5	0	3
Etainhus	1 160	15	3	0	3
Etalondes	1 057	15	3	0	3
Etretat	1 291	15	3	0	3
Eu	6 883	29	15	0	5
Ferrières-en-Bray	1 674	19	5	0	3
Fontaine-la-Mallet	2 626	23	7	0	4
Fontaine-le-Bourg	1 759	19	5	0	3
Fontenay	1 240	15	3	0	3
Franqueville-Saint-Pierre	6 123	29	15	0	5
Froberville	1 245	15	3	0	3
Gaillefontaine	1 225	15	3	0	3
Gainneville	2 582	23	7	0	4
Goderville	2 851	23	7	0	4
Gonneville-la-Mallet	1 334	15	3	0	3
Gournay-en-Bray	6 072	29	15	0	5
Grainville-la-Teinturière	1 078	15	3	0	3
Gruchet-le-Valasse	3 160	23	7	0	4
Grugny	1 011	15	3	0	3
Harfleur	8 449	29	15	0	5
Hautot-sur-Mer	1 914	19	5	0	3
Hénouville	1 302	15	3	0	3
Houpeville	2 784	23	7	0	4
Incheville	1 247	15	3	0	3
Isneauville	3 158	23	7	0	4
Jumièges	1 719	19	5	0	3
La Cerlangue	1 289	15	3	0	3
La Feuillie	1 296	15	3	0	3
La Frénaye	2 134	19	5	0	3
La Londe	2 334	19	5	0	3
La Neuville-Chant-d'Oisel	2 240	19	5	0	3
La Remuée	1 284	15	3	0	3
La Vaupalière	1 057	15	3	0	3
Lanquetot	1 147	15	3	0	3
Le Houlme	4 050	27	15	0	5

Commune	Popula- tion muni- ciple 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Le Mesnil-Esnard	7 967	29	15	0	5
Le Trait	4 942	27	15	0	5
Le Tréport	4 870	27	15	0	5
Les Authieux-sur-le-Port-Saint- Ouen	1 265	15	3	0	3
Les Grandes-Ventes	1 821	19	5	0	3
Les loges	1 157	15	3	0	3
Lillebonne	8 894	29	15	0	5
Limésy	1 523	19	5	0	3
Londinières	1 263	15	3	0	3
Lunery	2 211	19	5	0	3
Malaunay	6 110	29	15	0	5
Manéglise	1 261	15	3	0	3
Manneville-la-Goupil	1 021	15	3	0	3
Martin-Eglise	1 587	19	5	0	3
Mesnil-Raoul	1024	15	3	0	3
Montigny	1 240	15	3	0	3
Montmain	1 314	15	3	0	3
Montville	4 760	27	15	0	5
Morgny-la-Pommeraye	1 023	15	3	0	3
Neufchâtel-en-Bray	4 737	27	15	0	5
Néville	1 306	15	3	0	3
Nointot	1 346	15	3	0	3
Notre-Dame-de-Bondeville	7 015	29	15	0	5
Octeville-sur-Mer	5 918	29	15	0	5
Offranville	3 119	23	7	0	4
Ourville-en-Caux	1 146	15	3	0	3
Pavilly	6 308	29	15	0	5
Petit-Couronne	8 619	29	15	0	5
Petiville	1 125	15	3	0	3
Pissy-Pôville	1 264	15	3	0	3
Préaux	1 812	19	5	0	3
Quincampoix	2 994	23	7	0	4
Rogerville	1 416	15	3	0	3
Rolleville	1 195	15	3	0	3
Roncherolles-sur-le-Vivier	1 114	15	3	0	3
Roumare	1 508	19	5	0	3
Rouxmesnil-Bouteilles	1 847	19	5	0	3
Sahurs	1 226	15	3	0	3
Saint-Antoine-la-Forêt	1 079	15	3	0	3
Saint-Arnoult	1 384	15	3	0	3
Saint-Aubin-Celloville	1057	15	3	0	3
Saint-Aubin-Épinay	1 033	15	3	0	3
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	8 309	29	15	0	5

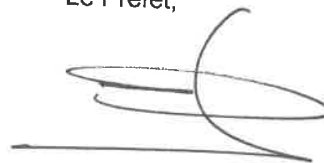
Commune	Popula- tion muni- ci- pale 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Saint-Aubin-Routot	1 900	19	5	0	3
Saint-Aubin-sur-Scie	1 085	15	3	0	3
Saint-Eustache-la-Forêt	1 146	15	3	0	3
Saint-Jacques-sur-Darnétal	2 835	23	7	0	4
Saint-Jean-du-Cardonnay	1 377	15	3	0	3
Saint-Jouin-Bruneval	1 869	19	5	0	3
Saint-Laurent-de-Brèvedent	1 467	15	3	0	3
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	3 450	23	7	0	4
Saint-Léonard	1 724	19	5	0	3
Saint-Martin-de-Boscherville	1 521	19	5	0	3
Saint-Martin-du-Manoir	1 512	19	5	0	3
Saint-Martin-du-Vivier	1 629	19	5	0	3
Saint-Martin-Osmonville	1 171	15	3	0	3
Saint-Nicolas-d'Aliermont	3 705	27	15	0	5
Saint-Nicolas-de-la-Taille	1 572	19	5	0	3
Saint-Paër	1 346	15	3	0	3
Saint-Pierre-de-Varengeville	2 338	19	5	0	3
Saint-Pierre-en-Val	1 100	15	3	0	3
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	8 202	29	15	0	5
Saint-Romain-de-Colbosc	4 132	27	15	0	5
Saint-Saëns	2 391	19	5	0	3
Saint-Sauveur d'Emalleville	1 214	15	3	0	3
Saint-Valery-en-Caux	4 006	27	15	0	5
Saint-Vigor-d'Ymonville	1 130	15	3	0	3
Sainte-Adresse	7 389	29	15	0	5
Sainte-Marguerite-sur-Duclair	2 028	19	5	0	3
Sainte-Marie-des-Champs	1 582	19	5	0	3
Sassetot-le-Mauconduit	1 100	15	3	0	3
Servaville-Salmonville	1 133	15	3	0	3
Sierville	1 039	15	3	0	3
Tancarville	1 284	15	3	0	3
Tôtes	1 559	19	5	0	3
Tourville-la-Rivière	2 501	23	7	0	4
Tourville-sur-Arques	1 234	15	3	0	3
Turretot	1 469	15	3	0	3
Val-de-Saône	1 504	19	5	0	3
Valliquerville	1 418	15	3	0	3
Vatteville-la-Rue	1 140	15	3	0	3
Villers-Écalles	1 768	19	5	0	3
Yainville	1 050	15	3	0	3
Yébleron	1 284	15	3	0	3
Yerville	2 418	19	5	0	3
Ymare	1 154	15	3	0	3
Communes de 9 000 à 30 799 habitants					
Barentin	11 822	33	33	0	9

Commune	Popula- tion muni- ciple 2020	Effectif lé- gal du conseil municipal	Nombre de délè- gués titulaires	Nombre de délè- gués supplé- mentaires	Nombre de suppléants
Bois-Guillaume	13 796	33	33	0	9
Bolbec	11 417	33	33	0	9
Canteleu	14 181	33	33	0	9
Caudebec-lès-Elbeuf	10 335	33	33	0	9
Darnétal	9 707	29	29	0	8
Déville-lès-Rouen	10 492	33	33	0	9
Dieppe	29 080	35	35	0	9
Elbeuf	16 166	33	33	0	9
Fécamp	18 641	33	33	0	9
Gonfreville-l'Orcher	9 057	29	29	0	8
Grand-Couronne	9 648	29	29	0	8
Le Grand-Quevilly	25 698	35	35	0	9
Le Petit-Quevilly	21 995	35	35	0	9
Maromme	10 908	33	33	0	9
Mont-Saint-Aignan	18 850	33	33	0	9
Montivilliers	15 612	33	33	0	9
Oissel	11 895	33	33	0	9
Saint-Étienne-du-Rouvray	21 607	35	35	0	9
Sotheville-lès-Rouen	28 965	35	35	0	9
Yvetot	11 859	33	33	0	9
Communes de 30 800 habitants et plus					
Le Havre	170147	59	59	171	48
Rouelles (commune associée)	3182	23	7	0	4
Rouen	110 145	55	55	100	33
Communes nouvelles					
Arelaune-en-Seine	2 576	27	15	0	5
Buchy	2 757	27	15	0	5
Forges-les-Eaux	3 805	29	15	0	5
Les Hauts-de-Caux	1 384	19	5	0	3
Petit-Caux	9 553	69	32	0	9
Port-Jérôme-sur-Seine	10 030	35	20	0	6
Rives-En-Seine	4 259	29	15	0	5
Saint-Martin-de-L'If	1 699	23	7	0	4
Terres-de-Caux	4 142	31	11	0	5
Val-de-Scie	2 555	27	15	0	5

Rouen, le

3 0 JUIN 2020

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Préfecture de la Seine-Maritime - DCL

76-2020-07-01-001

arrêté du 1er juillet 2020 autorisant le conseil
départemental à pénétrer et à occuper temporairement des
propriétés privées à Blosseville



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

**Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité**
Section « urbanisme et commande publique »

Arrêté du - 1 JUIL. 2020
**portant autorisation de pénétrer et d'occupation temporaire dans des propriétés privées et publiques
sur le territoire de la commune de Blosseville.**

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-27 ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code pénal et notamment les articles 322-1 à 322-3-1 et 433-11 ;
- Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics ;
- Vu la loi n°43.374 du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-08 du 29 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité ;
- Vu la demande en date du 25 juin 2020 par laquelle le conseil départemental de la Seine-Maritime, Direction des routes dont le siège est situé Hôtel du département, quai Jean Moulin 76101 Rouen Cedex a sollicité l'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées sur la commune de Blosseville afin de réaliser des travaux urgents de démolition et de reconstruction de l'ouvrage d'art de « la plaine du vieux château » ainsi que des travaux de curage du fossé sur les routes départementales n°69 et 69A.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

- Considérant que le conseil départemental a compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion des routes départementales ;
- Considérant que l'emplacement des travaux envisagés est précisément défini sur les plans annexés au présent arrêté ;
- Considérant que les propriétaires sont clairement identifiés ;
- Considérant qu'il y a lieu de permettre la réalisation desdits travaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Les agents du conseil départemental de la Seine-Maritime (direction des routes) et les personnes mandatées par le conseil départemental sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer et occuper temporairement des parcelles privées sur le territoire de la commune de Blosseville.

La liste des propriétaires et des parcelles concernées figurent en annexe 1 du présent arrêté.

Les travaux consisteront à réaliser des travaux urgents de démolition et de reconstruction de l'ouvrage d'art de « la plaine du vieux château » ainsi que des travaux de curage du fossé sur les routes départementales n°69 et 69A sur les périmètres définis aux plans figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Article 2 - Il est strictement interdit de pénétrer dans les immeubles d'habitation.

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord, il n'ait été procédé à une constatation destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

Article 3 - Pour permettre l'introduction des agents autorisés dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté devra au préalable être affiché par le maire de Blosseville aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs, au moins dix jours avant le début des opérations.

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés closes ne peut avoir lieu que cinq jours après notification aux propriétaires, locataires ou gardiens connus demeurant dans la commune par le bénéficiaire de la présente autorisation. Ceux-ci devront prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des personnes autorisées pour la réalisation de leur mission. Un procès-verbal justifiant de cette formalité sera dressé en double exemplaire.

A défaut de propriétaire, locataire ou gardien connu, le délai ne court qu'à partir de la notification faite à la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge d'instance.

Chacun des ingénieurs ou agents chargés des missions susvisées sera muni d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition.

Article 4 - Après l'accomplissement des formalités précédentes et à défaut de convention amiable, l'occupation devra être précédée par la constatation de l'état des lieux, établi de manière contradictoire dans les conditions fixées aux articles 5 à 7 de la loi du 29 décembre 1892 susvisée.

À cet effet, le bénéficiaire de la présente autorisation fait, au(x) propriétaire(s) concerné(s), préalablement à toute occupation des terrains, une notification par lettre recommandée, indiquant le jour et l'heure où il compte se rendre sur les lieux. Entre cette notification et la visite des lieux, il doit y avoir un intervalle de dix jours au moins.

À défaut pour le ou les propriétaires de se faire représenter sur les lieux, le maire leur désigne d'office un représentant pour opérer contrairement avec le bénéficiaire de la présente autorisation. Le procès verbal est dressé en 3 exemplaires (une est déposée en mairie et les deux autres sont remises aux parties intéressées).

Si les parties ou les représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent commencer.

Dès le début de la procédure ou au cours de celle-ci, le président du tribunal administratif désigne, à la demande du bénéficiaire de l'autorisation, un expert qui, en cas de refus par le propriétaire de signer le procès-verbal ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès verbal.

Article 5 - La présente autorisation est valable deux ans à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs. Elle sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie du commencement d'exécution des études ou des travaux, selon les cas, dans les six mois suivant la date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 - Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des travaux, seront à la charge du conseil départemental de la Seine-Maritime. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de ROUEN. L'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit, est prescrite par un délai de deux ans à partir du moment où cesse l'occupation des terrains.

Article 7 - Le maire, les forces de police et de gendarmerie, les gardes champêtres et les propriétaires sont invités à prêter aide et assistance aux ingénieurs, ainsi qu'aux personnels effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères.

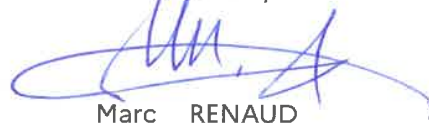
La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions des articles 322-1, 322-2, 322-3 et 322-4 du code pénal.

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études ou des travaux, gêne, trouble ou empêchement de quelque nature que ce soit.

En cas de résistance quelconque, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Article 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le président du conseil départemental de la Seine-Maritime, le maire de Blossesville, le commandant du groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime et le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,



Marc RENAUD

ANNEXE 1

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
DIRECTION DES ROUTES
Service Administration Générale

PAGE 1
23/06/2020

ANNÉE MAJ		2019	DÉP DIR	76 0	COM	104 BLOSSEVILLE	ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		R00061											
Propriétaire/Indivision						M RENARD/FRANCOIS JACQUES MARIE																	
42 CHE DES HTS GRAVIERS						91370 VERRIERES LE BUISSON																	
Propriétaire/Indivision						MME SIGNOLLE/ALINE MARIE FRANCOISE																	
42 CHE DES HTS GRAVIERS						91370 VERRIERES LE BUISSON																	
PROPRIÉTÉS NON BATIES																							
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION						LIVRE FONCIER											
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/ DP	S TAR	SUF	GR/ SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE H.A.A.CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille		
09	B	564		LE FOND DE TUMPOT	B008		1	A		P	02		2 16 85	238,76	C	TA		47,75	20				
09	ZA	1		LA PLAINE D ANGIENS	B010		1	A		T	01		90 00	102,39	C	TA		20,48	20				
09	ZH	9		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013		1	A		T	01		9 52 50	1083,49	C	TA		216,70	20				
09	ZH	10		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013		1	A		T	01		1 41 50	160,95	C	TA		32,19	20				
09	ZH	23		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013	0003	1	A		T	02		13 70 49	1357,84	C	TA		271,57	20				
09	ZH	24		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013	0003	1	A		T	02		2 99 07	296,31	C	TA		59,26	20				
09	ZH	26		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013	0004	1	A		T	02		5 32 68	527,75	C	TA		105,55	20				
R EXO						R EXO						R EXO		0 EUR									
COM						COM						R		R									
REV IMPOSABLE						REV IMPOSABLE						3767		3767 EUR		3767 EUR							
DEP						DEP						764 EUR		764 EUR		0 EUR							
R IMP						R IMP						3013 EUR		3013 EUR		3767 EUR							
CONT						CONT						36 03 09		36 03 09		3767 EUR							

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

1/6

ANNÉE MAJ	DÉP DIR	COM	104 BLOSSEVILLE	ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMÉRO COMMUNAL	G00011
2019	76 0	COM	104 BLOSSEVILLE				
M GUERIN/REGIS ROBERT REMI							
M BM2RT							
Né(e) le 14/09/1946							
à 76 BLOSSEVILLE							
Propriétaire							
2 RUE DE LA FORGE 76460 BLOSSEVILLE							

PROPRIÉTÉS BATIES																								
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				ÉVALUATION DU LOCAL																
AN	SECTION	N° PLAN	C N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	N° PORTÉ	N° INVAR	S TAR	M ÉVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN DEB	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	
76	B	428		2 RUE DE LA FORGE	0047	A	01	00 01001	0021525 R	A	C	H	MA	5	1265									
REV IMPOSABLE 1265 EUR COM												R EXO 0 EUR				R EXO 0 EUR								
R IMP 1265 EUR												DEP R IMP 1265 EUR				R IMP 1265 EUR								

PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				ÉVALUATION																		
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/ DP	S TAR	SUF	GR/ SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTE NANCE H.A.A.CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
76	B	428	0002	2 RUE DE LA FORGE	0047		1	A		VE	01	CIDRE	9 09	10,00	C	TA		2,00	20			
76	B	429		LE VILLAGE	B017		1	A		VE	01	CIDRE	91	1,01	GC	TA		2,00	20			
01	B	563		LE FOND DE TUMPOT	B008		1	A		L	01	FRICH	21 55	0,16	GC	TA		0,20	20			
01	B	565		LE FOND DE TUMPOT	B008	0182	1	A	J	T	02		1 22 30 20 00	19,82	C	TA		0,03	20			
01	B	651		LE FOND DE TUMPOT	B008	0562	1	A	P	P	02		1 02 30	112,63	GC	TA		0,03	20			
01	B	941		LE VILLAGE	B017	0213	1	A		VE	01	CIDRE	82 75	66,80	GC	TA		0,16	100			
01	ZI	6		LE FOND DE TUMPOT	B008		1	A	T	T	03		42 52	46,82	GC	TA		0,03	20			
													17 50	14,14	GC	TA		0,16	100			

2/6

ANNÉE MAJ		DÉP DIR		76 0		COM		104 BLOSSEVILLE		ROLE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		L00112								
Propriétaire																								
135 IMP DU MANEGE																								
M LARRAY/PATRICE REMY YVON																								
Né(e) le 07/11/1949																								
à 76 ANGIENS																								
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																								
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS										ÉVALUATION								LIVRE FONCIER						
A	N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE H A A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC			
06		B	566		LE FOND DE TUMPOT	B008	0182	1	A		P	02		1 92.00	211,40	C	TA		42,28	20				
							42 EUR				R EXO		R EXO		R		R IMP		0 EUR		211 EUR		0 EUR	
CONT							169 EUR		DEP		R IMP		R IMP		R		R IMP		0 EUR		211 EUR		211 EUR	

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

3/6

ANNÉE MAJ		2019	DEP DIR	76 0	COM	104 BLOSSEVILLE	ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	B00135											
Propriétaire/indivision		M BENARD/DENIS ANDRE FREDERIC																				
436 RUE DU GOULLEY		MBPJS5 76740 ANGIENS																				
Propriétaire/indivision		MME PAUMELLE/AGNES JACQUELINE RENEE																				
436 RUE DU GOULLEY		MBHDKV 76740 ANGIENS																				
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION						LIVRE FONCIER										
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/ DP	S TAR	SUF	GR/ SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
05	B	862		LE FOND DE TUMPOT	B008	0053	1	A		P	01		3 55 07	429,86	C	T A		85,97	20			
07	B	882		LE FOND DE TUMPOT	B008	0053	1	A		T	02		1 00 00	99,08	GC TS	T A		85,97	20			
11	B	883		LE FOND DE TUMPOT	B008	0053	1	A		P	02		61 31	67,51	GC TS	T A		429,86	100			
CONT		HA A CA		REV IMPOSABLE		596 EUR		COM		R EXO		119 EUR		R EXO		0 EUR		R		596 EUR		0 EUR
		5 16 38		R IMP		477 EUR		DEP		R IMP				R IMP						596 EUR		596 EUR

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

4/6

ANNÉE MAJ		2019	DÉP DIR	76 0	COM	104 BLOSSEVILLE	ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMÉRO COMMUNAL	+00029										
<p>Propriétaire 2 RUE DU MANOIR 76980 VEULES-LES-ROSES</p> <p>SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES</p>																						
PROPRIÉTÉS NON BATIES																						
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS										ÉVALUATION			LIVRE FONCIER									
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FPI/DP	S/TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
09	ZH	22		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013	0003	1	A		P	02		6 75 40	743.65								Feuille
09	ZH	25		LA PLAINE DE MANNEVILLE	B013	0004	1	A		P	02		1 32	1,45								
CONT		HA A CA		REV IMPOSABLE	745 EUR	COM	R EXO		R IMP		R EXO		R IMP		R EXO		R IMP		R EXO		R IMP	
		6 76 72					0 EUR		745 EUR		0 EUR		745 EUR		0 EUR		745 EUR		0 EUR		745 EUR	

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

5/6

ANNÉE MAJ		2019		DÉP DIR		76 0		COM		104 BLOSSEVILLE		ROLE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		+00004		
Propriétaire														COMMUNE DE BLOSSEVILLE						
LE VILLAGE														76460 BLOSSEVILLE						
PROPRIÉTÉS NON BATIES														ÉVALUATION						
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BATIES											LIVRE FONCIER	
				CODE RIVOLI	N° PARC PRIH	FP/ DP	S TAR	SUF	GR/ SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
03	B	902		LE VILLAGE	B017	0057	1	A		S	01	CIDRE	5 52	0	C	TA	2 23	20		
03	B	903		LE VILLAGE	B017	0057	1	A	VE		01	CIDRE	10 14	11,16	GC TS	TA TA	2 23 11,16	20 100		
04	B	904		LE VILLAGE	B017	0057	1	A	S		01	CIDRE	58	0						
04	B	905		LE VILLAGE	B017	0057	1	A	VE		01	CIDRE	28 16	32,10	GC TS	TA TA	6 42 32,10	20 100		
71	ZI	7		L FOND DE TUMPOT	B008		1	A	P		02		1 08 00	118,92	GC TS	TA TA	23,78 118,92	20 100		
71	ZI	20		LE FOND DE TUMPOT	B008		1	A	S				2 30	0						
HA A CA				R EXO				R EXO				R EXO				0 EUR				
REV IMPOSABLE				315 EUR				COM				R				315 EUR				
R IMP				272 EUR				R IMP				R IMP				315 EUR				
CONT				2 69 12				R IMP				R IMP				315 EUR				

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du **1 JUL. 2020**

Pour le préfet et par délégation
Le directeur



Marc RENAUD

6/6

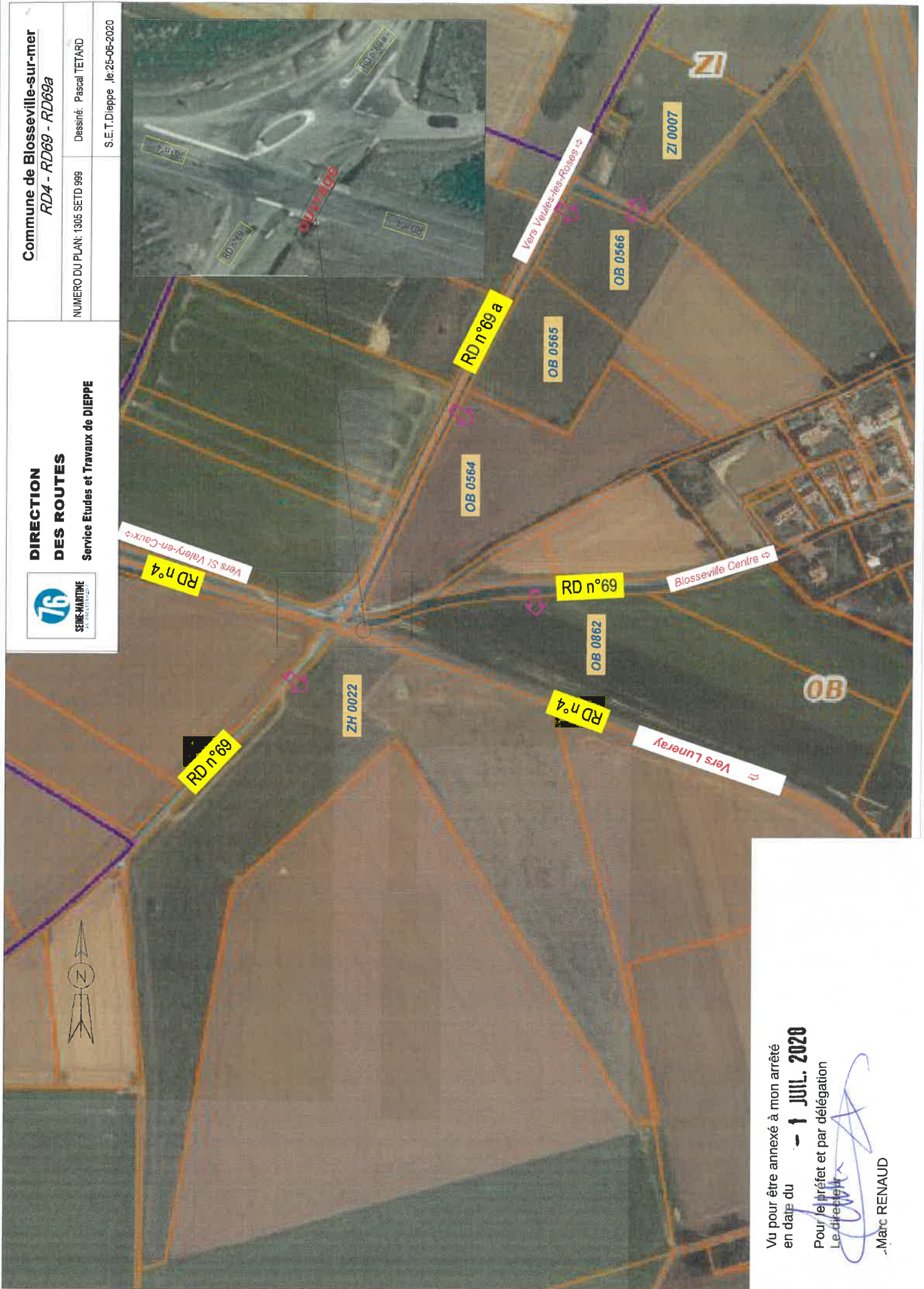
Commune de Blossesville-sur-mer
RD4 - RD69 - RD69a

NUMERO DU PLAN: 1305 SETD 999

Dessiné: Pascal TETARD

S.E.T. Dieppe, le 25-06-2020

**DIRECTION
DES ROUTES**
Service Etudes et Travaux de DIEPPE



Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du **1 JUL. 2020**
Pour le préfet et par délégation
Le directeur

Marc RENAUD

Préfecture de la Seine-Maritime - DCL

76-2020-07-02-005

arrêté du 2 juillet 2020 autorisant le conseil départemental
à pénétrer et à occuper temporairement des propriétés
privées à Notre-Dame-de-Bliquetuit



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité
Section « urbanisme et commande publique »

- 2 JUIL. 2020

**Arrêté du
portant autorisation de pénétrer et d'occupation temporaire dans des propriétés privées et publiques
sur le territoire de la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit.**

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.211-7 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-27 ;
- Vu le code de justice administrative ;
- Vu le code pénal et notamment les articles 322-1 à 322-3-1 et 433-11 ;
- Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, sur les dommages causés à la propriété privée pour l'exécution des travaux publics ;
- Vu la loi n°43.374 du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°20-08 du 29 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Marc RENAUD, directeur de la citoyenneté et de la légalité ;
- Vu la demande en date du 18 juin 2020 par laquelle le conseil départemental de la Seine-Maritime, Direction des routes dont le siège est situé Hôtel du département, quai Jean Moulin 76101 Rouen Cedex a sollicité l'autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement des propriétés privées sur le territoire de la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit afin de procéder à des

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

diagnostics de réseau, des études topographique et géotechnique dans le cadre de la sécurisation de la route départementale n°490 ;

- Considérant que le conseil départemental a compétence en matière de création, d'aménagement et de gestion des routes départementales ;
- Considérant que l'emplacement des travaux envisagés est précisément défini sur les plans annexés au présent arrêté
- Considérant que les propriétaires sont clairement identifiés ;
- Considérant qu'il y a lieu de permettre la réalisation desdits travaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral du 26 juin 2020 est retiré.

Article 2 – Les agents du conseil départemental de la Seine-Maritime (direction des routes) et les personnes mandatées par le conseil départemental sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer et occuper temporairement des parcelles privées sur le territoire de la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit.

La liste des propriétaires et des parcelles concernées figurent en annexe 1 du présent arrêté.

Les travaux consisteront à réaliser des diagnostics de réseaux ainsi que des études topographique et géotechnique sur les périmètres définis aux plans figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 - Il est strictement interdit de pénétrer dans les immeubles d'habitation.

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou qu'à défaut de cet accord, il n'ait été procédé à une constatation destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

Article 4 - Pour permettre l'introduction des agents autorisés dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté devra au préalable être affiché par le maire de Notre-Dame-de-Bliquetuit aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs, au moins dix jours avant le début des opérations.

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés closes ne peut avoir lieu que cinq jours après notification aux propriétaires, locataires ou gardiens connus demeurant dans la commune par le bénéficiaire de la présente autorisation. Ceux-ci devront prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des personnes autorisées pour la réalisation de leur mission. Un procès-verbal justifiant de cette formalité sera dressé en double exemplaire.

A défaut de propriétaire, locataire ou gardien connu, le délai ne court qu'à partir de la notification faite à la mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge d'instance.

Chacun des ingénieurs ou agents chargés des missions susvisées sera muni d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition.

Article 5 - Après l'accomplissement des formalités précédentes et à défaut de convention amiable, l'occupation devra être précédée par la constatation de l'état des lieux, établi de manière contradictoire dans les conditions fixées aux articles 5 à 7 de la loi du 29 décembre 1892 susvisée.

À cet effet, le bénéficiaire de la présente autorisation fait, au(x) propriétaire(s) concerné(s), préalablement à toute occupation des terrains, une notification par lettre recommandée, indiquant le jour et l'heure où il compte se rendre sur les lieux. Entre cette notification et la visite des lieux, il doit y avoir un intervalle de dix jours au moins.

À défaut pour le ou les propriétaires de se faire représenter sur les lieux, le maire leur désigne d'office un représentant pour opérer contradictoirement avec le bénéficiaire de la présente autorisation. Le procès verbal est dressé en 3 exemplaires (une est déposée en mairie et les deux autres sont remises aux parties intéressées).

Si les parties ou les représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent commencer.

Dès le début de la procédure ou au cours de celle-ci, le président du tribunal administratif désigne, à la demande du bénéficiaire de l'autorisation, un expert qui, en cas de refus par le propriétaire de signer le procès-verbal ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, dresse d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

Les travaux peuvent commencer aussitôt après le dépôt du procès verbal.

Article 6 - La présente autorisation est valable cinq ans à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs. Elle sera périmée de plein droit si elle n'est pas suivie du commencement d'exécution des études ou des travaux, selon les cas, dans les six mois suivant la date de publication au recueil des actes administratifs.

Article 7 - Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires par le personnel chargé des travaux, seront à la charge du conseil départemental de la Seine-Maritime. A défaut d'entente amiable, elles seront réglées par le tribunal administratif de ROUEN. L'action en indemnité des propriétaires ou autres ayants droit, est prescrite par un délai de deux ans à partir du moment où cesse l'occupation des terrains.

Article 8 - Le maire, les forces de police et de gendarmerie, les gardes champêtres et les propriétaires sont invités à prêter aide et assistance aux ingénieurs, ainsi qu'aux personnels effectuant les études ou travaux.

Ils prendront les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères. La destruction, la détérioration ou le déplacement des signaux, bornes et repères donnent lieu à l'application des dispositions des articles 322-1, 322-2, 322-3 et 322-4 du code pénal. Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études ou des travaux, gêne, trouble ou empêchement de quelque nature que ce soit. En cas de résistance quelconque, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Article 9 - Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le président du conseil départemental de la Seine-Maritime, le maire de Notre-Dame-de-Bliquetuit, le commandant du groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime et le directeur départemental de la sécurité publique de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur,




Marc RENAUD

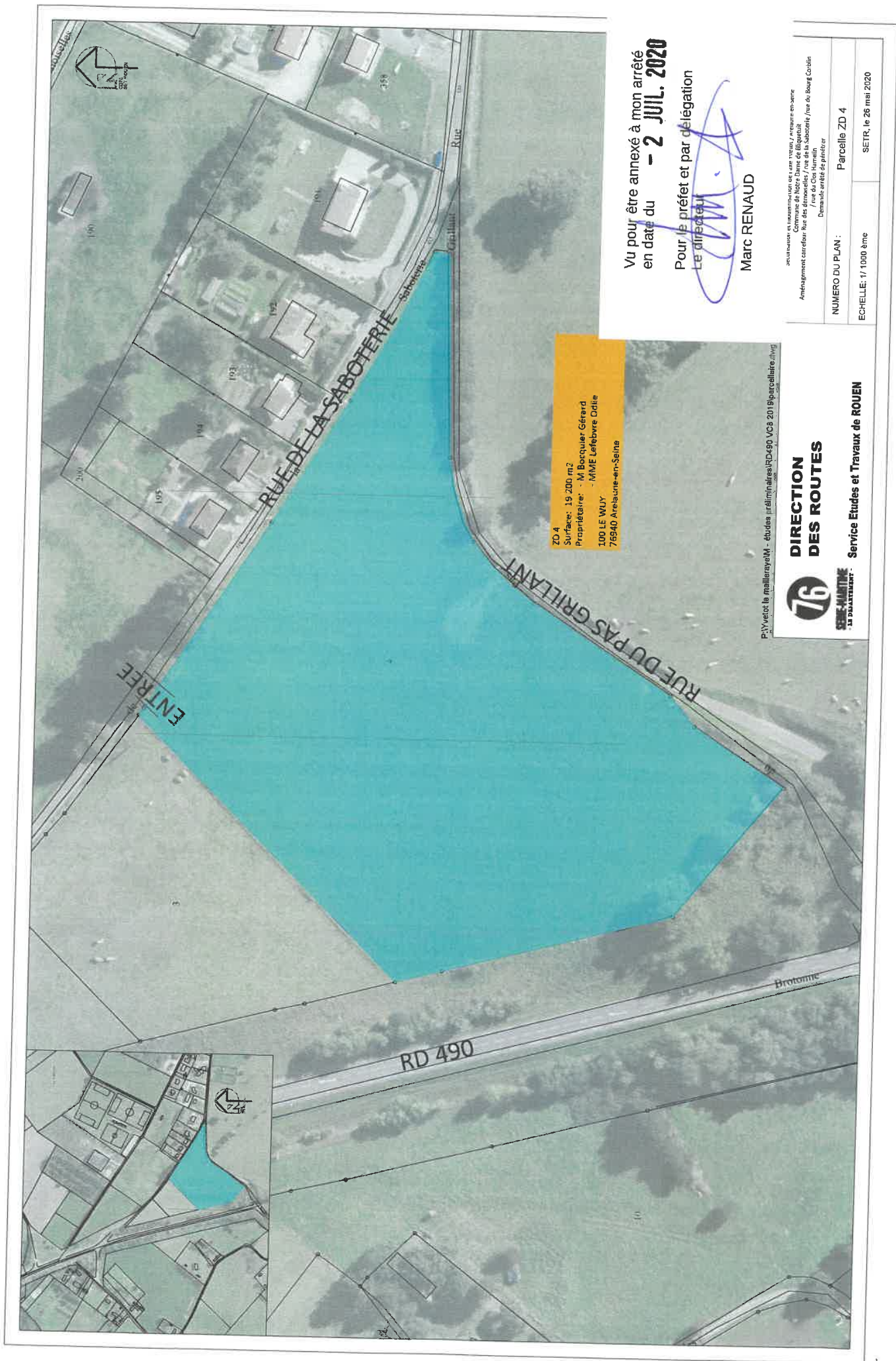
ANNEXE 1

ANNÉE MAJ		2019	DÉP DIR	76 0	COM	401 ARELAUNE-EN-SEINE	ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL	B00068										
Propriétaire/Inclivision		M BOCQUIER/GERARD FERNAND AUGUSTE																			
100 LE WUY		76940 ARELAUNE-EN-SEINE	MBMMJ5									Né(e) le 26/05/1952									
Propriétaire/Inclivision		MME LEFEBVRE/ODILE MARIE RENEE																			
100 LE WUY		76840 ARELAUNE-EN-SEINE	MBM7TQ									à 76 LA-MAILLERAYE-SUR-SEINE									
		Né(e) le 29/11/1957																			
		à 76 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT																			
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
ÉVALUATION																					
A N	SECT.	N° PLAN	N° VOIRIE	N° PARC PRIM	CODE RIVOLI	ADRESSE	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%	TC	LIVRE FONCIER
18	ZC	430		0067	B013	L'ÉGLISE	1	A		VE	02	CIDRE	93 76	66,48	C	TA		13,30	20		Feuille
99	ZD	4			B030	LA PIETTE	1	A		P	01		1 12 40	95,65	C	TA		13,30	20		
08	ZD	5			B030	LA PIETTE	1	A		P	01		3 50 00	297,83	C	TA		66,48	100		
CONT		HA A CA		REV IMPOSABLE		1127	COM	R EXO		R EXO		R EXO		R IMP		R IMP		R IMP		0 EUR	
		18 49 04		902 EUR		DEP		R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		1127 EUR	
				225 EUR				R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		R IMP		1127 EUR	

SCRIBE FONCIER Cadastre ©

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du **- 2 JUL. 2020**
Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation
Le directeur

Marc RENAUD

ANNEXE 2



Vu pour être annexé à mon arrêté
en date du **- 2 JUL. 2020**

Pour le préfet et par délégation
Le directeur

(Signature)
Marc RENAUD

Le directeur des routes Commune de Notre Dame de Bliquetuit Aménagement carrefour Rue des démolisseurs / rue de la Saboterie / rue du Bourg Coëlin / rue du Clos Hamelin Demande d'arrêté de préfet	
NUMERO DU PLAN :	Parcelle ZD 4
ECHELLE: 1/ 1000 ème	SETR, le 26 mai 2020

P:\Yvetot le maillet\yvetot - études préliminaires\RD490_V08_2019\parcelaire.dwg

76
SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

**DIRECTION
DES ROUTES**

Service Etudes et Travaux de ROUEN

Préfecture de la Seine-Maritime - DCL

76-2020-06-30-007

Arrêté relatif à la désignation des délégués des conseils
municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 27
septembre 2020



Rouen, le **30 JUIN 2020**

**Arrêté relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux
en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du mérite**

- Vu le code électoral et notamment les articles L. 283 et suivants et R. 131 et suivants ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1er avril 2019 portant nomination de M. Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime;
- Vu l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} - Le mode de scrutin applicable pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants est déterminé comme suit :

- Dans les communes de moins de 1 000 habitants

L'élection des délégués et celle des suppléants se déroulent séparément parmi les conseillers municipaux. Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune. Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

- Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants

Les délégués et les suppléants sont élus, simultanément, sur la même liste, parmi les conseillers municipaux s'agissant des délégués ou parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune, s'agissant des suppléants. Le vote a lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

- Dans les communes de 9 000 à 30 799 habitants

Tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune. Le vote a lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

- Dans les communes de 30 800 habitants et plus

Tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Les délégués supplémentaires et les suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune. Le vote a lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

- Dans les communes nouvelles

Il convient d'appliquer le même mode de scrutin que les communes de 1 000 habitants et plus.

Article 2 - Le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire par commune est indiqué dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 3 - L'extrait du présent arrêté concernant la commune considérée est affiché à la porte de la mairie et notifié par écrit à tous les membres du conseil municipal par les soins du maire.

Article 4 - Un exemplaire du procès-verbal des opérations électorales est affiché à la porte de la mairie. Un autre exemplaire est immédiatement transmis au préfet, accompagné des pièces annexées.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture et les maires du département de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication..

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Préfecture de la Seine-Maritime - SIRACEDPC

76-2020-06-30-012

Arrêté portant approbation de l'annexe ORSEC "plan de gestion des décès massifs en Seine-Maritime - 2020"

Arrêté portant approbation de l'annexe ORSEC "plan de gestion des décès massifs en Seine-Maritime - 2020"



Le préfet,

**ARRÊTÉ du 30 juin 2020 portant approbation de l'annexe ORSEC
« plan de gestion des décès massifs en Seine-Maritime – 2020 »**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

- Vu** le code civil ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, livre 7 relatif à la sécurité civile ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret du Président de la République du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** Le guide ORSEC « gestion des décès massifs – procédures communes, du 9 décembre 2005 »
- Vu** l'avis des services concernés ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de Cabinet,

ARRÊTE

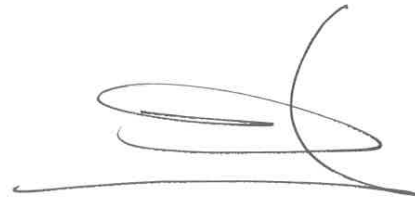
Article 1 l'annexe ORSEC « plan départemental de gestion des décès massifs », annexée au présent arrêté, est applicable dans le département de la Seine-Maritime.

Article 2 Le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement de Rouen, du Havre et de Dieppe, le président du conseil départemental, la directrice générale de l'Agence régionale de santé, les chefs de service régionaux et départementaux, les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible via le site www.telerecours.fr

Fait à ROUEN, le 30 juin 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Pierre-André DURAND

Sous-préfecture de Dieppe

76-2020-06-26-006

Arrêté du 26 juin 2020 accordant la médaille d'honneur
régionale départementale et communale pour la promotion
du 14 juillet 2020

*Arrêté du 26 juin 2020 accordant la médaille d'honneur régionale départementale et communale
pour la promotion du 14 juillet 2020*



Arrêté du 26 juin 2020 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Bureau du Cabinet

Dieppe, le 26 juin 2020

- Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale;
- Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2019 donnant délégation à M. Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Dieppe ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Dieppe,

ARRETE

Article 1^{er} : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

Monsieur HEBERT Francis, Conseiller municipal, SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE

Madame LEVISTRE Odile, Adjointe au maire, SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE

Monsieur PAUMIER Jean-Pierre, Conseiller municipal, TORCY-LE-PETIT

Médaille de vermeil

Monsieur DECLERCQ Dominique, Maire, CANEHAN

Sous-Préfecture de Dieppe
5 rue du 8 mai 1945 - CS90225 - 76203 DIEPPE CEDEX
Standard : 02 35 06 30 00
Courriel : sous-prefecture-de-dieppe@seine-maritime.pref.gouv.fr

Madame GEE Nicole, Conseillère municipale, CANEHAN

Monsieur LANCHON Jean Claude, Adjoint au maire, SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE

Monsieur PAPIN Daniel, Premier adjoint au maire, CANEHAN

Médaille d'argent

Madame LEFEBVRE Blandine, Maire, SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

Monsieur LEFEBVRE Jean-Marc, Adjoint au maire, TORCY-LE-PETIT

Madame POIS Marie-Béatrice, Conseillère municipale, SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

Monsieur ROSANT Jean-Luc, Conseiller municipal, FOUCARMONT

Monsieur VASSELIN Hervé, Adjoint au maire, SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

Article 2: La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

Monsieur ALLIX Laurent, Ouvrier principal 1ère classe, EHPAD JEAN FERRAT DE LE TREPORT

Madame BARY Christel, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Monsieur BERTIN Vincent, Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame BEYAERT Véronique, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame BLANCHE Brigitte, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame BLONDEL Fabienne, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DAUDIN Corinne, ATSEM 1ère classe, Mairie de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Madame HENDERSON Michèle, Administrateur Territorial Hors Classe, MAIRIE DU PETIT CAUX DE SAINT MARTIN EN CAMPAGNE

Monsieur LAPLAGNE Jean-Pierre, Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur LEFEBVRE Freddy, Adjoint Technique Principal 1ère classe, Mairie de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Madame LE GUEN Frédérique, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame LEROUX Caroline, Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame MAINNEMARRE Annie, Adjoint administratif principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame MIKULEC Nadia, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame RIVOAL Annick, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame ROUARD Christine, Secrétaire de mairie, MAIRIE DE POMMEREVAL

Madame ROUGE Maryline, AMA de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame SAUVAGE Marie-Claire, Assistante socio éducative principale - assistante sociale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame WADOUX Sylvie, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Médaille de vermeil

Madame ABALEA Evelyne, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame ANGER Pascale, Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame BAUDER Céline, Infirmière anesthésiste, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame BEUZELIN Catherine, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur BREARD Jean Yves, Agent des services hospitaliers qualifiés de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame CRETON Brigitte, Agent social, MAIRIE DE FORGES LES EAUX

Madame CREVECOEUR Valérie, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DOUAY Mylène, Infirmière soins généraux et spécialisés 1er grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DUHAMEL Marie-Laure, Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame GAUTIER Isabelle, Technicienne de laboratoire classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame GUILLOTIN Muriel, Rédactrice, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES DE GOURNAY-EN-BRAY

Madame LEBESNE Sylvie, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame LECHEVALIER Anne, Technicienne de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame LEROUX Claire, Attaché principal, Mairie de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Madame MARGERIN Marie-Christine, Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame MASSON Isabelle, Manipulatrice en électroradiologie, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur NORMAND Christophe, Aide soignant principal, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame PAQUET Nathalie, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur PARMENTIER Gilles, Agent de maîtrise principal, Ports de NORMANDIE DE SAINT-CONTEST

Madame RICHAUD Cécile, Assistante médico administrative classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur ROSANT Christian, adjoint technique principal 1ere classe, MAIRIE d'INCHEVILLE

Monsieur SELINGUE Pascal, Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CRIEL SUR MER

Monsieur SOUDAY Philippe, Agent des services hospitaliers qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Médaille d'argent

Madame AGASSE Fériale, Assistante médico administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame ANGUENOT Marie-Cécile, Infirmière de bloc opératoire, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame BARRAY Emmanuelle, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur BOUTIN Frédéric, Ouvrier principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame BURON Astrid, Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame CALBRIX Stéphanie, Agent des Services Hospitaliers Qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame CARPENTIER Muriel, Puéricultrice, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame CASTELOT Christelle, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame CLEMENCE Béatrice, Secrétaire de mairie, MAIRIE de ST VICTOR L'ABBAYE

Madame DARGENT Marjorie, Infirmière en soins généraux et spécialisés, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DEFOSSE Monique, Psychologue hors classe, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DEFOULNY Sandrine, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DEGUERRE Vanessa, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DELAFONTAINE Valérie, Manipulatrice en radiologie, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DUBOIS Catherine, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DUGRAIS Delphine, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DUHORNAY Isabelle, Infirmière classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame DUMOUCHEL Virginie, Adjoint Administratif Principal 1ère classe, MAIRIE DE FOUCARMONT

Madame DUVAL Marie-Christine, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame FOUQUEMBERG Cécile, Educatrice de jeunes enfants 1ère cl, MAIRIE DE CRIEL SUR MER

Madame GODARD Frédérique, Infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur GOURLAY Grégory, Adjoint technique territorial principal 2ème cl, MAIRIE DE SAINT-QUENTIN-LAMOTTE-CROIX-AU-BAILLY

Madame GREFFINE Lydie, infirmière classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame HAUPAIX Angélique, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame HEBERT Fanny, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame HEBERT Nathalie, Adjoint technique principal 2ème classe, Communauté de Communes Terroir de Caux DE BACQUEVILLE-EN-CAUX

Madame HENAUT Christine, Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de NEUFCHATEL EN BRAY

Madame LANGLOIS Isabelle, Agent des services hospitaliers qualifié classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame LEBRET Florence, Assistante médico administrative classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur LEGRAS Vincent, Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Monsieur LEMAIRE Henri, Retraité, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame LUCQUET Agnès, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE EU

Madame MARTIN Gwenaëlle, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame MOINET Catherine, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame PAJOT Valérie, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame PLE Séverine, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame POLLET Sylvie, Assistante familiale, DEPARTEMENT DE L'OISE DE BEAUVAIS

Monsieur POULIQUEN Pierre, Aide soignant, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame RACINE Nathalie, Adjoint technique, MAIRIE DE NORMANVILLE

Madame RENAULT Isabelle, Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame SANSON Sophie, Infirmière en Soins Généralisés Spécialisés 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame STERLE Emmanuelle, Aide soignante classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE

Madame VERRIERE Isabelle, Educatrice de jeunes enfants classe exceptionnelle, Mairie de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Madame VOISIN Evelyne, Adjoint technique principal 2eme classe, Mairie d'HAUTOT SUR MER

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Dieppe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Dieppe, le 26/06/2020
Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet



Jehan-Éric WINCKLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Sous-préfecture de Dieppe

76-2020-06-26-007

arrêté du 26 juin 2020 modifiant l'arrêté du 10 décembre
2018 accordant la médaille d'honneur du travail du 1er
janvier 2019

*arrêté du 26 juin 2020 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2018 accordant la médaille d'honneur
du travail du 1er janvier 2019*



**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018
portant attribution de la médaille d'honneur du travail - promotion du 1^{er} janvier 2019**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Bureau du Cabinet

Dieppe, le 26 juin 2020

- Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;
Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié ;
Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
Vu le décret du Président de la République en date du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 attribuant la médaille d'honneur du travail pour la promotion du 01 janvier 2019 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2019 donnant délégation à M. Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Dieppe à l'effet de décerner la médaille d'honneur du travail sur le territoire de son arrondissement ;

CONSIDERANT

Sur proposition du sous-préfet de Dieppe,

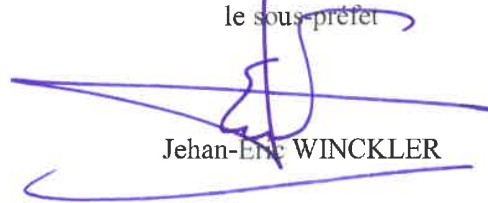
ARRETE

Article 1^{er} – A l'article 4 de l'arrêté du 10 décembre 2018 décernant la médaille d'honneur du travail, échelon Grand or aux employés du commerce et de l'industrie du département de la Seine-Maritime, il y a lieu d'ajouter :

- M. Olivier BENOIT, technicien entretien à la Verrerie Brosse SAS, domicilié 69 rue Principale 76390 Richemont.

Article 2 – Monsieur le sous-préfet de Dieppe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation
le sous-préfet

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jehan-Eric Winckler', is written over the typed name. The signature is stylized and somewhat illegible due to the ink bleed-through and the way it is written.

Jehan-ERIC WINCKLER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr